

Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

Copyright - © Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Li. li. et 9

LES TROYS

LIVRES DE M. TULLE

Ciceron, touchant les devoirs de bien

viure, traduits en François,

par Loys Meigret

Lyonnois.



AVEC PRIVILEGE DV ROY

Imprimés a Paris chés Chrestien Wechel,
en la rue S. Ian de Beauuais, au cheual
volant: le 2. de May, en l'arr.

N Ota que i'ay mis en auant ceste façon
de, & pour celuy que nous proferons
entre a, & e, comme il sonne en la secon-
de & derniere syllabes de cōmencement:
& pour aussy seruir au lieu de la diphthō-
gue, ai, là ou la prolaciō sonne
comme en la seconde
aduersaire, qu'abus
per ai, lesquels ser
rectement escriz ainsi, contrere, aduersere,
re, necessere.

LOYS MEIGRET AVZ
LECTEVRS S.



*I ceste tāt renūmée, & diui-
ne doctrine de sainct Paul
a quelque authorité entre les
Chrestiens, & que suyuant*

*ses saintes epistres nous teniōs pour cer-
tein, que les Gentils faisans selō leur sens
naturel les eures de la loy, monstrent la
verru d'elle engrauée en leur cueur, a ce-
tesmoignant leur conscience, on ne deura
pas du tout trouuer estrange, comme pro-
phane, la poursuite de leurs philosophes,
en la recherche des devoirs necesseres
aυz hommes, pour viure en paix, & en
amytié. Et combien que ceste sainte sen-
tēce, de ne faire a autruy chose que tu ne
voudrois qu'on te fit, soit commune, &
tousiours en main a toutes façōs d'hom-
mes,*

mes, & a toutes naciones, il s'y treuve
toutesfois souuēt assés de doubtes qu'une
creinte de perte, ou desir de proufit, rend
bien quelquefois mal aisées a iuger: des-
quelles vous en trouuerez vn bon nom-
bre en ceste translaciō des offices de Ci-
cerō, vuydées par luy d'un iugemēt pro-
cedé d'une iustice, & conscience natu-
relle, auq l'egard de la commune vie, &
conseruacion des hommes. Et combien
que les causes, & fins pour lesquelles no-
stre autheur, & autres philosophes veu-
lēt les deuoirs de biē viure estre soigneu-
sement gardez, ne contenteront pas le
Chrestien, en ce qu'elles ne tendent qu'a
vne gloire eternelle entre les mortels, ou
bien en ce, qu'elles proposent les vertuz
devoir seulement de tant estre gardées,
qu'elles sont d'elles mesmes desirables,
sans au surplus les referer a l'honneur, &
gloire

gloyre de dieu leur autheur: si toutesfoïs
nous voulös bien considerer le moien que
tiennent les laboureurs a enter les sauua-
geons, nous trouuerons que par mesme
rayson nous pourrons faire le semblable
en la doctrine des Gentils. De vrey ilz
ont de coustume de roigner toute la touf-
fe d'un vif, & puissant sauuageon, &
d'ebrancher entierement le tronc, auquel
subsequemment ilz entët vn greffe frâc,
& de bonne seue, a celle fin que repris
il puisse tirer sa nourriture, & augmen-
tacion de celle du sauuageõ, & au moie
de sa bonne nature la conuertir a la ge-
neracion, & perfection d'un fruyt frâc,
& amyable. Si aussi en semblable nous
rabattons de la doctrine des Gentils ce-
ste haute tige de gloyre mondeine, & de
la mesconnoissance de celle de dieu, pre-
nans tant seulement le simple tronc de la
A iij cognoissance

cognoissance des deuoirs, que nous deuõs
les vns aux autres, nous en pourrons ty-
rer du fruyt frãc, & agreable au crea-
teur, par la sçue de la foy, que i' appelle
l'amour de dieu. Croyez que tout ainsi
que le greffe tant franc que tu voudras
ne peut reprendre, ne viure sans sa pro-
pre sçue, aussi ne peut la foy sans l'a-
mour. tout ainsi aussi que le greffe ayant
bonne sçue ne peut qu'il ne reprenne bien,
& qu'il ne porte auq le temps habon-
dance de fruyt: aussi ne peut estre l'õgue-
ment en nous cueurs l'amour a dieu sans
euures. Pour ausquelles entendre la re-
cherche des Gentils, touchant les deuoirs
deuZ tant auZ parens, qu'a la republi-
que, & finablement a toutes manieres
d'hommes, ne nous sera pas inutile, pour-
suyuant le bon vouloir de dieu les garder
d'un desir de luy complaire, en accom-
plissant

plissant sa loy comme iuste, & a luy agreable, a celle fin que les euvres nous seruent de tel tesmoignage de nostre iustice, que font les fruyts, de la bonté de l'arbre: en recognoissant au demourant, que tout ainsi que de la sève, & bonté de l'arbre, la louange est deuë a la nature, qu'en semblable aussi de la bonté, & suffisance en nous euvres, a vn seul dieu en appartient l'honneur, & gloire.

LE PREMIER LIVRE DE MARC

Tulle Ciceron a son fils Marc, touchant les deuoirs de bien viure.



Ombien Marc mon
fils qu'escoutant ia
l'espace d'un an Cra
tippe, mesmes dans
Athenes, tu doyues
auoir les regles, & in
stitutions de Philo
sophie en bonne suffisance, attendu l'ex
cellente estime, tant du docteur, que de la
ville: dont l'un te peut enrichir de scienc
ce, & l'autre d'exemples: ie te cõseille tou
resfois que tout ainsi q̃ pour mō auātage
i'ay tousiours assemblé la doctrine latine
auẽq la grecq̃, (ce que nō seulement i'ay
fait en la philosophie, mais aussi en l'art
de bien dire) tu fasses aussi le semblable,
affin que l'eloquence te soit aisée autant
en l'un qu'en l'autre. En quoy (comme il
nous semble) nous auons beaucoup ser-

b

uy

23 LE PREMIER LIVRE

uy auz nostres: de sorte, que nō seulement les neufz es lettres grecques, mais aussi les sauanz s'estiment auoir fait quelque proufit, tant pour bien parler, que iuger. Parquoy tu apprendras de ce prince de philosophie pour le iourd'huy, en apprenant aussi longuement que tu voudras: or autant le dcuras tu vouloir, que ce de proufit que tu feras, ne te fera point a de-
daing: vse toutesfois des choses selon ton iugement, en lisant noz euures non guieres différentes des Peripateriques: (comme qui voulons estre Socratiques, & Platoniqs): de vrey ie n'y mectz point d'empeschement. Ie t'assure bien qu'en lisant noz euures tu rendras beaucoup plus riche l'eloquence latine. Ie ne voudroy pas toutesfois qu'on estima ce propos arrogant. Car si en cedant a plusieurs la science de philosopher, ie m'usurpe ce qui est nayf a l'orateur, de proprement, distinctement, & elegamment parler, comme qui ay employé mon temps en ceste façon d'estude, ie le pense aucunement pourchasser comme mien. Parquoy mon fils ie te prie sur tout, de lire diligemment,
non

non seulement mes oraysons, mais aussi ces liures de philosophie a elles presque egauz. Il est vrey qu'elles ont l'e loquence plus vehemente: ceste facon toutesfois d'orayson raysonnable, & moderee est digne d'estre honorée. Or n'ay ie encores poit veu aduenir a nul des grecz, des'exercer en l'une & l'autre facon de bien dire, ne qui poursuiuiſt celle des plects, auęq ceste autre maniere payſible de diſputacion: ſinon que parauantur Demetrie Phaleree peut eſtre tenu du nombre: cōme diſputeur ſubtil, orateur peu vehement, combien que doux, de ſorte que tu le pourras recognoiſtre pour diſciple de Theophraste. Au regard du proufit que nous y pouuōs auoir fait, le iugement en ſoit auz autres: de vrey nous auons ſuyui tous les deux. Je penſe veritablement que ſi Plato eut voulu traicter ceste facon d'orer es cauſes, il en eut peu parler grauement, & amplement: auſſi eut peu Demosthenes de bonne grace & richement, s'il eut mis en memoire ce qu'il auoit appriſ de Plato, & qu'il les eut voulu pronocer, Je iuge le ſemblable d'Aristote, & Isocra

b ii te:

4 LE PREMIER LIVRE

te:leſquels prenás leur plaíſir en leur eſtu
de, ont conremné l'autre. Mais comme
preſentemét i'euffe deliberé t'eſcrire quel
que choſe, & beaucoup d'autres par cy a-
pres, i'ay bien voulu commencer par ce
mẽſmement, qui ſeroit bien conuenant
a ton age, & a mon autorité fort hõno-
rable. Car comme il y ayt maintes cho-
ſes en la philoſophie graues, & vtiles, de-
battues en diligence, & habondamment
par les philoſophes: celles ſemblent eſtre
amplement declarées qu'ilz ont miſes en
auant, & commandées touchant l'es de-
uoirs de biẽ viure. Or n'eſt il aucune par-
tie de la vie ny auz affaires publicz, ny pri-
uez, ny iudiciaires, ny domeſtiques, ny
penſant a par toy, ny en contractant a-
ueq autrui, qui puiſſe eſtre priuée de ſon
deuoir: en l'exercitacion duquel giſt tou-
te l'hõneſteté, & en la negligẽce, l'infamie.
De vrey auſſi eſſe icy la cõmune diſ-
putaciõ de tous les philoſophes. Car qui
eſt celuy qui s'oſera dire philoſophe, en
ne liurant aucuns preceptz du deuoir? Il
y a toutesfois aucunes diſciplines, leſquel-
les propoſans les fins des mauz, & des
biens,

DES OFFIC DE CIC.

biens ruinent tout deuoir de bien viure. Car quiconque establiſt le ſupreme bien, de ſorte qu'il n'ayt rien commun avecq la vertu, le meſurant ſelon ſon proufit, & nō l'honnēſteté: ſi ceſtuy la ſuyt ſon aduiſ, & que quelquefois la bōté de nature ne le veinque, il aduient qu'il ne peut exērcer amytiē, iuſtice, ny liberalité: ny ne peut aucunement eſtre cōſtant, iugeant la douleur vn extreme mal, ny attrēpé, tenāt la volupté pour vn ſupreme bien. Et combien qu'elles ſoient tellement manifeſtes que la matiere n'a beſoing de diſputaciō: elles ont toutesfois eſté par nous autrepart debattues. Si doncques ces façons de doctrines ſe veulent conſeruer, elles ne pourrōt rien dire du deuoir: ny ne pourront eſtre liurez aucuns commādemēts de luy, fermes, ſtables, & conuenans a nature: ſinō par ceux qui diſent l'honnēſteté ſeule eſtre deſirable, ou bien par ceux qui la diſent deuoir de ſoy meſme eſtre meſmement deſirée. Et pourtant eſſe la propre doctrine des Stoiques, Academiqs, & Peripatetiques: car ia de long temps eſt rebutée l'opinion de Arifton, Pyrrhon,

biii rhon,

6 LE PREMIER LIVRE

rhon, & d'Herille:lesquels toutesfois auroient leur droit de disputer du deuoir, s'ilz eussent laissé quelque choise des choses: afin quil y eut quelque voye a l'inuention du deuoir. Nous ensuyurons dōques en ce temps, & en ceste question principalement les Stoiques, non pas comme interpres: nous beurons tant seulement comme nous auōs de coustume de leurs fonteynes tant que bon nous semblera, suyuant nostre iugement, & aduis. Nous trouuons bon donques, puis que toute la disputacion sera du deuoir, de premiere-ment difinir que c'est: & m'emerueille de ce que Panæce l'a oublié. Car toute doctrine qui se dresse sur quelque chose par la rayson, doit partir de la difinicion: a celle fin qu'on cognoisse ce, dont on dispute. Toute la question du deuoir est en deux manieres: l'une est qui cōcerne la fin des biens, l'autre gist en institucions, par lesquelles l'usage de vie se puisse conformer en toutes ses parties. Les exēples de la premiere sont de ceste sorte: Si tous deuoirs sont parfaits, & si vn deuoir est pl⁹ grand qu'un autre, & ceux qui sont de
mesme

meſme genre. Au regard des deuoirs d'oc
on baille des precepts, combié qu'ilz tou
chent la fin des biens, cela toutesfois n'est
guieres apparent, car ilz ſemblét plus cō-
uenans a l'inſtitucion de la vie commu-
ne, deſquels nous auons a parler en ces li-
ures. Il eſt auſſi vne autre diuiſion de de-
uoir, car on en dit vn moié, & l'autre per-
fēt. Appellons (ſelon mon aduis) le per-
fēt, droit deuoir, que les Grēcz appellent
κατόρθωμα: & ceſt autre commun, lequel
ilz appellent καθήκον: leur donnās la di-
finiciō telle, qu'ilz tiennēt pour perfēt de-
uoir, celuy qui eſt droit: diſans celuy eſtre
moien, dont on peut rendre rayſon pro-
bable de ce qu'il a eſté fait. Il eſt donques
ſelon l'aduis de Panēce troys manieres de
doubtes pour entrer en deliberacion. De
vrey ilz doubtēt ſi ce qui echet en delibe-
racion eſt honorable, ou deſhonnēſte a
faire: ce qu'en conſiderant ſouuentefois
les entendemens ſont tyrez a contraires
opinions. Ilz s'enquierent oultreplus, ou
bien ilz aduiſent ſi ce dont ilz deliberent
ſert ou non pour la cōmodité, & recrea-
cion de la vie, ſi a l'aiſance, & habondāce

LE PREMIER LIVRE

de biens , si auz richesses , si au pouuoir , dont ilz se puissent ayder , & les leurs : laquelle deliberació cōcerne toutālemēt le moiē du proufit. La tierce espee de doute est, lors q̄ ce qui semble estre de proufit, semble combattre auēq l'honnēstetē. Car quand le proufit semble raurir à soy, & l'honnēstetē au contraire reuoquer, il aduient que l'esperit se distrait en sa deliberació, & qu'il mēt en auāt vne douteuse sollicitude de pensēe. mais cōme en diuisant ce soit vn bien grand vice de rien oublier, deux choses l'ont esté en ceste diuision. De vrey on n'a pas de coustume de rāt seulement aduiser si vne chose est honnēste, ou deshonnēste, mais aussi estans deux honnēstes mises en auant , laquelle est pl^{us} honnēste: en semblable aussi estās deux vrielles proposées, laquelle l'est plus. Par ce moien la rayson qu'il a pensē estre triple, se treuve deuoir estre distribuée en cinq parties . Premièrement donques il faut disputer de l'honnēstetē, & ce en deux manieres: en semblable rayson aussi de l'utilité, & subsequēment de leur comparaison. Or est il premierement donné par
natu-

nature a chacun de tous les animaux, de se conseruer, la vie, & le corps, & d'euiter les choses qui luy sembleront offensiuës; de chercher & pourchasser toutes choses necessèrës pour viure, comme le manger, les retraictes, & autres telles choses. L'appetit dauantage d'une conionction naturelle pour la generaciõ leur est a tous commun, auẽq vn certain soing de ceuz qui sont engendrez. Mais entre l'hõme, & la beste la diffirence est mẽsmemẽt en ce, que la beste s'adresse a ce seulement qui s'offre, & est present, de tant q̃ le sens l'incite, ayãt du passẽ, ou du futur biẽ peu de sentimẽt. Mais l'hõme qui est participãt de la rayson, par laq̃lle il considere les consequẽces, voyant les commenemens, & les causes des choses, sans ignorer leur aduancement, & quasi precedẽces: il compare les choses semblables, & adioust, & conioint les presentes aux futures: il voyt aisẽment le cours de toute la vie, pour laquelle il prepare les choses necessèrës. La mẽme nature aussi accointe l'homme a l'homme, par la force de la rayson a vne cõpaignie tant de langage, que
de

de vie, engendrant sur toutes choses vn amour enuers ceux qui sont procréés: & incite, que l'assemblée des hōmes soit frequente entre eux, & qu'elle luy veuille obeir: & q̄ pour ces causes elle s'estudie d'auoir les choses qui suffisent a la vesture, & nourriture, nō seulement a soy seul, mais aussi a sa femme, & enfans, & a ceux qu'il tient chiers, & qu'il doit conseruer. Lequel soing esueille les cueurs, & les rend plus grans auz affaires. Mais sur toutes choses l'inquisition, & recherche de la verité est propre a l'hōme. Et pourtant lors que nous sommes hors de tous affaires necesseres, & de sollicitudes, nous desirons voyr, oyr, & apprendre: estimans aussi la cognoissance des choses occultes, & admirables, estre necessere pour biē viure, & a grand aise. Dont il est manifeste, que ce qui est vrey, simple, & sincere, est fort auantageux a la nature de l'homme. A ce desir de cognoissance de verité, vn certain appetit de principauté est conioint, de sorte qu'un cueur bien doué de nature ne veut obeyr a nul, sinon a qui enseigne & apprend: ou biē a celuy qui pour l'utilité

té commande iustement, & legallement:
 dont consiste la grandeur de cuer, & le
 cōtemnement des choses humaines. Au
 demourāt ceste force de nature & de ray-
 son n'est pas petite en ce, que ce seul entre
 les animaux cognoit q̄ c'est qu'ordre, q̄
 c'est qui est cōuenāt auz dits, & auz faicts,
 & quel en est le moien. Au surplus il n'est
 point d'autre animal, qui des'choses qui
 s'offrēt a l'oeil ayt cognoissāce de la beau-
 té, de la grace, & proporcion des parties.
 Laquelle similitude estant transferée par
 la nature & rayon en l'esperit, il pense de
 tant plus la beauté, constāce, & ordre de
 uoir beaucoup mieux estre conseruée es
 conseils, & faicts: & se donne garde de ne
 faire rien mal seant & effeminé: de ne cō-
 mettre aussi, ou penser rien d'appetit en
 tous ses aduiz, & euures. Par lesquels mo-
 iens ceste hōnesteté que nous cherchons
 se dresse, & fait: laquelle est en estre com-
 bien qu'elle ne soit en renom, & qu' aussi
 ce que nous disons de vrey, soit louable
 par nature, quoy qu'ame ne le loue. Tu
 voys donques Marc mon fils la forme
 d'hōnesteté quasi cōme en face: laquelle
 si on

si on voyoit des yeux, elle engendreroit (comme dit Plato) de merueilleuses amours de sapieçe. Or esse que tout ce qui est honneste part de l'une des quatre parties. Car ou elle gist en la contemplacion de verité viuement recherchée: ou en la conseruacion de la compaignie des hommes, & a rendre a chacun le sien, & en la foy des choses cōtractées: ou bien en vne grandeur, & force de cuer haut & magnanime: ou finablement en vn ordre, & moien de tous dits, & faicts, auquel gist modestie, & attrẽmpance. Desquelles quatre parties naissent certains genres de deuoirs: combien qu'elles soient entre elles liées, & entrelassées: cōme de celle qui a esté ordonnée pour la premiere, & en laquelle nous asions la sapieçe, & prudence, gist la recherche, & inuencion de la verité. Et est ceste charge, la propre de ceste vertu la. Car comme quelqu'un considere le plus, quelle est la pure verité en chacune chose, & qu'il peut voyr, & expliquer viuement, & soudein la rayson, on a de coustume de le tenir a bon droit pour vn merueilleusement prudent, & sauant homme

me. Parquoy la verité est le subiect, & quasi cōme la matiere que ceste partie doit traicter, & en laquelle elle gist. Au regard des autres vertuz, les necessitez leur sont proposées pour aquerir, & conseruer les choses esquelles est cōtenuë la vie actiue, a celle fin que l'assemblée & alliance des hommes soit gardée: & que l'excellence & grādeur de cuer triomphe a augmenter les richesses, & a procurer proufit a soy, & auz siens: mais beaucoup plus en vn depris d'elles. Quant a l'ordre, constance, modestie, & auz autres leurs semblables elles sont de ce genre, auquel est necessēre quelque action, & nō pas la seule contemplacion de l'esprit: car en tenant quelque moien es choses qui se traittent en la vie, nous conseruerōs l'ordre, l'hōnesteté, & le deuoir. Des quatre lieuz donques esquels nous auons departy la nature, & vigueur de l'hōnesteté, le premier qui consiste en la cognoissance de verité atouche principalement la nature humaine: de vrey nous sommes tous rauiz & menez, a vn desir de cognoissancē, & science, estimās l'excellence en elles estre

estre belle: au contraire aussi reputons no⁹ a vice, & infamie, fallir, errer, ignorer, & estre deceu. Or fault il en ce genre naturel & hōneste euit deux vices: l'un que no⁹ n'ayons les choses incognues pour cognues les receuans a la volée: lequel vice celuy qui voudra fuyr (tous de vrey le deuront vouloir) employera temps, & diligence a considerer les choses. L'autre vice est en ce qu'aucuns employēt trop grand estude, & beaucoup de travail aux choses obscures, & difficiles, qui ne sont point necesseres. A pres lesquels vices euites, ce de labeur, & sollicitude sera raysonnablement loué, qui sera employé en choses hōnestes, & dignes de cognoissance: comme no⁹ auons oy auoir esté C. Sulpice en l'Astrologie, & auons cognu Sexte Pompee en la geometrie: plusieurs aussi en la dialectiq^e, & encor pl⁹ en droit ciuil: qui sont arts concernans la recherche de verité: pour la poursuyte de laquelle, la distraction des affaires publicz, est contre le deuoir. Car tout le los de vertu gist en l'exercitacion: laquelle toutesfois on interrompt souuent, & fait on plusieurs retours

tours aux estudes:auęq ce que l'exercitation de l'entendement qui iamęs ne repose, nous peut contenir sans nostre trauail aux estudes de consideracion. Or ęsse que toute contemplacion, & emocion d'entendement sera continuelle a considerer les choses hōņęstes, & propres pour bien, & eureusement viure:ou bien ęn la poursuyte de la scięnce, & cognoissance. Nous auons donques vuydę la premiere source du deuoir. Au regard dęs troys autres qui restęt, cęste rayson s'estęnd fort au large, par laquelle la cōpaignie dęs hommes, & vne quasi cōmunauté de vie ęntre eux ęst contenue:dont il y a deux męmbres:l'un ęst iustice, ęn laquelle gist vne grande lumiere de vertu & dont les hommes sont appelez bons: Et a ęlle ęst conioinctę la beneficęce, laquelle aussi on peut appeler benignitę, ou liberalitę. Mais la premiere charřte de iustice gist ęn ce qu'homme n'offense autruy, sinō qu'oultragę: & que subsequęment il s'ayde dęs choses communes, comme cōmunes, & dęs priuęes, cōme siennes. Or n'ęst il rien de propre par nature:mais bien par ancien-

ne

ne occupacion, comme a ceux qui iadis
 sont venuz es contrées vuydes:ou par vi-
 ctoyre, cōme a ceux qui ont conquiz en
 guerre:ou par loy,ou pactiō,condicion,
 ou sort:dont il aduient que le pays d'Ar-
 pin,est dit estre auz Arpinates:le Tuscu-
 lem, auz Tusculeins. Telle aussi est la di-
 stribucion des priuées possessions: Par-
 quoy veu que les choses qui furent par na-
 ture communes sont a chacun faictes pro-
 pres, chacun donques possede ce que luy
 est echu:& quiconque en prendra dauan-
 tage, il violera le droit de la compaignie
 des hommes. Mais pour autant que (cō-
 me Platon a escrit excellēment) nous ne
 sommes pas nez a nous seuls, & que de no-
 stre naissance le pays en pretēd vne part,
 vne autre les parens, & les amys vne au-
 tre:& que les choses (cōme il semble auz
 stoīqs) qui sont engēdrées en terre, les sōt
 routes pour l'usage des hōmes: aussi sont
 les hōmes pour les hōmes: a celle fin qu'
 ilz puissent entre eux faire proufit les vns
 auz autres: c'est en ce q̄ no^r deuōs suyure
 nature cōme guyde:& faire les vtilitez cō-
 munes en commun, par echangement de
 de-

devoirs en donnant, en prenant : & par arts, euures, & richesses faire vne lyson de cōpaignie d'hōmes auęq les hōmes. Or ęst la foy le fondement de iustice: c'ęst a dire vne constance, & verité de parolles, & conuenances. Dont il aduient, que combien que cela semblera parauanture rude a quelqu'un, no⁹ oserons bien ęnsuyure les Stoiques, qui recherchent diligement la source des parolles : & trōyrons que la foy ęst ainsi ditte, d'autant que ce qui ęst dit, ęst fait. Au demourant il ęst deux genres d'iniustice: l'une de ceulx qui oultragēt: l'autre de ceux qui ayans le pouoir, ne se gardēt de l'outrage qu'on leur procure. De vrey quiconque fait iniustement effort cōtre vn autre esmeu de courroux, ou de quelque trouble, cestuy la semble quasi oultrager de fait son cōpaignō. Celuy aussi qui ne se defend, ny ne resiste a l'iniure s'il le peut, ęst autant coupable, q̄ s'il habandonnoit ses parės, ses amys, ou le pays. Croyez q̄ ces iniures, qui de propos deliberē se drescent pour offenser, partent souuēt esfois de peur, lors q̄ celuy qui pense de fascher autrui, creint qu'il ne

5551 c tum-

tumbe en quelque inconuenient, s'il ne le fait ainsi a vn autre. Les aucuns prenēt leur plus grande occasiō a faire outrage pour auoir les choses qu'ilz ont desirées : auq̃l vice l'auarice se decueure manifestemēt. Au demourant les richesses se souhaytēt tant pour l'usage necessēre de la vie, que pour ioyr des voluptez. Il ęst vrey qu'en ceux qui ont le cueur plus grand, la conuoitise d'argent a son regard a l'opulēce, & a la suffisance de faire largesses: comme dernièrement Marc Crasse ne tenoit pas les finances de celuy pour assez grandes, qui vouloit auoir la principauté d'une Republ. s'il ne pouuoit ęntretenir vne armée de son reuenu. Les magnifiqs appareils plaisent, aussi fait vne façon de vie exquise & habondante: pour lesquelles choses il ęst aduenū que la conuoitise d'argent estoit infinie. Aussi a la verité ne doit ęstre a nul a d'eshonneur l'augmentation de son biē, ne nuysant a ame: mais il faut tousiours fuyr l'outrage. Il ęst vrey que plusieurs sont menez de sorte, que l'oubliance de iustice les surprenent, lors qu'ilz sont tombez en vne conuoitise de

se de regne, d'honneurs, ou de gloire. Au regard de ce qu' Ennius dit:

" Il n'est société, ny foy de regne sainte:

Il s'estend plus au large: car quant vne chose est d'une nature telle que plusieurs ny peuuent dominer, là bien souuent se dresse tel debat, qu'il est merueilleusement difficile y garder vne sainte cōpaignie.

Ce que de naguieres a fait cognoistre le trouble de C. Cesar: lequel pour la principauté q par mauuais cōseil il s'estoit forgée, a renuersé les droitz, autant diuins, qu'humains. Or y a il en cecy vn mal, en ce que les conuoitises d'honneur, d'épire, de puissance & gloire se rencontrent le plussouuent es grans cueurs, & esperits renommés: de quant plus on se doit donner garde de ne faire faute en telles choses.

Il est vray qu'en toute iniustice il y a grand egard, si l'iniure est faicte de quelque cholere, laquelle le plussouuent est briefue, & de peu de durée: ou bien de guet a pensée. Car les outrages qui aduiennent par quelque soudain mouuement sont plus legiers, que ne sont ceux qu'on fait de froid sang, & de propos deliberé. C'est assez dit en

c ii tant

tât q̄ touche l'outrage. Au demourāt il y a coustumieremēt plusieurs causes, pour oublier la defēse, & pour delaisser le deuoir. Car ou ilz ne veulent prendre inimitiēs, ou trauail, ou despēses : ou bien ilz sont si empētrez de nonchaliāce, paresse, nyserie : ou bien de leurs estudes, ou de quelques affaires, qu'ilz seuffrent estre delaissez, ceux qu'ilz deussent defendre. Il faut donques voyr, si ce que dit Platon pour les philosophes, ne soit point assez suffisant : comme qu'ilz s'emploient en la recherche de la verité : & qu'ilz deprisent, & tiennēt pour nulles les choses que plusieurs desirēt mērueilleusement, & dont ilz ont de coustume de s'entrebatre : & qu' a ceste cause ilz soiēt iustes. Car cōme ilz peruiennent a l'un des genres de iustice: qui est de ne faire tort a autrui, ilz pechent en l'autre. De vrey ilz delaissent pour l'empēchement qu'ilz ont d'un desir d'apprendre; ceux qu'ilz doyuent defendre. Et pourtant il ne les espere point venir au seruice de la Repub. sinon que forcez: combien qu'il leur estoit plus raisonnable le faire volontairement : car vn bien

bien fait est de tāt iuste, qu'il est volontai-
 re. Il en est aussi qui du desir de conseruer
 leurs biens, ou biē de ie ne sçay quelle hay-
 ne enuers les hommes, se disent entēdre a
 leurs affaires, pour ne sembler faire a per-
 sonne iniure: lesquels fuyans l'une des es-
 pèces d'iniustice dōnent dans l'autre. Car
 ilz delaissent la cōmunauté de vie: d'au-
 tant qu'ilz n'emploient pour elle rien de
 leur affection, de leur peine, ny de leurs
 biens. Puis donq qu'estans deux gēn-
 res d'iniustice proposez, nous y auons
 adioustē leurs causes: & auons au parauāt
 determinē les choses esquelles la iustice
 est cōprinse, nous pourrōs facilement iu-
 ger, sinō que no^r no^r aymio^s troupe, quel
 est le deuoir d'un chacun temps. Le sou-
 cy de vrey des affaires d'autrui est mal
 aisē: combien que ce Chremes de Terēn-
 ce n'estime rien estrange a luy, qui soit hu-
 main. Mais pour autant, que nous apper-
 ceuons, & sentons mieux les choses qui
 nous aduiennent prosperes, ou malheu-
 reuses, que celles qui aduiennent aux au-
 tres, lesquelles nous voyons quasi par vn
 entretiet d'une grande distance, nous iu-
 geons

geons d'eux autrement que de nous. Et pourtant la doctrine de ceux est bonne, qui défendent de faire chose dont tu soys en doute si elle est iuste, ou iniuste. Car l'equité luyt de soymesme : au regard du doute il signifie quelque pensée d'iniure. Mais il aduiét souuent des faisons, esquel les les choses qui semblent merueilleusement bien seantes a l'homme iuste, & a celuy que nous disons homme de bien, se changent, & deuiennent contraires: comme de ne rendre pas ce qu'on a en garde: ne tenir pas promesse a l'homme furieux: de denyer quelquefois, & ne garder les choses qui concernent la foy, & loyauté. De vrey il les faut toutes rapporter aux fondemens de iustice qu'au commencement nous auons proposés: premierement qu'on ne nuise a personne, secondement qu'on serue a l'utilité cōmune. Quāt par temps ces choses la se changent, aussi fait le deuoir, de sorte qu'il n'est pas tousiours de mesme. Car il peut aduenir quelque promesse, & cōuenance, l'accompliment de qui seroit inutile, ou a celuy a qui elle est faicte, ou a celuy qui a promis. De vrey
 si

si Neptune (côme disent les fables) n'eut tenu promesse a Thesee, Thesee n'eut pas perdu son fils Hippolite : car des troys souhaytz (côme il est escrit) le troysiesme estoit, la mort d'Hippolite, qu'il desira. Apres lequel impetré, il tumba en grand deuil. Les promesses donques ne se doyuent pas garder, qui sont inutiles a ceux ausquels elles sont faictes: ny n'est contre le deuoir de preferer le plus grand dommage au moindre, si elles te nuysent plus, qu'elles ne sont proufitables a celuy a qui tu les a faictes. Comme si tu as promis a quelqu'un d'estre son aduocat sur l'heure, & que ce pendant ton fils commence a estre fort malade, ce ne sera pas contre le deuoir, ne faire ce que tu as promis : Celuy au contraire fera beaucoup plus contre le deuoir s'il se plaint d'estre habandonné. Au regard des promesses qu'aucun aura faictes forcé de peur, ou circonuenu par dol, qui est l'homme qui ne voye qu'on ne s'y doibt point arrester: veu que d'elles pour la pluspart on est assoubs du droit Pretoyre, & des aucunes, p les loix. Il y a aussi souuent des outrages par vne

certaine calōnie, & par ie ne scay quelle ru-
 sée & malicieuse interpretation de droit:
 dont est venu que ce qu'on dit, que le Su-
 preme droit est vne supreme iniure, est tū-
 bé en commun prouerbe. En quoy aussi
 on fait beaucoup de fautes en la Repub.
 comme celuy qui la nuyt faisoit pillage,
 comme les trēues fussēt passées auēql'en-
 nemy iusques a trēte iours: d'autant qu'-
 elles estoiet accordées pour le iour, & nō
 pour la nuyt. Ny n'est aussi louable nostre
 Q. Fabi⁹ Labeo s'il est vrey q̄ luy ou autre
 (car ie n'en scay rien que par oy dire) es-
 tant ordōné par le Senat arbitre des No-
 lains, & Neapolitains touchant leurs li-
 mites, il ayt tenu propos auz vns, & auz
 autres tyrez a part, estāt arriué sur le lieu,
 qu'ilz ne fussent point si affectez ny a-
 ctifs: & qu'ilz aymassent plustost re-
 culer, que d'auancer. Ce que comme ilz
 eussent fait, il resta quelq̄ porcion de pays
 au mylieu. Parce moiē il leur limita leurs
 fins ainsi qu'ilz auoient dit, & adiugea au
 peuple Romain ce qui resta au my lieu.
 Or est cela deceuoir, non pas iuger: par-
 quoy ceste subtile diligence est a couter en
 tous

tous affaires. Il y a aussi aucuns devoirs qu'on doit garder envers ceux qui t'auront outragé. De vray il y a moié en vengeance, & punición: Ny ne sçay si cest assez a celuy qui a irrité, de porter peine de son outrage: affin que par après il n'en fasse pl⁹ de telles, & que les autres soiét moins hatifs a iniures. Les droicts de la guerre sont outreplus a garder en la Repub. Car comme il soit deux genres de debat: l'un par parolles, l'autre par violence: & comme le premier soit propre a l'homme, & cest autre auz bestes, il faut recourir au dernier, si on ne se peut ayder du premier. Parquoy il faut entrer en guerre pour la cause, qui est qu'on viue sans outrage en paix: & apres la victoire gagnée il faut conseruer ceux, qui n'ont esté cruels, ne inhumains a la guerre; ainsi qu'on fait nous Ancêtres les Tusculains, Acqueins, Volsques, Sabins, Herniques, les receuans en leur cité: au contraire ilz ont razé rez pie rez terre Carthage & Numance. Je voudrois que Corinthe ne le fut: mais ie croy biē qu'ilz ont eu esgard principalement a l'opportunité du lieu: affin
que

que quelquefois il ne donna occasion de dresser la guerre. Aussi suis ie bien d'adujs, qu'on aduise tousiours a vne paix, qui ne soit poit fourrée. En quoy si on m'eut obtéperé, nous aurions vne Repub. (sinó toutalemét bône) a tout le moins telle q̃lle, qui maintenāt est nulle. Il faut aussi aduiser de ceux qu'ō aura assubiectiz par armes. Ceux pareillement sont receuables qui laissans les armes recourēt a la foy du Capiteine, quoy que la muraille ayt esté battue. En quoy la iustice a esté si bié gardée par les nostres, que ceux qui auoient receu en leur foy les citez, & nacions conquisés par guerre, en ont esté les protecteurs a la coustume des Ancestrés. De vrey l'equité de la guerre s'est sainctemét réduite par escrit par le droit fecial du peuple Romain. Dont on peut entendre, que nulle guerre n'est iuste sinon faicte après auoir requises les choses, ou quelle soit au parauant signifiée, & défiée. Le capiteine Pompilius gouernoit la prouince, en l'armée du quel le fils de Cato faisoit sa premiere guerre. Et comme Pompilius aduist de donner congé a vne legion, il
le

le donna aussi au fils de Caton : cōme estant l'un des soudars d'elle . Mais cōme il fust demouré au camp d'un desir de la guerre, Cato escrit a Pōpilius, q̄ s'il le souffroit demourer au camp, il luy fist reiterer le serement, d'autāt qu'il ne pouuoit raisonnablement combattre auēq l'ennemy n'ayant plus le premier: tant estoit l'obsēuacion grande a esmouuoir la guerre. Il y a lettres du viel Catō a son fils Marc, par lesquelles il escrit auoir oy dire, qu'il auoit esté renuoyé par le consul, lors qu'il estoit soudart a Macedoyne durant la guerre de Perse. Parquoy il luy remonstre de se garder d'entrer en combat, disant qu'il n'est point loysible a celuy qui n'est point soudart, de cōbattre auēq l'ennemy . De vrey ie prens garde aussi en ce, que celuy qui de son propre nom estoit Perduel, fut appelé Hostis, par vne douceur de vocable allégeāt l'horreur de la chose. Car celuy que maintenāt no⁹ appellōs estrangier estoit par no⁹ Ancēstres appelé Hostis. Ce que tesmoignent les douze tables . Ou le iour estably auēq l'Hostis: itē, l'Autorité eternelle enuers l'hostis. Que sauroit on davantage

tage faire plus gracieusement que d'appeller dun nom si doux, celuy auęq lequel tu as guerre? combien que le tēps la ia rendu plus rude: car il ne signifie plus l'estrangier, & est demouré propre a celuy qui porte les armes ennemyes. Mais lors qu'on cōbat pour l'ēpire, & qu'on cherche la gloyre par la guerre, il faut que les mēmes causes des guerres que par cy auant ie dy estre iustes y soient toutalemēt comprises. Au regard de cēlles ausquelles est proposée la gloyre d'ēpire, elles doyuent estre moins cruelles. Car tout ainsi que quant nous playdons en causes ciuiles, nous le faisons autrement si cest vn ennemy, & autrement si cest vn cōpētiteur: veu qu' auęq l'un il y va de l'honneur, & de l'estime: & auęq l'autre de la vie, & renō: la guerre aussi estoit auęq les Celtiberes, & auęq les Dannemarchoiz, comme auęq ennemys mortels, pour la vie, non pas pour l'ēpire: mais auęq les Larins, Sabins, Samnites, Chartaginoiz, & auęq Pyrrhus, on cōbattoit pour l'ēpire: les Carthaginoiz estoient rompeurs de foy, Annibal cruel, les autres estoient plus

plus raysonnables. Quant a Pyrrhus sa
responſe tant renommée a eſté telle,

Vouſtre or point ie ne veux, ny rançons
de finances:

Combattons entre nous, non pas d'or,
mais de lances:

Eprouuons par prouèſſe auèq l'eſpée au
poingt:

Sans mettre a pris la guerre, & ſi Iuno
veut point

Que vous ou moy regnions: qu'en dit la
deſtinée.

Oyez, qu'a qui le fort na la mort deſtinée

A eux la liberté ie rens, & leur pardonne.

Au vouloir des grans dieuz, menez, ie les
vous donne.

Ie vous dy responſe royalle, & bien ſe-
ante au ſang des Eacides. Auèq ce que ſi
vne perſonne priuée a rien promis par la
la neceſſité du tẽps, il doit en cela gar-
der ſa foy: comme quant en la premiere
guerre Punique, Regule prins par les A-
phriqueins fut enuoyé a Rome pour l'e-
change des priſonniers ayant iuré ſon re-
tour, ſoudain quil fut arriué il ne fut d'ad-
uiſ au ſenat de les rendre: & comme de-
puis

puis il fust arresté par ses parés, & amys; Il ayma mieux retourner a la mort, que rompre la foy a l'ennemy. C'est assez dit touchant les devoirs de la guerre. Au demourant il nous faut avoir en memoire, que la iustice doit estre gardée enuers les moindres. Or est la condicion, & fortune des serfs la plus basse: touchant lesquels ceux ne conseillent pas mal, qui veulent qu'on s'en ayde comme de manœuvres, pour en tirer la journée, & faire leur devoir. Et comme vn outrage se fasse en deux manieres, c'est a dire par force, ou par fraude: la fraude semble quasi tenir du renard, & la force du lyon: qui sont deux choses mal seantes a l'homme: combien que la fraude est pl⁹ odieuse. Mais de toutes les iniustices il n'en est point de plus dānable, que de ceux, qui lors qu'ilz trōpent le plus, tendent toutesfois a sembler gens de bien. C'est assez parlé de iustice. Parlons d'oresenauant suyuant nostre deliberacion de la beneficence, & liberalité, dont il n'est rien plus propre a la nature humaine. Mais il y a beaucoup de choses a regarder. Car il faut premieremēt voyr
que

que la beneficence ne porte dommage a ceux mēmes auxquels elle ſemblera eſtre liberallement faiete, ne aux autres: & que la liberalité ne ſoit plus grande que n'eſt la puissance: en diſtribuant auſſi a chacun ſelon ſon merite. C'eſt la le fondement de iuſtice, a laquelle toutes ces choſes ſe doyent rapporter. Car ceux qui font bien a quelqu'un, qui luy nuysent, voulans ſembler luy faire proufit, ne doyent pas eſtre eſtimez benefiques, ny liberauz: mais flatteurs pernicioeux: ceux auſſi ſont en vne mēme iniuſtice, qui nuysent aux vns pour bienfaire aux autres: tout ainſi que s'ilz cōuertifſoient le biē d'autrui a leur proufit. De vrey il en eſt beaucoup qui de deſir de renom, & gloire, & raviſſent aux vns, pour elargir aux autres: leſquels s'attendent de ſembler eſtre liberauz enuers leurs amys, ſi comme que ce ſoit il les enrichiſſent. Or eſt cela tant eſtrange du deuoir, qu'il n'eſt rien qui luy puiſſe eſte plus contraire. Il faut doncq regarder d'uſer d'une telle liberalité, qu'elle proufite aux amys ſans offēſer ame. Parquoy le transport des biēs des vreys ſeigneurs faite a autres
par

par L. Sylla, & C. Cesar ne doit pas sembler liberal. Car rien n'est liberal qui ne soit quât & quât iuste. L'autre regard est, que la liberalité ne passe point la puissance: car ceux qui veulent user de liberalité plus grande que n'est leur substance, faillent premierement en cela, qu'ilz oultragent leurs parens. Car ilz transferent a autrui les biens qui leur deuoient de plus grande rayson estre en ayde, & en heritaige. Croyez qu'en vne telle liberalité y gist souuentefois vn desir de raur & prendre oultrageusement: affin que l'habondance suffise auz largesses. On en peut voyr aussi la plusgrād part faire beaucoup de choses qui semblent plus partir d'une vaine gloire, q̄ de la volōté: lesquels ne sont pas tant liberauz par nature, qu'incitez de quelque gloire pour sembler larges. Au regard de ceste hypocrisie elle est pl⁹ procheine a folie, qu'a vne liberalité, ou honesteté. Le troysiesme est proposé, affin qu'en la beneficēce il y eut regard a la personne, en quoy la façon de vie deura estre considérée de celuy, au quel on veut bien faire: l'affectiō aussi enuers nous, la communauté,

munité, & compagnie de vie. Les serui-
ces aussi faictz auparauant pour nostre
proufit: tellement qu'on doibt souhayt-
ter que toutes ces choses s'y rencôtrent,
sinon, qu'a tout le moins, le plus grand
nombre des causes, & les plus grâdes au-
ront plus de pois. Mais pour autant
qu'on ne vist pas auęq hommes entie-
remēt persēcts, & sages, mais auęq ceux
qui sont bien heureux s'ilz sont exemples
de vertu: ie pense cela aussi deuoir estre
entēdu, qu'on ne doibt pas totalement
mespriser persōne, en la quelle apparoit
quelque marque de vertu: vn chacun tou-
tesfois deura principalement estre hon-
noré, comme plus il sera doué de ces ver-
tuz gracieuses, q sōt modēstie, & attēm-
pance auęq iustice: dont nous auons par-
lé. Car vn cueur fort, & grand en vn hō-
me, ne persēct, ne sage, est le plussouuent
troup bouillant: ces autres vertuz au con-
traire semblent mieux approucher l'hō-
me de bien. Ces choses donques serōt cō-
siderées en la façon de viure. Au regard
de la bienueillance que qui que ce soit
nous portera, le premier deuoir est que
d nous

nous facions le plus de bien, a celuy qui plus nous porte d'affection: ne iugeons pas toutesfois la bienueillance a la coutume des ieuncs gés, par vne certaine ardeur d'amour, mais plustost par vne stabilité, & constance. Et si les merites sont tels, qu'il faille rendre graces, au lieu de les aquerir, il y fault employer quelque soing plus grand. Car il n'est point de deuoir plus necessere que la recognoissance d'un bienfaict. Mais si Hes:ode est d'aduisé que tu doibues rendre en plus grande mesure, (s'il est en ton pouuoir,) les choses que tu auras prins pour ton vslage: que devons nous faire estās prouoquez d'un bienfaict? n'ensuiurons nous point les terres fertiles, qui rapportent beaucoup plus qu'elles n'ont receu? Si aussi nous ne faisons point de doubte faire nostre deuoir enuers ceux, desquels nous esperons tirer proufit: quels deurós no⁹ estre enuers ceux qui ia nous en ont fait? Or comme il soit deux genres de liberalité, l'un a donner, & l'autre a rēdre: il est en nous de donner, ou non: il n'est pas toutesfois loysible a vn hōme de bien de ne recognoistre le bienfaict

bienfaict, s'il le peut faire sans offense. Or y a il esgard es bienfaictz qu'on a receuz & ny a point de doubte, que cōme plus ilz sont grans, plus on y est tenu. En quoy toutesfois il faut principalement cōsiderer de quel cuer, de quelle affection, & bienueuillance on l'a fait. Car il en est plusieurs qui en font beaucoup a la volée sās iugement, a tous, & sans moyen esmeuz de ie ne sçay quelle soudeine vehemence d'affection quasi comme d'un vent. Lesquels bienfaictz ne doyent pas estre estimez si grās, comme ceux qui sont liurez auq iugement, consideration, & cōstance. Il est vrey qu' a faire des bienfaictz, & a les recognoistre estans toutes choses egalles en ce gist principallemēt le deuoir, de suruenir mesmement a celuy, qui en a le plus de besoing. Ce que plusieurs font au contraire, lesquels font le plus de serui ces a celuy, du quel ilz esperēt le plus, encores qu'il n'en ayt besoing. Au demourant la compaignie & alliance se gardera tresbien si on fait d'autant plus de gracieusetez a vn homme comme plus il te sera prochain. Mais il me semble qu'il faut

2 1 d ii rechercher

rechercher de plus loingt quels sont les principes naturels de la communauté & compagnie des hommes. Le premier de vrey est celuy qu'on voyt en la compagnie de l'universel gère humain, du q̄l est la rayson & parolle : la quelle concilie les hommes entre eux, en enseignant, apprenant, communicant, disputant, & iugeant, & les cōioinct par vne certaine naturelle société. Ny n'est rien dont nous soyons tant éloignez de la nature des bestes sauvages : lesquelles nous disons souuent estre la hardyesse, comme au cheual, auz lyons la iustice : mais non pas l'équité, & bonté : car ilz sont priuez de la rayson, & de la parolle. Or est ceste société amplement ouverte auz hommes entre eux, & a tous, entre tous. En laquelle il faut garder la communauté de toutes les choses que nature a créés pour le commun usage des hommes, de sorte que celles qui sont ordonnées par les loix, & droit civil, soient si bien gardées, qu'il y ayt ordre. Desq̄lles le demourant soit ainsi gardé, cōme dit le proverbe grec, qu'entre amys toutes choses sont communes. Or semblent estre communes

nes

nes entre les hommes toutes celles qui sont d'un même genre. Ce que spécifié en vne chose par Ennius, se peut approprier a plusieurs.

Côme qui mōstrera la voye a q̄ s'elgare
Fait quasi qu'allumât la lumiere a autrui
Que sa lumière en rié poît ne se desâpare.
Par vne chose on enseigne suffisamment
que tout ce soit liuré a chacun, & fut il incognu, qui se peut commodement bail-
ler sâs faire perte. Dont il s'ensuyt que ces
autres sont communes: comme de ne de-
fendre point l'eau courante: souffrir pren-
dre feu du feu: si quelqu'un veut bailler bō
conseil a vn qui est en doubte: les choses
aussi qui sōt proufitables a ceux qui les re-
çoient & sans greuer celuy qui les liure.
Par quoy il en faut vser, & faire tousiours
quelque chose pour le commun proufit.
Mais pour autant que de chacune chose
l'habondâce est petite & la multitude in-
finie de ceux q̄ en ont besoing: la cōmune
liberalité se doit tousiours ranger a ceste
fin d'Enni⁹, Que sa lumiere en rié poît ne
se desâpare: affin q̄ la suffisance y soit pour
vser de liberalité enuers les nostres. Or y
d iii a il

a il plusieurs ordres de focieté d'hômes: mais a fin que nous laissions ceste infinité: celle d'un mēſme peuple, nacion, & lāgue, par la quelle les hommes s'aſſemblent principalement, nous attrouche de pl⁹ pres: eſtre auſſi d'une mēſme cité nous eſt pl⁹ a cueur. Car il y a beaucoup de choſes communes entre les citoiens: comme la place, les eglises, les galleries, les rues, les loix, les droicts, les iugemens, les elections, les couſtumes: oultre plus les familiarités, & beaucoup d'affaires, & conuentions contractées. Mais la cōpaignie des parens eſt vn lien beaucoup plus eſtreignant: car de ceste grande compaignie du gētre humain elle ſe fēme plus ſerrée, & a l'eſtroit, veu q̄ cōme le deſir de generation ſoit par nature commun a tous animaux, la premicre cōpaignie eſt au mariage, l'autre après aux enfāſ, ſubſequēment après vne mēſme demeure auēq toutes choſes cōmunes. Cēla de vrey eſt vn cōmēcemēt de ville, & quaſi la pepiniere des Repub. Les compaignies après des freres ſen enſuyuent, puis des couſins germains, pour la demeure deſquels n'eſtanc
ia plus

ia plus vne maison suffisante, ilz s'en vont a d'autres, cōme a vne nouvelle ville. Subsequēment viennent les mariages, & affinités, dont vient vn grand nombre de parēns, de la quelle multiplicacion & generacion, vient la source des Repub. La conionction & bonne affection de la race fait entraymer les hōmes. Cest vn grād cas d'auoir mēsmes enseignemens d'Ancestres, vser de mēsmes religion, auoir les cymitieres communs. Mais entre toutes les compaignies il n'en est point de si excellente, ny plus ferme, que lors que deux hommes de bien, semblables de vie s'associent par vne familiarité. Car ceste honnesteté que nous auons si souuent dictē, nous incite la voyāt en vn autre, & nous rend amys de celuy au quel no⁹ la voyōs. Et combien que toute vertu nous attyre a soy, & qu'elle nous fasse aymer ceux esquelz elle semble estre. La iustice toutefois, & la liberalité le fait sur toutes choses. Il n'est rien plus amable ny plus lyant que la similitude de bonne vie. Car il aduient qu'en ceux esquelz les fantasies & volōtés sōt semblables, ilz s'entrecroyssent

d iiii sent

sent l'un en l'autre, comme en eux mesmes:& se fait ce que Pythagoras desire en vne amytié, q̄ de plusieurs il s'en fait vn. La cōmunité aussi est grāde q̄ se forge de biens faictz reciproqs:par lesquels estans mutuels, & agreables, ceux entre lesquels telles choses aduiennēt, se lyent d'une ferme alliance. Mais après que tu auras bien cōsidéré tout par rayson & d'entendement, il n'est point de compaignie entre toutes plus agreable ny plus chiere, que celle qu'un chacun a auēq la Republ. Les pere & mere sont chers, aussi sont les enfans, les parens, & familiers:mais le pays est celuy qui a compris toutes les amytiés de toutes choses. Pour le quel, q̄ est l'hōme de bien qui doubte s'offrir a la mort, la ou elle luy sera de proufit? En quoy est de tant plus detestable la cruauté de ceux cy qui ont demembre le pays par toute façon de meschanceté, & qui mettent & ont mis peine pour le ruiner de fond en comble. Mais si la question & cōparaison se dresse, ausquels appartient le pl⁹ de deuoir, le pays, les pere & mere, sont les premiers:aux bienfaictz desquels nous

nous sommes le pl⁹ obligez. Après lesquels sont les enfans auçq toute la maison qui n'a espoir seulement qu'en nous, ny ne peut auoir autre part refuge: subsequemment après sont les parçens, auçq lesquels le plus souuent la fortune est commune. Parquoy les defenses necesseres pour la vie s^ot principalement deues a ceux que nous auons dit par cy auant. Au regard de la vie, du commun repas, des cōseils, des propoz, des remonstrances, consolations, quelquesfois aussi des reprehēsiōs elles ont leur vigueur entre les amys: aussi est l'amytie fort plaisante que la mēme façō de vie a couplée. Mais a fournir tous ces devoirs, il faudra prendre garde, a ce qui est mēsmement necessere a chacun, & que cest que chacun pourra acquerir ou non auçq nous, ou sans nous. Par ce moyen les degrez des amyties ne serōt pas tels que ceux des tēps. Aussi y a il aucuns devoirs, qui sont micux deuz auz vns qu'auz autres: de vrey tu ayderas plustost a ton voyfin pour recueillir ses greins que tu ne feras a ton frere, ou a ton familier: mais s'il y a pces en iugement,

tu défenderas plustost ton parçnt & ton amy que tu neferas ton voyfin. Cēs choses donques, & leur ſemblables viennent en cōſideracion en tout deuoir:& ſe faut accouſtumer, & exercer,pour pouuoir eſtre bons raciocinateurs de deuoirs,& voyr en adiouſtant,& deduiſant quelle ſomme il reſte:dont tu puiſſes entendre, combien il eſt a chacun deu. Mais tout ainſi que lēs medecins, ne lēs capiteines, ny orateurs, ne peuuent rien aquerir digne de grande louange ſans vſage, & exercitacion, quelques regles de l'art qu'ilz ayent appriniſes:cēlles auſſi de la conſeruacion du deuoir ſe liurēt, affin que nous les facions: mais la grandeur de la choſe deſire l'uſage, & l'exercitacion. Nous auons donques preſque ſuffiſamment dit comme quoy ſe deduit l'honēſtetē, de la quelle le deuoir prent ſa ſourſe, dēs choſes qui cōcernent le droit de la ſocietē humaine. Or fault il entendre qu'eſtās quatre gēres ppoſez, dēſquelz deſcēd l'honēſtetē, & le deuoir, que cela ſemble noble, qui eſt fait d'un cueur grand, & magnanime, depriſant lēs choſes humaines.

C'eſt

C'est vn reprouche bien manifeste, si on
peut vser d'un tel langage:

Entre vous ieunes gens auez vn cueur de
femme,

Et ceste fille d'homme.

Et si aussi d'un tēl propos,

Butin de Salmacis sans coup, & sās sueur.

Au cōtraire aussi sont tenues a gloire les
choses qui sont faictes d'un grand cueur
de grand prouesse, & excellēce: & les
louons ie ne scay comment a haute voix.

De la depend le Champ des Rhetoriciēs
pour la Marathone, Salamine, pour les
Platées, Thermopyles, les Leuctres, Stra-
tocle: de la est nostre Cocles, de la les De-
cies: aussi sōt les Cneius, & Publius Sci-
pions, M. Marcell, & autres innumerables:
en la quelle grandeur de cueur aussi est
mēsmement le peuple Romain excellēt.

Au demourāt son entente a la gloire de
la guerre se manifeste, en ce q̄ no^s voyōs
aussi les statues en accoustremēt presq̄
de guerre: mais ceste hautesse de cueur q̄
se voyt es perilz & trauauz, est viciouse si
elle est priuée de iustice, & qu'elle com-
batte non pas pour le cōmun salut, mais
pour

pour le sien propre proufit : car cela non seulement ne tiét point de la vertu:mais encor plustost d'une cruauté repoussant toute humanité. Et pourtāt les Stoiques descriuēt biē la prouesse, en la disāt estre vne vertu defendāt l'eqté. Parquoy nul de ceux q̄ ont aquis la gloire de p̄uēsse, n'a eu louāge par dols, ny malices:car riē ne peut estre honēste qui est sans iustice. Ce dit donq̄s de Platon est excellent. La sciēce dit il, qui est sepée de iustice, ne se doibt pas seulement appeller malice, plustost q̄ sapiēce:mais aussi doibt vn cueur prest au peril auoir plustost le nom d'audacieux, que de preux:si son p̄pre proufit le pousse, & non l'utilité cōmune. Nous voulōs donques que les hōmes preux & magnanimes soient bons, simples, amys de verité, & point trompeurs : qui sont choses dependētes d'une manifeste louāge de iustice. Cela toutesfois est odieux qu'en ceste hauteſse & grandeur de cueur il s'engendre facilement vne outrecuydāce, auēq vn troupeur grād desir de regner. Car(cōme dit Platon)que toute la façon de viure des Lacedemoniens est enflābée de desir

de desir de veindre : chacun aussi de tant plus veut estre prince sur tous, ou plustost estre seul, comme plus il a le cueur excellentement grād. Mais il est bien mal aisé que tu gardes l'equite, la quelle est mesmement propre a la iustice, la ou tu desireras estre plus grand que tous les autres. Dont il aduient qu'ilz ne se seufrenr estre veincuz ne pour debattre, ny par aucun droit publiq, & legitime: & sont le plus-souuent en la Repub. hommes larges, & de menées pour aquerir grandes richesses, & pour estre plustost maistres par force, qu'egauz par iustice: vne chose toutefois est de tant plus excellente qu'elle est plus difficile. Croyez qu'il n'est point de temps qui doye estre sans iustice. Ceux doncques doyuent estre tenuz pour preux & magnanimes qui repoussent vn outrage, & nō pas qui le fōt. Au regard de ceste vraye & sage grandeur de cueur elle iuge ceste honēstetē, que la nature suyt mesmemēt, estre alsise auz faictz, & nō en la gloyre, se desirant beaucoup mieux estre que d'apparoistre la princesse. Car celuy qui depent de l'abus d'une sorte cōmune,

ne, ne doit pas estre tenu entre les grans hommes. D'autant que cōme quelqu'un est d'un cuer fort hautein, & cōuoyteux de gloyre: tant plus aisement est il poussé a choses iniustes: de vrey cest vn lieu fort glissât, veu qu'a peine s'en treuve il, q̄ aṽs auoir reccu beaucoup de traualx, & s'estre hazardé auz perils, ne desire gloyre, quasi comme guerdon de sēs prouesses. Or cognoit on rouralement vn cuer preux & grand, principalement en deux choses. Desquelles l'une gist en vn depris des choses exterieures, veu qu'on tient pour certain qu'un homme ne doit estimer, souhayter, ou desirer *sinon chose honeste, & conuenante, sans se rendre subiect a nul homme, a nul trouble d'entendement, ny fortune.* L'autre est, que lors que tu seras ainsi doué cōme nous auons dit, tu mēes grādz affaires, & qui mēsmement sont vtils, & qui soient merueilleusement hazardeuz, & pleins de traualz, & dangers, tant pour la vie, q̄ pour mēintes choses qui luy touchent. Car en ces deux choses gist tout l'honneur, et grād pouuoir: i'adiouste aussi l'utilité au dernier.

nier. Au regard de la cause, & rayson qui forge les grans hommes, elle est au premier. Car il a cela qu'il fait les cueurs excellens, & mesprisans les choses humaines. Ce qu'on voyt en deux choses, si tu iuges cela seulement bon, qui est honeste, & que tu sois deliuré de toute perturbation d'esperit. De vrey il faut dire q̄ la petite estime qu'on a des choses qui semblent a plusieurs excellentes & nobles, & le contemnement d'elles par vne rayson stable & ferme tient d'un cueur bon, & grand: & que la patience es choses qui semblent facheuses, & qui meintes & diuerses sont continuëles en la vie, & fortune des hommes, qui est telle q̄ tu ne fors poit hors les limites de nature, ny de la dignité d'un sage, est d'un cueur robuste, & d'une grande constance. Aussi n'est il pas raysonnable que celuy soit veincu de couoytise que la peur n'a veincu: ne celuy par la volupté, q̄ le trauail n'a peu vaincre. Parquoy telles choses se doyuent cuiter, aussi doit le desir de richesses. Car il n'est rien de si pouure, ne de si petit cueur que de les aimer. Ny n'est riē si honeste, ne si magnifique,

fique, q̄ de cōtemner les biés si tu n'en as ne q̄ d'en faire largesse, & liberalité, si tu en as. Il fault aussi fuyr le desir de gloyre, comme par cy auant i'ay dit, car il ostela liberté, pour la quelle auoir les hommes magnanimes doyuent faire rous efforts. Il ne faut pas aussi chęcher les principautes: mais plustost quelquesfois ne les accepter, ou bien q̄lquefois s'en defaire. Car il faut ęstre hors de toute perturbation d'esperit, & de cōuoytise, & peur, aussi fait il de la maladie, de la volupté, & du courroux de l'ame, affin qu'elle soit en tranquillité & assurance qui luy apporte constāce, & dignité. Il y en a plusieurs & ont ęsté, qui desirans cęste tranquillité que ie dy, se sont retyrez des affaires publicz, & ont prins le repos pour leur refuge. Entre lesquels les plus nobles Philosophes, & męsinement les plus grans, & quelques hommes seueres & graues n'ont peu ęndurer la façon de vie du peuple, ne des princes: & ont les aucū vescu auz chāps prenans plaisir en leur bien priué. Aufquels le propos a ęsté de męsme qu'auz roys, de n'auoir faute de rien, de n'obeyr
a ame,

a ame, & de ioyr de la liberté, de la quelle le propre ęst de viure, ainsi que tu veux. Parquoy comme cela soit commun auz conuoyteux de puissance auęq ceux que nous auons dit: les vns pęnsent y pouuoir pęruenir s'ilz ont grans biens, les autres, s'ilz sont contęns du leur, & de peu. En quoy l'aduis dęs vns ne dęs autres n'ęst a depriser: mais la vie dęs tranquilles ęst la plus aisée, la plus seure, & la moins chargeant, & offęnsant autruy: vrey ęst q celle de ceux qui se sont addonnez a la Repub. & au maniement dęs grās affaires, ęst de plus grand proufit auz hōmes, & plus cōmode pour la gloyre, renom, & grād pouoir. Parquoy parauāture faudra il pęrdonner a ceux qui d'un excellent esperit se sont addonnez a la doctrine, delaisans le maniement de la Republ. a ceux qui pour la foyblesse de leur santé, ou qui ęmpęchez pour quelque grand cause l'ont aussi delaisé, veu qu'ilz quittent auz autres la puissance & louange de l'administration d'elle. Au regard de ceux q n'ont point tęlle cause, ie pęns que s'ilz se dyęt depriser les puissances, & magistratz, que
1 e plusieurs

plusieurs ont eu grád estime, que cela nó seulement ne leur doibt estre a louange, mais leur doibt estre tourné a blasme. Le iugement desquels est de faiét bien difficile a reprouuer, en ce qu'ilz contènnent la gloyre, la tenans pour nulle: mais ilz semblent creindre les trauauz, & facheries tant des offenses, que des repousse-mens, quasi côme vne ignominie, & infamie. Il en est qui es choses contraires sont inconstãs, & qui contènnans la volupté d'une grande seuerité, sont mols en vne aduersité: qui n'ont cure de gloyre, & sont vaincuz d'une infamie, mais encor auęq bien peu de constance. Or est il force a ceux qui sont bien nez a mener les affaires publicz, d'aspirer en ostant toute creinte auz magistratz, & de gouuerner la Repub. Car autrement ne peut estre la Cité gouuernée, ny aussi se monstrier la grandeur d'un cueur. Quant auz gouuér-neurs de Repub. la magnificence, & depris des choses humaines que souuentef-fois ie repete, ne leur est pas moins neces-sère qu'auz philosophes: & ne scay, si en-cores pl^a aussi est la tranquillité, et repos de
l'ame:

l'ame:veu que par ce moyen ilz ne seront point en detresse, & viuront en grauité, & constance. Qui sont de tant plus aisés auz philosophes, qu'ilz ont moins de choses exposées au danger de la fortune:& qu'aussi ilz ne sont pas en neccsité de beaucoup de choses:ny ne peuuēt pas faire tant lourde pēte, si leur suruient quelque aduersité. Parquoy ce n'est pas sans cause que plus grandes emotions d'esprit se dressēt auz gouuerneurs de Repub. qu'auz tranquilles:& qu'ilz ont plus grās affaires a demener:dont ilz ont plus besoin de tant plus grand cueur, & d'estre hors d'angoisses. Or a tout homme qui vient au gouuernement des affaires, a se garder de ne cōsiderer pas seulement cōbien est la chose honēte:mais qu'aussi il ayt le pouuoir de l'exercer. En quoy il faut aussi considerer, que de lacheté il ne desespere sans propos:ou bien que par cōuoytise il ne se confie trop. De vrey il est besoing d'un diligent preparatif en tous affaires auant les entreprendre. Mais cōme plusieurs soiēt en opinion que les affaires de la guerre soient plus grans que
e ii les

les ciuils. Il en faut rabbatre. Car plusieurs ont souētesfois chēchée la guēre pour le desir de la gloire : ce que bien souuent aduient en grans cueurs, & grās esperitz; & de tant plus qui sont adroictz au mestier, & en desir de la mener. Mais si nous voulōs iuger au vrey, il a esté des affaires ciuils beaucoup plus grans, & plus renommez que ceux de la guēre. Et combien qu'a bon droit Themistocles soit loué, & soit son nom plus renommé que celuy de Solon: & qu'on mette en auant Salamis pour tesmoingt de la victoyre excellente, & qu'elle soit preferée au cōseil de Solon, par le quel il establist premierement les Areopagites: si ne doibt on pas iuger cestuy moins excellent q̄ cest autre. Car cest autre a esté pour vne fois proufitable: & cestuy cy le sera a iamēs a la ville: veu que par ce conseil les loix, & institutions des anciens sont gardées: & que Themistocles n'a rien dit en quoy il ayt secouru l'Areopage: au contraire Solon a aydé a Themistocles. Car la guēre fut menée par l'aduis de ce Senat, q̄ fut estably par Soló. On peut dire lesēblable de Pausanie, &

nie, & Lyfandre:leſquels toutesfois ne ſoient en rien equiparables auz loix, & diſcipline de Lycurge, cōbien que par leurs proueſſes on eſtime l'Empire des Lacedemoniens auoir eſté agrandy:& ſi ont d'auantage eu pour leſ meſmes cauſes, leſ armées plus deliberées, & plus hardyes. Quant a moy Marc Scaure ne me ſembloit point en mō ieune eage eſtre moindre que C. Marius:ny Q. Catulus q̄ Cn. Pompeius, pēdāt que nous eūtēdions a la Repub. Ce n'eſt pas grand cas des guerres hors le pays, ſ'il ny a police dans la ville. Ny n'a fait l'Aphriquein hōme ſingulier, & chief, en raſant Numance plus de proufit a la Republique, qu'a fait au meſme tēps P. Naſica hōme priué, lors qu'il tua Tib. Gracch⁹. Combien que ce fait ne depend pas ſeulement d'un e-gard domeſtique, car il tient de la guerre d'autant qu'il a eſté vny de par arm^s, & coup de main: cela toutesfois a eſté fait par vn cōſeil de ville, ſans armée. Au demourant ce en quoy i'eūtēns que ie ſuis couſtumièremēt aſſailly par enuieux & meſchans eſt vne tresbonne choſe.

e iiii Cede

54 LE PREMIER LIVRE

Cede au cōscil la force, au pler le trióphe.
 Mais affin q̄ ie me taysc dēs autres, n'ont
 pas lēs armes durāt nostre gouuernemēt
 cedé au cōscil? Car il ne fut onq̄s peril pl⁹
 dāgereux, en la repub. ny plus grāde seu-
 reté, veu q̄ par nostre cōscil, & diligēce,
 lēs armes soudeinemēt tóbées dēs mains
 dēs plus ourrecuydcz bourgeois, ont esté
 abbatues. Quelle prouesse a iamcs esté
 faicte plus grāde a la guerre? quel triom-
 phe luy est a comparer? Il m'est loysible,
 Marc mō fils, de me glorifier enuers toy,
 au quel l'heritage de ceste gloire, & l'imi-
 tacion dēs faicts appertient. De vrey Cn.
 Pópée hōme riche, en louāges de guerre
 me fait cest hōneur (l'oyans plusieurs) de
 dire, q̄ pour neāt il eut emporté le troy-
 isme triomphe, si lors qu'il triompho-
 roit, il ne le receuoit par mēs bienfaicts
 enuers la repub. Lēs forces donques do-
 mestiques ne sont pas moindres que cel-
 les de la guerre: & y faut plus qu'en elles
 employer du labcur, & soing. De vrey ce-
 ste honēsteté que nous cherchons tirer
 d'un cuer grand, & magnifique se mene
 toutallemēt a fin par les forces de l'ame,
 & non

& non du corps. Il faut toutesfois exercer le corps, & le dresser tellement qu'il puisse obeyr au cōseil, & a la rayson, pour vuyder les affaires, & porter le trauail. Au regard de ceste honēstetē que nous cherchōs, elle gist toute en la cure, & pēsee de l'esperit. En quoy ne sont pas de moindre proufit, les gēns de robbe lōgue qui gouuernent la repub. q̄ ceux qui mēnent les guēres. Et pourtāt ont elles esté souuēnt par leur cōseil delaissées, ou mēnées a fin, ou bien dressées, comme a esté la tierce guēre Punique par l'aduis de M. Cato: L'autorité du q̄l après sa mort a valu en elle. Parquoy le moyen de bien aduiser est plus a desirer, que la prouesse au combat. Mais il se faut donner garde que nous ne le fassions plus par vne fuyte de combat, que par vn esgard du proufit. Or faut il. entreprendre la guēre, de sorte, qu'elle ne semble autre chose qu'une paix cherchée. Au demourant cest le deuoir d'un cueur magnanime, & constant, de ne se troubler es affaires facheux: ny en estourdy tombe cōme l'on dit du haut en bas: mais vser du cōseil d'un bon
c iiii esperit,

esperit, & sans se fouruoyer de la rayson. Et combien que cecy depēde de l'entēdemēt, la preuoyance toutesfois par cōsideracion des choses futures est de grād esperit: aussi est quelquesfois vn aduis au parauāt fait du bien ou mal qui peut aduenir: que cest qu'on doit faire estant quelque cas aduenu: & de ne faire chose, dont finablemēt il faille dire, ie ne le pensoy pas. Vela les ſeuures d'un cueur grand & magnanime, & qui se confie en prudence, & conseil. Au regard de se trouuer temerēremēt es rancs de bataille, & de choquer l'ennemy, cest vne certaine chose cruelle, & semblable aux bestes. Mais lors faut il cōbattre, & preferer la mort a la seruitude, & ignominie, que le tēps & la necessité le requierent. Et quant au rasement, & ruine des villes, il faut sur toutes choses prendre garde que rien ne soit fait d'incōsideracion, ny cruellemēt. Aussi esse le deuoir d'un hōme magnanime, aprēs auoir cōsideré les choses, de punir les coupables, conseruer la multitude, & en toute fortune garder le droit, & l'honestetē. Tout ainsi certes que (cō-

me

me par cy auant nous auons dir) il en est,
q preferēt les affaires de la guerre auz ci-
uils : aussi en trouueras tu plusieurs, aus-
q̄ls les entreprinſes perilleuſes, & ruzées
ſemblēt plus nobles & grâdes que les cō-
ſideraciōs de la paix. Or ne faut il iamēs
faire, que par vne fuyte de peril nō⁹ ſem-
blions couhardz, & timides. Mais aussi
se faut il donner garde, de ne nous offrir
au peril ſans occaſion, car il n'eſt point de
folye plus grande. Et pourtant faut il en-
fuyre la couſtume dēs medecins a pren-
dre le peril: leſquels penſent legierement,
les legierement malades : au regard dēs
fortes maladies, ilz ſōt cōtraincts de bail-
ler dēs cures dangereuſes, & doubteuſes.
Parquoy c'eſt fait en fol de deſirer en rēps
calme, vne rude tempeſte: & en ſage, de
ſuruenir a la tourmente par toute façon
& moien : & de tant plus que tu feras pl⁹
grand gain en prenāt le peril, que de per-
te en le tenant doubteux. A la verité aus-
ſi le maniement dēs affaires eſt en partie
perilleux a ceux qui s'en chargent, & en
partie a la Repub. Les vns d'auātage ſont
appelez au peril pour la vie, les autres
pour

pour la gloire, & pour la bienueillance des bourgeois. Nous deuons donques estre plus prompts a nous perils qu'a hazarder la repub. & estre plus prestz au combat pour l'honneur & la gloire, que pour les autres biens. Il s'en est trouué, q estoier prestz de mettre nō seulement leurs biens pour le pays, mais aussi la vie, lesquels toutesfois ne voudroient faire la moindre perte du monde de leur honneur, ny mesmes a la requeste de la Repub. cōme Callicratide, le quel estant chief des Lacedemoniens durant la guerre de la Morée, & ayāt fait maintes glorieuses prouesses, ruina finablement tout, quant il ne voulut consentir au conseil de ceux qui estoiet d'aduis de transporter l'armée de mer des Arginuses, & de ne combattre auq les Atheniens. Ausquels il respondit que les Lacedemoniens estant ceste armée perdue pouroient en dresser vne autre, & qu'au regard de luy il ne pouuoit fuyr son honneur sauue. Qui fut vne playe moyenne auz Lacedemoniēs: mais ceste autre fut mortelle, par la quelle, cōme Cleombrote craignant l'enuye eut combattu

combattu auęq Epaminondas, lęs puis-
sances dęs Lacedemonięs furęť ruinęes.
Mais cōbien mieux fit Q. Maximus, du
quel Ennius dit:

Vn seul hōme nous a remiz temporisāt,
Car au salut lęs criz point il ne preferoit,
Dont son los ęť pl⁹ ores, & sera florissāt.
Or ęsse vne espęce de vice qu'on doit
cuiteť ęs affaires de ville. Il ęť de vrey
qui n'osent pas dire de peur d'ęnuye leur
aduis ęncor qu'il soit tresbon. Il faut tou-
tesfois que ceux qui ont a pręndre le gou-
uernement d'une Republ. gardent deux
commādemęns de Platon: l'un ęť, qu'ilz
ayent le regard au proufit dęs bourgeois,
de sorte que tout ce qu'ilz font soit pour
amour d'ęlle, oublians leur propre prou-
fit: l'autre ęť, qu'ilz ayent la sollicitude de
tout le corps, a fin qu'ęť donnāt ordre a
l'une dęs parties ilz n'oublient lęs autres.
Car le maniement de la Republ. doit
ęťtre gouvęrnę a l'utilitę de ceux qui sont
baillez ęť garde, & non pas de ceux qui
l'ont, tout ainsi qu'une tutęlle. Au regard
de ceux qui ont vne partie dęs citoiens
pour recommandęe, ęť oubliant l'autre,
ilz

ilz mettent en la cité vne chose fort pernicieuse, qui sont la sedicion, & discord: dont il aduient que les vns semblent tenir pour la commune, les autres estre affectionnez a vn chacun homme de bien, & bien peu a tout l'uniuersel peuple. Dõt il s'est dressé de grans debatz entre les Atheniens: & en nostre Repub. non seulement sedicions, mais aussi pestiferes guerres ciuiles: lesq̃lles vn citoiën graue & magnanime en la Repub. & digne de pricipauté, fuyra, & hayra, en s'employant du tout au bien public, ny ne poursuyura richesses, ny puissance, & la cōseruera entièrement de sorte, qu'il aduifera a tous: ny ne procurera a persōne hayne, ou enuie par faulses accusacions. finalement il aura la iustice & l'honesteté en si grande affection, que pour la cōseruacion de la Repub. q̃lque offense grāde qu'il fasse, il souhaytera plustost la mort, q̃ d'omettre les choses que nous auons dictes. Or est toutalemeēt l'ambicion merueilleusement miserable, aussi est le debat pour les autorités, du q̃l il est escrit au mesme Platon, que ceux qui debatement entre eux

eux pour l'administracion de la Republ. font tout ainsi que si les mariniers debatoient entre eux, le quel d'eux doit gouverner. Il ordonne aussi que nous teniôs pour ennemys ceux qui portent les armes contre la Repub. & non pas ceux qui de leur iugement la veulêt maintenir: cômme a esté la dissensiô entre P. Africain, Q. Metel. & sans furie. Aussi ne sont receuables ceux qui sont d'aduis d'user de grand courroux enuers les ennemys: ce qu'ilz estimêt appartenir a vn hôme magnanime, & constât. Car il n'est rien plus louable ne plus conuenant a l'hôme magnanime & noble, que d'estre appaisable, & clement. Quant auz peuples libres, & l'egalité du droit, il y faut employer vne facilité, & celle qu'on dit hauteſſe de cuer, affin que si no⁹ nous courrouçons a ceux qui viennent a mauuais tēps, ou auz importuns, nous ne tumbiôs en vne rudēſſe inutile, & odieuse. Si faut il toutes fois recevoir la gracieuseté & clemēce, de tant que la seuerité il sera cōioincte a cause que la Repub. sans la quelle vne cité ne peut estre administrée. Or doit estre
toute

toute punicion & chastiment deliure
 d'oultrage:ny ne doibt estre referée a l'u-
 tilité de celuy qui punit ou chastie de pa-
 rolles qlqu'un, mais a celle de la Republ.
 Il se faut aussi donner garde que la peine
 n'excede la coulpe, & que pour mesmes
 causes les vns ne soient puniz, & les au-
 tres a peine adiournez. Au demourant il
 faut sur toutes choses fuyr le courroux en
 punissant : car iamés homme courroucé
 ne tiendra en cōdamnant ce moyen, qui
 est entre troup, & peu:aggreant auz Pe-
 ripatetiqs, & a bon droit, pourueu qu'ilz
 ne louassent point la cholere, ny ne la dis-
 sent estre vtilement donnée par nature.
 Or est elle reiectable en toutes choses, &
 faut souhayter que ceux qui ont le gou-
 uernement de la Repub. soiēt semblables
 aux loix, lesquelles sont dressées pour la
 punicion suyuant l'equite, & non pas la
 cholere. Et pourtant es choses prosperes,
 & qui succedent a nostre gré fuyons sur
 toutes choses la fierté, le desdaing, & l'ar-
 rogance : car tout ainsi que l'impacience
 es choses aduerses tient de la legiereté,
 aussi fait vn desordre es prosperes, telle-
 ment

ment, qu'une mēſme attrépance de vie,
 auęq vne face & front touſiours tout vn,
 eſt excellēte, cōme nous l'auons oy di-
 re de Socrates, & C. Lelius. Au regard de
 Philippe roy des Macedoniens i'entens
 que ſon fils l'a paſſé en prouēſſes, & glo-
 re, le quel il a veincu en gracieuſeté & hu-
 manité. Et pourtāt l'un a eſté touſiours
 grand, & l'autre ſouuētesfois bien infa-
 me: de ſorte que ceux ſemblent donner
 bōne doctrine, qui admonēſtēt, que nous
 nous monſtrions de tant plus humbles,
 de quant plus nous ſomes grans. De vrey
 Panęce dit q̄ l'Aphriquein ſon auditeur,
 & familier, ſoloit dire, q̄ tout ainſi qu'on
 a de couſtume de liurer auz dompteurs
 lęs cheuauz qui pour lęs frequēns rencō-
 tres bondiſſent d'une fierté de combat,
 afin qu'ilz en puyſſent aiſement ioyr:
 ainſi doyuent eſtre cōme voltez a la ray-
 ſon, & doctrine les hommes effrenez en
 la bōne fortune, & trop preſumās d'eux:
 afin qu'ilz cognoiſſēt la foibleſſe dęs cho-
 ſes humaines, & la varieté de fortune.
 Tellement que pęndant que la fortune
 nous riſt, il ſe faut ayder du conſeil de ſęs
 amys:

amys: ausquels il faut donner plus grâde
 authorité qu'auparauant : durant le quel
 tẽps aussi il se faut donner garde de ne
 prẽster l'oreille auz flatteurs, ny ne nous
 souffrions amieller : ẽn quoy on ẽst aise-
 mẽt trompé. Car nous nous pẽsons
 ẽstre tẽls, qu'a bonne rayson on doyue
 louer, dont partẽt innumerables fautes,
 lors que lẽs hommes ẽnflez d'opinions
 sont villainement moquez, viuãs ẽn mẽr-
 ueilleusement grans ẽrreurs, mais il suf-
 fist pour cẽste heure.

Or faut il pẽser que ceux qui gouuernẽt
 vne Repub. vuydent de grans affaires, &
 d'un grand cueur: d'autant que leur admi-
 nistracion s'ẽstẽd mẽrueilleusement au
 large, & sur beaucoup de peuples. Mais
 il ẽn ẽst & ont ẽsté plusieurs de grand
 cueur, lẽsquels menans vne vie priuée
 chërchoiẽt, ou biẽ s'efforçoiẽt a grãdes
 choses, se cõtentãs de la suffisãce de leurs
 biens : ou bien qui tenans ẽn partie dẽs
 philosophes, & ẽn partie de ceux qui gou-
 uernent la Republ. prenoient plaisir ẽn
 leurs priuez biens, ne lẽs assemblans pas
 par tous moiens, & sãs lẽs ẽspargner auz
 leurs:

leurs: mais plustost les departans a leurs amys, & a la Repub. quant il en estoit be-
 soing: lesquels premierement eussent esté
 bien aquiz, non pas d'un infame gain, ny
 odieux, s'offrans au proufit de plusieurs,
 pourueu qu'ilz en soient dignes, & qui
 subsequemment s'augmētēt par moyen,
 diligence, & raysonnable espargne: ny ne
 soient plustost subiects a leurs plaisirs, &
 depēses demesurées, qu'a la liberalité,
 & beneficēce. Quiconque gardera ces
 loix peut viure magnifiquement, hono-
 rablement, & en hōme de cuer, & d'a-
 uantage rond, & loyal, & amy de la vie hu-
 maine. Il faut subsequemment parler de
 ceste autre partie restant de l'honesteté,
 en la quelle est veue vne vergoigne, at-
 trempance, & modestie quasi comme le
 paremēt de la vie, auēq tout appaisemēt
 des perturbacions de l'ame, & auēq vn
 moyen es choses. En ce passage aussi est
 contenu ce qu'on pout dire en Latin de-
 corum, qui se dit en Grēc *πρέπον*, du quel
 la vertu est telle qu'elle ne peut estre se-
 parée de l'honesteté. Car ce qui est con-
 uenant est honeste: & ce qui est honeste
 f est

est conuenant. Au regard de la difference de l'honesté & conuenant, on la peut plus facilement entendre que la declarer. Car tout ce qui est conuenant alors apparait que l'honesteté est précédée. Et pourtant ce qui est decet n'apparait pas seulement en ceste partie d'honesteté, de la quelle il faut parler, mais aussi es troys précédentes. De vray il faut vser de rayson, & de propos sage, & faire cōsiderement ce que tu as a faire, & voyr & cōtempler en toutes choses ce qui est de verité. Au cōtraire aussi s'abuser, se fouruoyer, tumber en faute, & estre deceu, cest vne chose autant mal seante que de refuer, & auoir le sens perdu. Brief toutes choses iustes sont bien seantes: au contraire aussi toutes les iniustes mal seantes: comme qui sōt infames. La rayson de la magnanimité est semblable: car ce qui est fait de hardyessé, & de grand cueur, semble bien seant, & conuenant a l'homme: & ce qui est fait au contraire, mal seant comme qui est villain. Parquoy ce que ie dy conuenant attouche toute honesteté, & luy est de sorte attenant, qu'on le voyt nō pas par ie ne scay quelle

qu'elle rayson obscure, mais toute euidente. Car il y a vne certaine bonne conuenance, qui s'entend en chacune vertu, & qui se peut beaucoup mieux separer d'elle, par cōtemplacion, que reellement. De vrey tout ainsi que la grace & beauté du corps ne peut estre separée de la santé, aussi est ce conuenant du quel nous parlons confus auçq la vertu: vrey est qu'on le distingue par l'entendement, & cōtemplacion. Or est il en deux façons: car il en est vn certain general, que nous entendons estre en toute honnesteté, & vn autre dependant de luy, qui touche particulierement chacune partie d'honesteté. Au demourant on a de coustume de definir ce premier presque ainsi, que le conuenant est ce qui accorde bien a l'excellence de l'homme, en ce, en quoy sa nature est differante des autres animaux. Au regard de la partie qui depend de ce genre, ilz la definissent ainsi, de sorte qu'ilz veulēt cela estre conuenāt, qui soit si bien cōcordant a nature, qu'en luy apparaisse moderation, & attēpance, auçq vne certaine maniere de faire gracieuse. No⁹

f ii pouons

pouons bien iuger ces choses estre ainsi entendues des philosophes par ceste grace, que les poëtes suyuent, dont on a de coustume en dire beaucoup de choses autrepars. Mais alors disons nous les poëtes garder la grace, quant ce qui est conuenant a chacune p̄rsonne se fait & dit, cōme si Eacus ou Minos disoit, *Qu'ilz hayssent pourueu qu'ilz creignent: ou bien, Il prepare luy mēme le sepulchre a ses enfans: cela sembleroit mal seant, d'autant que nous les auōs entendu auoir esté iustes.* La ou si Atreus le dit, il s'en dresse vne risée: comme d'un propos bien seant a la p̄rsonne. Les poëtes dōques iugerōt selon la p̄rsonne ce qu'a chacun est bien seant: mais quant a nous nature nous a chargé de iouer vn p̄rsonnage auēq vne grande excellence, & preminence, sur le reste des animauz. Parquoy les poëtes auront a voyr en vne grande diuersité de p̄rsonnages, a ce qui est bien conuenant & seant, mēmes aux viciex. Mais comme par nature le deuoir de constāce, modestie, attrēmpance, & vergoigne nous soit ordonné, & cōme par elle aussi nous

soions

soions enſeigneſ de n'eſtre point nōchal
 lās du moyen que nous deuōs tenir auēq
 lēs hommes, il aduiēt que cēſte grace ap-
 pērtenant a toute honēſterē ſe monſtre,
 combien elle eſt eſtēdue au large: auſſi
 fait ce qu'on loue en chacune eſpēce de
 vertu. Car tout ainſi q̄ la beautē du corps
 eſmeut lēs yeux par vne bonne propor-
 tion de mēmbres, & qu'elle leur donne
 plaſir en ce que toutes lēs parties cōuiē-
 nēt enſemble auēq vne grace: cēſte bon-
 ne conuenance auſſi qui ſe voyt en la vie
 eſmeut a la louer ceux auēq lēſquels on
 vit d'ordre, & conſtance, de modēſtie en
 tous ditz, & ſaiēts. Il faut donques auoir
 vne cērtēine creinte dēs hōmes, tant dēs
 plus gēns de bien q̄ des autres: car le non
 challoir en ce qu'un chacun iuge de toy,
 ne ſēnt pas ſeulement ſon arrogant, mais
 d'auantage ſon toutallement dehontē.
 Or y a il quelque diffērence entre iuſtice
 & vergoigne, en ayant eſgard a tout. Le
 deuoir de iuſtice eſt de ne forcer lēs hom-
 mes: & celui de la vergoigne, de ne lēs
 offēſer: en quoy on voyt principallemēt
 la vigueur de la grace. Par cēs choſes dō-
 f iii ques

ques ainsi declarées, ie pense qu'on entend assez quel est ce q nous disons estre bien scant. Au regard du deuoir qui en depend, il a premierement ceste voye qui guyde a la conuenance, & conseruacion de nature, la quelle si nous suyrons pour guyde, nous ne nous foruoyrôs iamës: & suyrons ce qui est subtil, & de consideration par nature: aussi ferons nous ce qui est commode a la societé des hômes, & ce qui est graue, & magnanime. Mais la plusgrâd force du conuenât gist en ceste partie, dont no^r disputons. Car il ne faut pas seulement tenir pour bons les mouuemens du corps, qui sont propres a nature, mais aussi beaucoup plus ceux de l'ame qui luy sont vtiles. Or y a il deux forces de l'ame, & de la nature. L'une est posée en l'appetit, dicté en Grèce *ὀρεξις*, qui rauist l'homme ça & la: & l'autre l'est en la rayson, qui enseigne, & declaire ce quil faut faire, ou fuyr. Par ce moyen il aduiét que la rayson preside, & q l'appetit obeyse. Or doibt tout euvre estre libre de toute oultre cuydance, & nonchallâce, ny ne se doibt faire chose dont on ne puisse rendre

dre rayson probable. voyla presque la description du deuoir. Au demourât il faut tât faire que l'appetit obeyffe a la rayson, & qu'il ne la preuienne, ny ne l'habãdonne d'une paresse, ou lascheté : & qu'il soit tranquille & exempt de toute perturbation d'esperit, du quel se manifestera toute cõstance, & modestie. Car les appetiz qui se escartent plus au loing, & qui cõme echapez, soit en desirant ou desdaignant ne sont point refrenez par la rayson: ceux la certes sortent les limites, & le moyen, veu qu'ilz delaisissent, & desdaignent l'obeyffance, ny n'obeyffent a la rayson, a la quelle ilz sont subiects par la loy de nature: desquels nõ seulement l'ame est perturbée, mais aussi le corps. On le peut vöyr a la face des courrouceez, ou de ceux qui sont esmeuz de quelque desir, ou de peur, ou qui sont decontenãcez en vne troupe grande volupté : desquels tous, la face, la voix, le mouuement, & cõtenance se changent. Pour lesquelles choses on entend, (affin que ie reuienne a la forme du deuoir) que tous appetiz se doyrent refrener, & appaiser, et que le cha-

f iiii sticment,

stiement, & diligēce doyuent estre esueil-
 lez, affin que nous ne fassions rien teme-
 rerement, ny a l'auanture, d'une incōside-
 ration, & negligēce. De vrey aussi ne so-
 mes nous pas engēdrez par nature, de
 sorte que no⁹ semblions estre faictz pour
 le ieu, & passe tēps, mais plustost a vne
 seuerité, & a cēteines entreprinſes plus
 graues, & plus grādes. Il est vrey, qu'il est
 loysible de s'ayder du ieu, & du passe tēps,
 mais tout ainsi que du sommeil & autres re-
 poz, lors que nous aurons satisfait auz
 affaires graues, & serieuz. Ny ne doit la
 façon du passe tēps estre sans mesure,
 & modestie, mais doit estre honēste, &
 gracieuse. Car tout ainsi que nous ne don-
 nons pas route licence de iouer aux en-
 fans, mais tant seulemēt celle, qui ne soit
 point estrāge des eūres d'honēstetē: aus-
 si faut il qu'ēs propos plaisans on y voye
 quelque chose de bon entēdemēt. Il est
 entieremēt deux façōs de plaisanter, l'un
 est oultrageux, mēdisant, mechāt & vil-
 lain: l'autre est elegant, ciuil, de bon ren-
 contre, & bonne grace. Du quel nostre
 Plaute, & l'anciēne farſe des Attiques
 n'est

n'est pas seulement pleine, mais aussi les liures des philosophes Socratiques : & se treuvent de plusieurs beaucoup de choses plaissamment dictes: cōme sont celles que le viel Cato a colligées. qu'on appelle bōs rencontres. La difference donques d'un rencōtre de bonne grace, & d'un oultrageux est bien aisée. L'un est, s'il est fait a temps, & sans cholere, & bien seant a vn homme franc. Mais l'autre est infame a tout homme, si a la villennie des choses vn lāgage falle est conioinct. Il faut aussi tenir quelque moyen au ieu, cōme de ne faire vne troupe demesurée depēse, & que rauiz de volupté nous n'encouriōs quelque infamie. Nostre compaignie auēq les desirs de la chasse, nous fornisent asses d'honestes exēples de ieuz. Mais en toute question de deuoir il echet d'auoir tous iours dauant les yeux, combien est plus excellente la nature des hommes, que les brebiz, & autres bestes : d'autant qu'elles ne sentent sinon la volupté a la quelle elles sont rauies de tout leur appetit. Au regard de l'entēdement de l'homme il se nourrist en apprenant, & en considerant
il

il cherche, ou fait tousiours quelque chose esprins de plaisir de voyr, & oyr. Si q̃lqu'un d'auantage est vn peu plus enclin auz voluptés, sinon qu'il soit du nombre des ouailles (Car il est des hommes non pas de fait, mais tant seulement de nom) mais s'il en est quelqu'un plus spirituel il cele & dissimule de honte ses desirs de volupté, combien qu'il en soit esprins. Dôt il est euidēt que la volupté du corps n'est pas assez digne de l'excellence de l'hōme: & qu'il la faut contēmer, & repousser. Et s'il y a quelqu'un qui fasse quelque estime de la volupté, il luy faut diligēmmēt tenir moyen en la ioyssance. Et pourtant la nourriture & parement du corps se doyuent rapporter a la santé, & auz forces, nō pas a la volupté. Si aussi nous voulons considrer quelle est l'excellence, & dignité en la nature, nous entēdrōs cōbien est infame la dissolution en luxure, & de viure delicieusement, & a plaisir: combien aussi est honēste viure d'espargne, de continēce, en seuerité, & sobriété. Il faut aussi entēdre que par nature nous iouōs deux p̃sonnages, dont l'un est

est commun, en ce que nous sommes tous participans de la rayson, & de son excellence, par la quelle nous surpassons les bestes, & d'ou toute honnesteté & grace est tyrée, & de la q̃lle se cherche le moyen de trouuer le deuoir. L'autre est celle qui proprement est donnée a chacun. Tout ainsi certes qu'il y a grandes différences es corps: veu que nous en voyons les vns vistes pour la course, les auc̃s forts pour la luyte: & qu'es formes la dignité est es aucunes, es autres la grace: aussi y a il encores plus grandes varietés d'esperits. L. Crassus, & L. Philippe auoient grande grace, la quelle encores plus gr̃de, auoit par artifice C. César fils de Luce. Mais de ce tēps cy Marc Scaure, & Marc Druse le ieune sont fort seueres. Lelius estoit merueilleusement ioyeux, mais l'ambicion estoit plus grande en son amy Scipion, & la vie plus triste. Quāt auz gr̃cs, nous auons entendu que Socrates estoit gracieux, de bon r̃cōtre, de plaisant propos, & deguiseur en toutes choses, que les Gr̃cs ont appellé ἔρων: & qu'au cōtraire Pythagoras, & Pericles sōt venuz a gr̃de estime

estime sans aucune ioyeuseté. l'ay entendu qu'entre les Aphriqueins Annibal a esté fort ruzé aussi a esté entre noz capitaines Q. Maximus, comme qui sauoient tenir secret, eux taire, dissimuler, dresser embuches, & preuenir les entreprinſes de l'ennemy. En la quelle façon de vie les gręcs preferent auz autres Themistocles d'Athenes, & Phereus Iason: mais sur toutes choses le fait de Solon astut & ruzé, le quel feignit vn transport d'entendement, affin d'asseurer mieux sa vie, & de faire vn proufit tant plus grand a la Repub. Il en ęst d'autres fort diuers de ceux cy, simples, & ouuerts, qui ne pensēt point rien deuoir ęstre fait ęn secret ne ęn surprinse, aymans la verité, & ęnnemys de tromperie: & d'autres qui ęndurent toutes choses, s'asseruissā a toutes pęrsonne, pourueu qn'ilz pęruiennent a ce qui pretendent: cōme nous auōs veu Sylla, & Marc Crasse. Du nombre desquels nous auons entendu Lyfandre Lacedemonien merueilleusemēt cauteleux, & patient: & Callicratide au cōtraire, qui fut chief de l'armée de mer soudein apres Lyfandre. Au
regard

regard de l'entretien, nous en voyōs l'un: le quel combien qu'il soit fort puissāt, fait qu'il apparoit entre tous autres. Ce que nous auons veu en Catule, au pere, & au fils: & le semblable en Q. Mutius Mancinus. l'ay aussi oy dire a nous ancestres le semblable auoir esté en P. Scipio Nafica, & que au contraire son pere le quel vengea les miserables efforts de Gracch⁹. n'eut point de grace de langage: aussi n'a eu Xenocrates le plus seuer entre les philosophes, & qui pour ceste cause a esté grand, & bien renommé. Il y a autres infinies diuersités de nature & vie, qui ne sont toutesfois dignes d'estre blasimées. Il faut sur toutes choses que chacun garde ses conditions non damnables, & qui luy sont propres, affin que ceste grace que nous cherchons soit plus aisement gardée. De vrey il faut faire en sorte, que no⁹ ne nous efforcions point cōtre la nature vniuerselle: & qu'estant toutesfois cōseruée, nous ensuyuions la nostre propre, de sorte que combien quil soit d'autres entreprinſes meilleures, & plus graues, no⁹ mesurons toutesfois les nostres selon la
regle

regle de nature: car il n'est pas raysonnable luy repugner, ny suyure ce que tu ne peuz accôfuyuir. Dont il est tant plus apparant quelle est ceste grace: d'autant que (comme l'on dit) il n'est rien bien seant maugré la Minerue: cest a dire, estant la nature cōtraire, & repugnāte. Or s'il est quelque grace, il n'est rien indubitablement qui le soit plus, que l'egalleté de l'uniuerselle vie, & d'une chacune œuure: la quelle tu ne peuz conseruer si ensuyuant celle d'autrui tu delaisse la tienne. Car tout ainsi que nous deuons vser du langage qui nous est cognu, affin que nous ne soyons moquez comme aucuns qui entreiētent des mots gręcs: aussi ne deuōs nous pas mēser auęq nous œuures, & nostre vie quelque desaccord. Or à ceste difference de natures si grāde force, q̄ quelquefois tēl se doibt defaire, ce que pour la mesme cause vn autre ne deura faire. De vrey Marc Caton n'eut point d'autre cause que ceux qui en Afrique se rendirent a Cēsar. Parauātūre qu'on eut tourné a vice auz autres s'ilz se fussent defaicts, d'autant que leur vie auoit esté plus gracieuse, &

se, & leurs meurs plus aisez. Au regard de Caton la mort luy a esté plus aduantageuse que de voyr la face d'un Tyrât, veu que nature luy auoit liuré vne inerogable grauité, la quelle il auoit fortifiée d'une continuëlle cōstâce: veu aussi qu'il auoit perséueré tousiours en son propos, & delibération. Quants maux a souffert Vlysses en son long voyage, lors qu'il s'eruoit auz femmes (si Circe, & Callipso lès doyuent estre dictes) & qu'il vouloit estre trouué affable en tous s'es propos a toutes? aussi a il souffert en la maison grandes iniures des seruiteurs & chambrières pour finalement peruenir a ce qu'il desiroit. Mais veu le cuer qu'on dit d'Aiax, il eut plustost millefois desiré la mort, que de souffrir ces choses là d'un autre. Ausquelles ayans esgard il nous faudra considerer, a quoy chacun de nous est propre, & y tenir moyen, sans vouloir experimenter, comme luy sont bien seantes les graces d'autrui. Ce, s'as point de doubte est bien seant a chacun, a quoy il est mesmement nayf. Que chacun donques cognoisse sa propre inclination, vsant d'un iugement seuer

feure en cēs vertuz & vices: affin que lēs
 Sceniques ne ſemblent auoir la pruden-
 ce plus grāde que no^r. De vrey ilz ne ſ'e-
 choiſſent pas lēs meilleurs fables, mais
 celles qui leur ſont les pl^r propre. Et pour
 tant ceux qui ont la voix forte elisent lēs
 Epigones, & la Medée: & ceux qui ont le
 geſte, Menalipe, & la Clitemneſtre. Lupil
 le du quel i'ay memoyre iouet touſiours
 Antiope: Et nonguieres Eſope, Ajax.
 Verra donques vn ioueur de farſe ſur le
 theatre ce qu'un ſage ne verra point en la
 vie? Nous nous efforcerōs donques prin-
 cipallemēt eſ choſes, eſquelles nous ſe-
 rōs lēs plus duits. Et ſi quelquefois la ne-
 ceſſité nous force a celles qui nous ſont
 deniées par nature, il y faudra eſtre ſoi-
 gneux, bien aduiſé, & diligēt, a celle fin
 que ſi nous ne lēs pouons faire de bien
 bonne grace, que ce ſoit auēq la moins
 mauuaife: ny ne nous faut tāt efforcer de
 pourſuyre lēs graces qui ne nous ſont
 point ottroiées, que de fuyr lēs vices. Or
 eſt il qu'une tierce perſōne ſe cōioinct a
 cēs deux, que ia cy deſſus auons dittes: la
 quelle quelque cas, ou le tēps mēt en
 auant:

auant:ce q̄ de mēſme fait vn quatriefme,
 de la quelle nous nous ayderons ſuyuant
 noſtre iugement. De vrey lēs royaumes,
 empires, nobleſſes, honeurs, richēſſes,
 opulēce, & les choſes qui leur ſont con-
 traires dépendentes de la fortune ſe gou-
 uernent ſelon le tēps: au regard de la
 pēſonne que nous voudrons iouer, elle
 part de noſtre volonté. Et pourtant lēs
 vns s'addonnent a la philoſophie, lēs au-
 tres au droit ciuil, lēs aucuns a l'eloquen-
 ce: tēllemēt qu' entre lēs vērtuz, l'un veut
 pluſtoſt exceller en l'une qu'en l'autre:
 mais ceux deſquels lēs peres, ou ancēſtres
 ont eu quelque grande gloyre, s'efforcent
 pour la pluſgrand part y eſtre excellēſ:
 cōme Q. Mutius fils de P. au droit ciuil.
 Et en l'art militaire l'Afriquein fils de
 P. Paul. Lēs aucuns auſſi adiouſtēt quelque
 choſe de leur louange, a celles qu'ilz ont
 receuz de leurs p̄deceſſeurs: cōe a fait ce
 mēſme Afriquein le q̄l a enrichi la gloy-
 re de la guēre par ſon eloquēce: ce qu'en
 ſemblable a fait Timothée fils de Conō,
 le q̄l n'ayāt pas moīdre gloyre de guēre
 q̄ ſon pere, l'a augmentée d'une gloyre de
 g doctrine,

doctrine, & d'esperit. Il aduiët aussi quelquefois qu'aucũs delaiſſãs la voye de leurs ancẽstres, ſuyuët leur propre fantasie : en quoy meſmement s'efforcët ceux qui venuz de bas lieu ẽtrent en grãdes ẽtreprinſes. Cõme donques nous faisons toute cẽſte recherche, nous deuons pẽſer, & conſiderer a ce qui eſt conuenant. Et premierement il nous faut faire reſolucion de ce que nous voulons ẽſtre, & de quelle maniere de vie, qui ẽſt vne deliberacion la plus difficile de toutes lẽs autres. Car durant la ieunẽſſe lors que la foybleſſe du conſeil ẽſt la plus grãde, chacun ſe propoſe la façon de viure qu'il a la plus aymée. Et pourtant ẽſt il auãt enueloupé de q̃lque cẽtaine maniere, & cours de vie, qu'il aye peu iuger quelle eſtoĩt là meilleure. Au regard de ce que Prodiqũe dĩt (comme l'eſcrit Xenophon) que quant premierement la barbe cõmença a poindre a Hercules, qui ẽſt vn tẽps donné par nature pour elire la voye a la quelle chacun veut ẽttrer, il ſortĩſt en vn deſert: & que la eſtant aſſis il pẽnſa longuement, & a part ſoy, la quelle dẽs deux voyes

voyes il prendroit, voyant celle de volupté, & celle de vertu. Cela parauanture a peu aduenir a Hercules engendré de la semence de Iupiter: & non pas en semblable a nous, qui ensuyuôs ceux que bon nous semble, & sômes forcez a leurs arts, & institutions. Souuentesfois aussi estâs nourriz es precepts de nous peres, nous sômes dresscz selon leurs coustumes, & façons de vie: les autres viuent au iugement de la cômune, desirans mesmemet toutes choses qui semblent belles a la plus-grâd partie. Quelques vns toutefois ont suyui la vreye voye de vie d'un certain bonheur, ou bien d'une bonté de nature, ou par la doctrine de leurs peres. Or est toutesfois le genre de ceux fort rare, qui par vne excellence grande d'entendement, ou par vne noble discipline, & doctrine, ou bien douez des deux, ont eu espace d'aduiser quel cours de vie ilz vouloient principalement suyure, au quel aduis il faut remettre tout le conseil a la propre nature d'un chacun. Mais côme en toutes les œures q nous faisons, nous cherchôs ce qui est bien seant par l'adref-

g ii se a

se a la quelle vn chacun est né, (comme il a esté dit) tant plus grande cure y faudra il employer pour ordonner de toute la vie: affin que nous nous puissions asseurer en vne continuelle façon de viure, & ne cloucher en aucun deuoir. Mais pour autant qu'a cest egard la nature a la plus grand force, & la fortune la proucheine après, il faut entièrement les considerer, pour faire choix de la façon de viure: mais beaucoup plus la nature, comme qui est merueilleusement plus ferme, & certaine: de sorte q̃ la fortune semble quelq̃fois cōc mortelle, cōbatre auēq̃ la nature immortelle. Quicōque donq̃s remettra toute la deliberaciō de sa vie, au gēre de sa nature non vicieuse, qu'il y p̃seuere, d'autant que cela est mēsmement bien seant: sinon que par fortune il se soit apperceu auoir esté trompé au choix de l'estat de sa vie. Et s'il aduient (car il peut aduenir) il faut changer de meurs, & de façons de viure. Le quel chāgement nous ferons plus commodement, & facilement si le temps y consent: sinon, il le faudra faire peu a peu, & a loysir: tout ainsi que les sages sōt d'aduis

d'aduis de decoudre point a point les amyties qui deplaisent, & qu'on a à mauuaife estime, plustost que les deffirer tout a coup. Au surplus après auoir changé la maniere de viure, il nous faut tenir toute façon de moyés pour sèmbler l'auoir fait a bonne rayson. Mais pour autât que par cy dauant il a esté dit qu'il fault ensuyure les ancèstres, il en faut premieremēt excepter que les vices ne doyuent pas estre ensuyuiz. Subsequemment aussi, si la nature n'est suffisante pour pouuoir ensuyure les aucunes, comme le fils du dernier Afriquein, qui a adopté ce fils de Paul n'a peu pour la foyblesse de sa santé estre si sèblable a son pere, cōme cest autre fut au sien. Si dōqs il ne peut playder les causes, ou bien haranguer le peuple, ou mener la guerre, si deura il toutesfois faire les choses, qui seront en sa puissance, comme la iustice, la foy, la liberalité, modèstie & atrempāce, affin qu'on ne recherche point en luy chose qui defaille. Les parēns laissent a leurs enfans la gloyre de la vertu, & prouèsses pour heritage tresbō, & beaucoup plus excellent que nul patrimoine;

g iii ala

a la quelle faire honte,doibt estre tenu pour meschanceré & vice. Mais pour autant que les devoirs ne sont pas de mesme a diuers eages,& qu'autres sont ceux des ieunes,autres ceux des viels, il faut aussi dire quelque chose de ceste difference. C'est donq au ieune de porter reuerence aux plus anciens,& de s'elire d'entre eux les pl⁹ gens de bien,& mieux estimez par le conseil & autorité desquels il se gouerne: car l'ignorance de la ieunesse doibt estre dressée,& regie par la prudēce des viels. Or doibt sur toutes choses cest eage estre contregardée de ses appetiz,& estre exercitée au trauail, & a la patience de l'ame, & du corps:affin que leur industrie soit vifue tāt es devoirs de la guerre que des ciuils:& là ou ilz voudront recreer leur esperit,& prédre passe temps, qu'ilz se donnēt garde d'excēs, ayans la honte deuāt les yeux:ce qui sera tant plus aisé si les pl⁹ eagez s'y veulēt entremesler. Au regard des viels,le trauail du corps doibt estre moindre,mais l'exercice de l'esperit semble deuoir estre augmenté. Au demourāt il faut qu'ilz donnent
ordre

ordre d'ayder du conseil, & prudence le
 pl^q leur sera possible la ieunesse, & mes-
 memment la Repub. il n'est rien aussi dont
 la vieillesse se doye plus garder, que de la
 lacheté, & nonchallance. Et comme la lu-
 xure soit villeine a tous eages, elle est tou-
 tesfois tresinfame a la vieillesse. Et si vn
 desordre de conuoitises s'y adioint, le mal
 est double, en ce qu'elle tumble en deshō-
 neur, & qu'elle rend les ieunes gens plus
 dehontez en leurs excès. Ce n'est pas aus-
 si chose hors de propos de parler des de-
 uoirs des magistratz, des personnes pri-
 uées, citoyens, & estrangers. Le propre de-
 uoir donques du magistrat est d'enten-
 dre qu'il represente la personne de la ci-
 té, & qu'il doibt maintenir sa dignité, &
 honneur, garder les loix, ordōner du droit
 & auoir souuenance que telles choses luy
 sont baillées en charge. Au regard de la
 personne priuée, il luy faut viure auēq les
 citoiēs d'ū droit egal, & pareil, & n'estre
 pas dedaignable, ne vil, ny aussi hautein,
 desirant a la Repub. les choses qui sont
 tranquilles & honēstes, & pourtant auōs
 no⁹ de coustume d'estimer, & dire vn tel
 g iiii hōme,

hōme, bon citoien. Quant a l'estrangier, & nouveau habitant son deuoir ęst de ne faire rien que son affaire, ne s'enquerir point d'autrui, & d'ęncores moins ęstre curieux ęn vne Republ. estrange. Par ce moyen on trouera les deuoirs lors qu'on ęchęrchera que cęst qui ęst conuenant, & propre aux pęrsonnes, tęmps, & eages. Or n'ęst il rien tant conuenable, que de garder la constance ęn toute ęntreprinse & aduis. Mais pour autant que cęste grace se voyt ęn tous faicts, & dicts, & finalement au mouuement & estat du corps, & qu'elle gist ęn troys choses, ęn la beautę, ordre, & parement propre a l'ęuure: (vrey ęst qu'elle est difficile a dire, mais il suffira l'ęntęndre) & qu'ęn cęs troys aussi ęst contenu le soing, d'ęstre ęn bonne ęstime ęnuęrs ceux auęq qui nous viuōs, il ęn faut parler quelque peu. Premièrement donques nature sęmble auoir eu grand ęgard a nostre corps mettant ęn veue nostre forme, & le ręste de la figure ou ęstoit vne face honęste, ęn couurāt & cachāt les parties du corps dōnęes pour la necessitę de nature, lesqęlles pouuoient
faire

faire vn spectacle diforme, & vilain. La quelle fabrique de nature si diligente, la vergoigne des hommes à ensuyue. Car tous ceux qui sont de sens entier cachent a l'oeil les mesmes parties que nature a cachées, & font leur necessitez de sorte, qu'ilz leurs seruent le plus secretement qu'il est possible : ny ne les appellent par leurs noms, ny leurs vsages qui sont necesseres au corps : tellement q ce qui n'est point infame a faire, pourueu que secretement, est toutesfois vilain a dire. Et pourtant l'euure manifeste de telles choses n'est point sans oultrecuydance, ny le propos sans infamie. Ny ne sont receuables les Cyniques, ou bien si aucuns Stoiques ont esté presque Cyniques, qui reprennent, & se moquent de ce que nous disons les choses estre meschantes a dire, lesquelles ne sont point vilaines de fait, veu que nous appellions par leurs noms, celles q s'ont vilaines. Desrober, trôper, & adulterer sont vilains de fait, on les nomme toutesfois sans villenie : entendre a la generacion est honeste de fait, & vilain de nom. Assez d'autres choses aussi sont
 debatues.

debatus par eux de mesme aduis, contre la vergoigne. Au regard de nous suy-
 uons nature, & nous gardons par l'epreu-
 ue de l'ocil, & des oreilles, de toute chose
 qu'elle abhorre, que la contenâce, la mar-
 che, l'affiete, l'atablemêt, la face, les yeux,
 le mouuement des mains gardent ceste
 grace. Es quelles il faut euitier deux cho-
 ses: c'est que rien ne soit effeminé ou mol,
 ny rien rude, ou rustau. A la verité aussi
 ne faut il pas pèrmèttre auz ioueurs de
 farfes & orateurs, q̄ ces choses leur soient
 propres, & a nous dissolues. La coustume
 des farseurs a si grâde reuerence par l'an-
 cienne discipline, que nul n'entrè en ieu
 sans brayes: ilz creignent de vrey, que si
 par cas de fortune il aduient qu'aucunes
 de leur parties se decouurent, quelles se
 voyent de mauuaise grace. Selon nostre
 coustume les adolefcens ne se baignent
 point auçq leur pere, & mere: ne les gèn-
 dres auçq leurs beaux peres. Il faut donq
 retenir ceste façon de vergoigne, en suy-
 uant mesmement la nature pour mai-
 stresse, & guyde. Or comme il soit deux
 manieres de beauté, en l'une desquelles
 est

est la grace, & en l'autre la dignité, nous devons tenir la beauté pour feminine, & la dignité pour virile. Oſtons donques a la stature tout paremēt mal ſeant a l'hōme, & nous donōs garde d'un vice ſemblable a cela, au geſte, & mouuement: car bien ſouuent les mouuemēns de la luyte ſont deplaiſans, aucuns geſtes auſſi des ioueurs de farſes ne ſont pas ſans ſortife: ceux qui en cēs deux façons ſont nayf, & ſimples ſōt louez. La dignité de la forme ſe doit cōſeruer par la bōté du tein, & le tein par l'exercitacion du corps. Il faut dauantage y adiouſter vn maintien tollerable, ny troupp exquis, fuyant tant ſeulement la nonchallāce ruſtique, & inhumaine. Il faut auſſi auoir mēſme conſideracion de la veſture, en la q̃lle la modeſtie eſt comme en pluſieurs autres choſes tresbonne. Or nous faut il dōner garde qu'en cheminant nous n'uſions d'un pas troupp lent, afin de ne nous monſtrer eſtre ſemblables auz pompes triomphales, ou bien qu'en choſes haſtées, nous ne no⁹ haſtōs troupp, car lors, la groſſe halaine ſ'eſmeut, la face ſe chāge, & la bouche ſe tord,

se tord, qui font grans signes d'inconstance. Mais aussi faut il encores prendre peine que les mouuemens de l'esperit ne sortent hors de nature: a quoy nous peruirons, si nous nous donnons garde de ne tumber en perturbacions & estonnemens: & si nous tenons noz esperits attentifs a la conseruacion de la grace. Au demourant il est deux manieres de mouuemens, l'un de la pensée, l'autre de l'appetit. La pensée gist principalement en la recherche de verité, & l'appetit incite au fait. Il faut donques mettre soing de nous ayder de la pësee aux bônes choses, & que nous rendions l'appetit obeissant a la rayson. Mais pour autant que la force d'orer est grande, & en deux manieres: dont l'une est de plets, & l'autre de cômün propos: celle de plets sera employée aux débats de iustice, des publiques harangues, & du Senat. Au regard du deus il se trouuera es assemblées des places, aux disputacions, au rencôtre des amys: il suyra aussi les banquetts. Il est vrey que les rhetoriciens ont fait des regles quant aux plaidoiers, mais il ny en a point touchant le deus,

deuys, cōbien que ie ne scay s'il s'en peut bien faire. Il est vrey que par la diligence des aprentiz il s'en peut dresser des maistres, mais il n'en est point q̄ s'y traueille: au demourant tout est plein de la tourbe des Rhetoriciens, combien que les precepts des vocables & sentēces, serōt bien seans au deuys. Mais comme nous ayons la voix pour note de l'orayson, poursuyuans deux choses en elle, comme, qu'elle soit claire & douce, l'un & l'autre se doit demander a nature. Il est vrey que l'exercitation en augmentera l'une, & l'autre le fera de l'imitation de ceux, qui ont la parolle moyenne, & gracieuse. Qui auoit il es Catules, de sorte que tu les eusses pensé vsr d'un exquis iugement de lettres? combien qu'ilz estoient lettrés: mais encōres d'autres. Au regard de ceux cy ilz estoient tenuz pour hommes fors duiz en la lāgue latine: l'organe en estoit doux: la parolle ny troup esclatante ny troup sombre, affin que rien ne fut obscur ny troup aigre. La voix n'estoit poit forcée, ne languissante, ne forte. C. Crasse fournissoit mieux ses ppoz, ny n'estoit moins facetieux:

facetieux : mais l'opinion de bien parler n'estoit pas moindre des Catules. Vrey est q̄ le deus de Cēsar estoit asaisōné de plaisans rencontres. Le frere du pere de Catule lēs a tous veincuz, tellement qu'en ceste façon d'orer es plets, il veinquoit de son deus lēs plaidoiers des autres. Il faut donq mettre peine en toutes ces choses la, si nous desirons ce qui est de bōne grace. Ce deus donques au quel sont excellens lēs Socratiques soit doux, & sās opiniatréré, & auq̄l y ayt grace. On ne doit pas toutesfois forclore lēs autres quasi cōme si nous estions entrez en nostre propre possession, pēsans que comme es autres choses il faut aussi en vn cōmun deus donner quelquefois audience aux autres : & que principalement nous cōsiderions de quelles choses nous parlōs : si sēricuses, que ce soit auēq seuerité : si plaisantes, auēq grace. Et que sur toutes choses il prouuoie q̄ le propos ne montre quelque vice en sa façon de vic : ce que coustumiērement aduiēt mēsmemēt lors qu'on parle d'affection des absens pour en detracter par moq̄rie, ou bien a bon cōsien, auēq

auęq mesdits, & reprouches. Les deuys se font le plus souuent des affaires domestiques, ou de la Repub. ou bien des arts, & scięnces. Il faut d'ócques mętre peine de ramener le propos a cęs choses, s'il a cōmęncé a se desuoyer a autręs: selon toutesfois que l'occasion s'addonnera. Car nous ne prenons pas tousiours plaisir a męsmes choses, ny ęn tous tęmps, ny ęn męsmes sorte. Il faut aussi aduiser comment le deuys donnera plaisir, & que le moyen de la fin soit tęl qu'aura esté celuy du cōmęncement. Mais pour autant que la doctrine ęst tresraysonnable de fuyr toute nostre vie les tourmens d'esperit, cęst a dire les troupe grandes emociōs de l'ame desobeissantes a la rayson: le deuys aussi doit de męsmes ęstre priué de tęlles emociōs, de sorte qu'il ny ayt aucun courroux, ou conuoitise, ou paresse, ou sottise, ou quelque apparence de tęlles choses. Mais ęncores faudra il mętre peine de sembler porter reueręce, & aymer ceux auęq lesquels nous tenons propos. Les reprehensions aussi sont quelquesfois necessęres: ęsquelles il faut parauanture vser,

tant

tant d'un langage plus rude, q̄ d'une plus aigre grauité de parolles. Il faut d'auantage faire en sorte que nous ne semblions le faire de courroux, venās aussi mal enuis, & peu souuent a ceste maniere de chastiment que font les medecins a l'escarre, & incision: ny iamēs sans necessité. la ou il ne se trouuera autre remède: le courroux toutesfois en soit hors, auēq le quel on ne peut rien faire auēq rayson, ny consideration. Au demourant il est loysible pour le plussouuent d'user de gracieux chastiment, auēq grauité, affin que la seuerité y soit, & l'oultrage hors. Et si faut donner a entendre que ce d'aigreur, qu'a la reprehension, a esté prins pour l'amour de celuy qu'on reprend. Il est bon aussi qu'ēs débats q̄ se font auēq les plus grāds ennemys on garde grauité, & de retreindre le courroux, combien que no⁹ oyons parolles outrageuses. Car routes choses qui se font auēq quelque troublement ne peuuent estre faictes auēq constance, ny estre approuuées de l'assistance. Cest aussi chose diforme de se prescher, mēsmemēt fausement, & faire en soudard glorieux,

auēq



auęq vne moquerie des escoutans. Mais pour autant que nous poursuyuons tout, comme veritablement aussi nous le voulons : il faut deuiser quelle doit estre la maison d'un homme hōnorable, & prince la fin de la quelle est l'usaige au quel le dessein de bastir se doit, approprier auęq vne diligence de la dignité, & commodité. Nous auons entendu que Cn. Octavius qui fut le premier Consul de sa race, aquist hōneur d'autant qu'il auoit edifié au palais vne tresbelle maison, & fort honorable, la q̃lle cōme tout le peuple visitaist sēbloit auoir pcuré le Consulat a son maistre, premier de sa race: Scaure depuis la demolissant accreut la sienne. Par ce moyen cest autre fut le premier qui mit le Cōsulat en sa maison: & cestuy cy fils d'un grand & excellent homme, ne rapporta pas seulement en sa maison augmentée vn repoussement, mais aussi vne ignominie, & calamité. Il faut parer la dignité de la maison, & non pas chercher la toutale dignité d'elle: ny ne doit le seigneur estre honoré par la maison, mais la maison par luy. la ou il faut auoir

h egard



egard tout ainsi qu'ès autres choses, non
 seulement de soy, mais aussi des autres.
 Par ce moyen en la maison d'un noble
 homme, en la quelle doyuét loger beau-
 coup d'amys, & estre receu vn grand nō-
 bre de toute façon d'hōmes, il faut auoir
 egard a sa capacité: autrement vne grand
 maison cause souuētesfois dshonneur a
 son maistre, si elle est vague: & mēse-
 mēnt si quelquefois elle a eu de coustume
 d'estre hâtée d'un autre maistre. Car c'est
 vne chose odieuse, quant les passā dyent:
 En q̄lle main tu es, o maĩsō magnifique.
 Ce qu'auiourd'hui on peut dire de plu-
 sieurs. Il se faut donner garde aussi mēse-
 mēnt si tu bastis, que tu ne sois deme-
 suré en vne depēse, & magnificēce. En
 quoy dauantaige on donne exēple, de
 beaucoup de mal. Plusieurs de vrey suy-
 uent d'un grand desir mēsmement en ce-
 cy, les ouurages des princes. Mais qui a
 ensuyui la vertu de Luce Luculle? Quātz
 hommes ont ensuiuy la magnificēce es
 maisons des champs? esquelles certes il
 faut tenir moyen, & le reduyre a medio-
 crité: la quelle se doit referer au cōmun
 vsage,

usage, & façon de vie. Mais c'est assés pour cest heure. En toute entreprise d'euvre il faut tenir troys choses. Premièrement que l'appetit obeisse a la rayson: d'ot il n'est rien plus propre pour la conseruacion des deuoirs de bien viure: & que subsequemment nous prenions garde a la grandeur de la chose que nous voulons mener a fin: de peur qu'on ne prene plus grand soing, ny trauail que la cause ne requiert. Le tiers est que nous nous donnions garde que les choses qui touchent la forme de liberalité, & de la dignité soient moderées. Le moyen doncques est tresbon en gardant la grace dont nous auons parlé, & de ne passer oultre. Audemourant le plus excellent de ces troys choses, est que l'appetit obeisse a la rayson. Il faut doreseuauât parler de l'ordre des choses, & de l'opportunité des temps. Ceste science cōtient celle que les Græcs appellent *ἐνταξία*, nō pas celle que nous appellōs modestie, au quel mot gist la mode: mais c'est ceste *ἐνταξία*, par laquelle est entendu la cōseruation de l'ordre. Et pourtāt affin que nous l'appelliōs

h ii aussi

aussi modeste, elle est ainsi définie par les Stoïques : de sorte que modeste soit une science, d'ordonner en son lieu chacune des choses, qu'on a de faire, ou a dire. Par quoy il semble q̄ la force de l'ordre soit toute telle q̄ de l'assiete. De vray ilz définissent l'ordre en sorte que cest une disposition des choses en lieux propres, & commodes. Au demourant ilz attribuent le lieu de l'action a l'opportunité du temps. Le temps opportun pour l'action s'appelle en grec *εὐκαιρία*, & en latin *occasio*. Par ce moyen il aduient que ceste modestie que nous interprétons ainsi que nous auons dit, soit la science de l'opportunité des temps idoignes a ouurer. Mais la définition de prudence peut estre de mesme, de la quelle nous auons parlé au commencement, combien que nous nous enquerons icy de la moderation, & attremperance, & autres semblables vertuz. Or est il que les propriétés de la prudence ont esté expediées en leur lieu. Il nous faut maintenant parler de celles, de ces vertuz desquelles ia de long temps nous tenons propos, qui touchent la vergoigne, & la bone estime

estime de ceux auęq qui nous viuons. Il faut donques dōner tēl ordre ęn nous eures , que toutes choses soient ęn la vie propres, & ęntre ęlles conuenantes, tout ainsi qu'ęn vne orayson bien faite. Cęst de vrey vne grande infamie, & vice de męttre ęn auant vn propos propre a vn banquet, ou bien delicieux, ęn vn affaire de consequence. Pericles eut bonne grace, lors qu'ayāt Sophocles pour compaignon ęn la Preture, eux estans assęmblez pour leur commun deuoir, quād par cas fortuit vn beau garson passoit, disant Sophocles, 6 le beau garson, Pericles. Il faut 6 Sophocles, dit Pericles, qu'un Preteur ayt nō seulemēt les mains chastes, mais aussi lęs yeux. Et si Sophocles eut tenu ce propos a la monstre dęs luyteurs, il eut estę hors de iuste reprehension, tant est grande la force du lieu, & du tęmps. Cōme si quelqu'un ayant a playder vne cause rumine a part soy ęn son chemin ou ęn se proumenant, ou s'il pense quelque autre chose de grande ęntęte, il ne sera pas repris. Mais s'il fait de męme ęn vn banquet, il sęmblera inhumain par incō-

h iiii sideracion

sideracion du tēps. Il ęst vrey que lęs
 choses qui sont fort inciuiles, comme si
 quelqu'un chante au playdoyę, ou bien
 s'il ęst quelque autre grand desordre, se
 monstręt aisement, ny n'ont besoing de
 grande remonstrance, ny preceptz, mais
 il se faut bien plus diligęmment donner
 garde dęs fautes qui semblent petites, ny
 ne sont a plusieurs ęntędibles. Car tout
 ainsi qu'ęs harpes & flustes, celuy qui s'y
 cognoit a de coustume de decouurir le
 desaccord tant soit il petit, il faut aussi vi
 ure d'une tęlle vie, que par fortune rien
 ne soit discordant: mais ęncores de tant
 plus q' l'accord dęs euures ęst plus grád,
 & meilleur que celuy dęs sons. Parquoy
 tout ainsi que lęs oreilles dęs musiciens
 sęntęt męsmes les moindres choses, nq'
 aussi ęntędrons souuentęsfois lęs grán
 des par lęs menues, si nous voulons ęstre
 iuges vifz, & diligęns, & chastieuz de vi
 ces. Or ęntędrons nous facilement par
 le regard dęs yeux, par l'abbaissemęt, ou
 resarremęt dęs sourcils, par la tristęsse,
 ou ioyeusetę, par le ris, par la parole, par
 le silęce, par la rudesse de la voix, ou rab
 baissēmęt,

baiffement, & autres telles choses, quelle
 d'entre elles est faicte a propos, ou bien
 discordante du deuoir, & de la nature: ny
 ne fera chose incōmode de iuger par au-
 truy, quelle est chacune d'elles, affin que
 s'il y a rien mal seant en elles nous l'eui-
 tions. Il aduient ie ne sçay comment que
 nous voyōs mieux es autres, qu'en nous,
 s'il y a rien de vice. Et poutant ceux faci-
 lement se corrigent en apprenant: dēs-
 quels les maistres cōtrefōt les vices pour
 les amēder. Au surplus ce n'est pas cho-
 se deraysonnable d'appeller les hommes
 doctes ou experimentez, pour faire chois
 es choses doubteuses, & de s'enq̄rir de leur
 aduis touchāt vne chacune espèce de de-
 uoir. La plus grand part de vrey a de cou-
 stume prētiq̄ue de tyer la ou la nature les
 conduit. Es quelles choses il fault non seu-
 lement voyr q̄ cest qu'un chacū dit, mais
 aussi quel en est leur aduis, & de quelle
 cause chacun iuge. Tout ainsi q̄ les pein-
 tres, & ceux qui font les images, & les
 vreys Poētes aussi veulēt leur euure estre
 considérée de tout le mōde: affin que s'il
 y a rien de repris par plusieurs qu'ilz le
 h iiii cor-

corrigent, & qu'ilz cherchent d'eux mêmes, & auçq autres, q̃lle faute il y a: aussi nous faut il faire, & delaisser a faire, changer, & corriger meintes choses, au iugement d'autrui. Au regard de celles qui se menent par coustumes, & loix ciuiles, il n'en faut point faire de regles: car elles sont elles mêmes les preceptz: ny ne faut pas qu'homme s'abuse, de sorte que si Socrates, ou Aristippe ont fait, ou dit quelque chose cōtre la façon & coustume de viure, il pense le semblable luy estre loysible: car ceux la auoient ceste licence de ces grandes, & diuines richesses. Quant a la rayson des Cyniques elle doit toutallement estre reiettee, comme qui est contrēre a la vergoigne, sans la quelle rien ne peut estre iuste, ny honēste. Nous deuons aussi auoir regard, & porter fēuerence a ceux, dēsquels la vie est cognue en choses honēstes, & grādes, & qui pensent de la Repub. & luy ont fait, ou font de grands seruices, ayans quelque dignité, ou gouuernemēt: fauorizer aussi beaucoup la vieillesse, ceder a ceux qui auront magistrat, auoir l'egard autre du bourgeois

geoiz q̄ de l'estragier: & mēſme en l'estragier ſ'il eſt venu comme p̄ſonne publique, ou priuée. Somme (affin que ie ne pourſuyue le tout par le menu) nous deuons hōnorer, deſcendre, & garder la cōmune amytie & alliance de tout le genre humain. Or quant aux artifices & gains, comme quels doyuent eſtre tenuz pour nobles, & quels vils, no⁹ en auons eñtēdu de cēs choſes. Les gains premierement ſont reprouuez qui ſont odieuz aux hōmes, cōme dēs leueurs de peages, & dēs vſuriers. Ceux auſſi de tous manēures ſont mechaniques & vils: dēſquels là peine, & non pas l'art ſ'achapte: de vrey la paye leur eſt la vraye obligation de ſeruitude. Ceux auſſi doyuent eſtre tenuz pour vils, qui achaptent dēs marchans, pour incontinent' reuēdre. A la verité auſſi ne ſont ilz point de proufit, ſ'ilz ne ſont grāds mēſſeurs: or n'eſt il rien plus infame que mēſonge. Tous artiſā auſſi ſont d'art vil: ny ne peut vn ouurier auoir rien de noble: auſſi ne ſont lēs arts receua bles qui ſont miniſtres de volupté, cōme Poifſonniers, Bouchiers, Roſtiſſeurs, Cuy ſniers,

finiers, & Pefcheurs côme dit Terence, adjouſte ſi tu veux lès Perfumeux, lès Balleurs, & tout le ieu dës offellets. Au regard dës arts qui requierent la prudence plus grande, ou dësquels on tyre vn bien grand ſeruiſſe, comme la medecine, l'architecture: comme auſſi la doctrine dës choſes honeſtes, ilz ſont honorables a ceux a l'eſtat dësquels, ilz ſôt bien ſeans. Quant au trein de marchādife ſ'il eſt petit, on le doit tenir pour vil: ſi grand & copieux arriuāt de toutes parts maintes marchādifes, lès debitāt a pluſieurs loyalelement, il n'eſt pas beaucoup a blaſmer: mais lors ſemble il pouuoir a bon droit eſtre loué, qu'aſſouuy, ou pluſtoſt cōtent de faire gain, il ſe iette du port aux terres, & poſſeſſions, comme ſouuēnt il a fait de la mer, au port. Au demourant de toutes lès choſes dont on cherche gain, il n'eſt rien meilleur, ny pl⁹ fertile, ny pl⁹ doux, ny mieux aduenāt a l'homme noble, que l'agriculture. Mais pour autant que nous en auōs aſſez parlé au Cato le maieur, tu prēdras la lès choſes qui ſerōt neceſſēres a ce paſſaige. Or eſt il a mon aduis aſſēs
 déclaré

déclaré, cōme quoy les deuoirs se tyrent
 des parties de l'honesteté. Au regard des
 choses qui sont honestes, il peut eschoir
 question & cōparaison, la quelle de deux,
 l'est le pl⁹, qui est vn passage omis par Pa
 nèce. Car cōme toute honesteté parte de
 quatre parties, desquelles l'une est de co
 gnoissance, l'autre de cōmunité, la tierce
 de magnanimité, & la quarte de modē
 stie, il est necessēre que souuētesfois elles
 soient entre elles parragonnées pour le
 choix du deuoir. Mon aduis donques est
 que les deuoirs q̄ sont tirez de la cōmuni
 té sont plus propres a la nature, q̄ ceux de
 la cognoissance. Ce qu'on peut cōfermer
 par cest argumēt. Car si la vie aduiēt tel
 le au sauāt hōme, qu'il soit enrichy d'une
 affluente habondāce de toutes choses, &
 qu'il cōsidere & contemple a part soy en
 grād repos les choses q̄ sont dignes d'e
 stre cognues. Si toutesfois il est si solitai
 re qu'il ne puisse voyr hōme, il mourra.
 Or est la sapiēce de toutes les vertuz la
 princeſse, q̄ les grēcs appellēt σοφία, au re
 gard de la prudēce qu'ilz appellēt φρόν
 σις no⁹ la tenons pour autre, comme q̄ est
 la sciēce

la science des choses qui sont a desirer, ou a fuir. Au regard de ceste sapience que i'ay dicté la princeſſe, elle eſt la science des choses diuines, & humaines : en la quelle eſt contenue la communauté des dieux, & des hommes, & la compaignie d'eux entre eux. Et ſi elle eſt fort grande, comme certainement elle eſt, il eſt neceſſere que le deuoir qui eſt tyré de la communauté ſoit le plus grand. Car la cognoiſſance, & contemplacion de nature eſt ie ne ſçay comment defaillante ſoudain qu'elle eſt commencée, ſi les eures ne s'enſuyuent : les quelles eures ſe voyent meſmement en la conſeruacion du profit des hommes. Elle concerne donques la communauté des homes : parquoy elle doit eſtre preferée a la cognoiſſance : ce que chacun homme de bien monſtre, & enſeigne de fait. Qui eſt celuy tant ardant en la recherche, & cognoiſſance de la nature des choses, que ſi en ruminant, & contemplant les choses tant dignes qu'on voudra de cognoiſſance, on l'aduertit ſoudain du peril, & dangier du pays, auquel il puiſſe donner ſecours, & ayde, ne les

les delaisse renonçant a toutes, encores
 qu'il esperast pouuoir compter les estoyl-
 les, & mesurer la grandeur du monde: &
 qui encor n'en fasse le semblable en l'af-
 faire, ou peril de son pere, ou de son amy?
 Par lesquelles choses on entend que les
 deuoirs de iustice qui touchent le proufit
 des hommes, dont rien ne doit estre a
 l'homme plus honorable, sont a preferer
 a ceux de la science, & aux affectiōs d'el-
 le. Et pourtant ceux desquels l'estude &
 toute la vie a cōuersée en la cognoissan-
 ce des choses, n'ont pas pour cela cessé
 d'augmenter les vtilités, & emolumens
 des hommes: car ilz en ont enseignez plu-
 sieurs pour estre meilleurs, & plus vtils
 bourgeois en leurs affaires publicz: com-
 me a fait Lysis Pythagorée a Epaminon-
 de de Thebes: Platon a Dion de Sarrago-
 ze, & meints autres a plusieurs. Et quant
 a nous, en tout ce de proufit que nous a-
 uōs fait a la Repub. (si aucun no^r en auōs
 fait) nous y sommes venuz instruitz &
 parcz par les docteurs, & leur doctrine.
 Or n'enseignent ilz pas seulement vifz
 & presenz les studieux d'apprédre: mais
 encores

encores font ilz le ſemblable après leur mort p leurs eſcritz. De vrey il n'eſt point de lieu delaiffé par eux qui concernaſt les loix, les meurs, & la diſcipline de la Repub. tellemét qu'ilz ſemblét auoir parra-
 gonné leur repos a noſtre trauail. Par ce moyen eſtás addonnez a l'eſtude de la doctrine, & ſapiénce, ilz rapportét prīcipalement en cōmun leur ſapiénce, prudence, & intelligence a l'utilité des hōmes. A ceſte cauſe le lāgage copieux, pourueu que ſage, eſt meilleur, qu'une pēſée ſubtile ſans eloquēce: d'autāt que la conſideration reuient a ſoy: mais l'eloquēce embrasse ceux auēq leſquels nous ſommes conioints par communauté: & tout ainſi que les compaignies de mouches a miel ne s'aſſemblent pas pour former leurs rayons, mais les font comme eſtans par leur nature de cōpaignie: les hōmes auſſi, & q ſont beaucoup pl⁹ par nature aſſemblez, ſont diligēs a la beſoigne, & conſideracion. Parquoy ſi ceſte vertu q conſiſte en la ptection des hōmes, ceſt a dire en l'aſſēblée du gētre humain, ne ſe ioint a la cognoiſſance des choſes, ceſte cognoiſſance
 ſance

fance ſemblera ſolitaire, & affamée. Vne
 grâdeur de cuer auſſi ſâs hâter compai-
 gnie, & ſans accointance d'hommes ſent
 aucunemēt ſa brutalité, & cruauté. Par ce
 moyen il aduiēt, que l'aſſemblée, & com-
 munauté des hommes paſſe l'eſtude de
 cognoiſſance. Ny n'eſt vrey ce que quel-
 ques vns dyent que ceſte compaignie &
 communauté des hommes a eſté pour la
 neceſſité de la vie, d'autant que nous ne
 pouions pas auoir ny faire ſans autrui
 les choſes que la nature deſire: & que ſi
 toutes celles qui concernent les alimens
 & veſtemens nous eſtoiet fournies quaſi
 comme par vne corde du ciel (cōme l'on
 dit) alors tout hōme de bon eñtendement
 eñ delaiffant tous affaires, s'addonneroit
 toutalemet a la cognoiſſance, & ſciēce.
 Car il n'eſt pas ainſi, veu qu'il fuyroit
 eſtre ſcul, & chercheroit vn compaignon
 d'eſtude, & voudroit eñſeigner, & appre-
 dre, oyr, & parler. Parquoy donques tout
 deuoir qui eſt vallable a la proteſtion de
 l'alliāce, & cōpaignie des hommes, eſt a
 p̄ferer a celui, q̄ giſt eñ cognoiſſance, &
 ſciēce. On demādera parauātūre ſi ceſte
 communauté

cōmunauté q̄ mesmemēt ęst propre a la nature doit point tousiours ęstre p̄serée a la modęstie & attrépāce. Je n'en suis pas d'aduis : car il y ęn a aucunes choses ęn partie si hordes, & ęn partie si męschantes, qu'un sage ne lęs voudroit faire męsmes pour la cōsęrucion du pays. Possidoin ęn a reduit beaucoup par ęcrit, mais lęs aucunes si infames, & si hordes, que lęs parolles ęn puent. Nul donques n'en prendra la dęfęse pour la Repub. aussi ne lę deura ęlle vouloir. Cela aussi ęst de tāt pl⁹ aisę, qu'il ne peut iamęs aduenir tęmps, au quel la Repub. ayt be-
soing qu'un sage lę accomplisse. Qu'on riene donques pour cōclu, quāt au chois dęs deuoirs, que celuy ęst le pl⁹ excellent, qui ęst deu a la compaignie dęs hōmęs. De vrey l'ęuure cōsidérée sera sūb-
quente de la cognoissance, & prudęce. Par ce moyen il aduient que cest plus de faire par cōsideracion, que de pęnser sa-
gęment. Cęst assęz pour cęste heure. Car le passaige ęst ouuert, de sorte qu'il n'ęst point difficile ęn cherchant le deuoir, de cognoistre, le quel doit ęstre préférę aux
autres.

autres. Au demourât il y a des degrez de deuoirs en la communauté, par lesquels on peult entendre le quel est a preferer auz autres, de sorte que les premiers doyuent estre deuz auz dieux immortels, les seconds au pays, les tiers auz peres & meres, & subsequemmēt les vns auz autres par degrez. Par lesquelles choses sommairement disputées on peut entendre, que les hommes n'ont pas de coustume de seulement disputer, si vne chose est honeste ou villeine, mais aussi la quelle est plus honeste, de deuz mises en auant. Cest vn passage que Panèce (cōme i'ay dit cy dessus) a delaisfé. Pourfuyons le demourât.

Fin du premier liure.

LE SECOND

i

LE SECOND LIVRE DE
 Marc Tulle Cicéron des devoirs
 de bien viure, a Marc son fils.



E pēse Marc mon fils auoir
 suffisamment fait entendre
 en ce premier liure, comme
 quoy les devoirs se tiroient
 de l'honesteté, & de toute ma
 niere de vertu. Il s'ensuyt que nous pour
 suyuiōs cēs espèces de devoirs, qui attou
 chēt la façon de viure, & l'aisance dēs cho
 ses, dont les hōmes s'aydent, cōme pou
 uoir, richesses, & habondance de biens.
 Au quel lors i'ay dit la question estre de
 ce qui est vtile, ou inutile: & qui ausurplus
 est entre les vtiles le plus, ou bien princi
 palement vtile. Desquelles ie prédrey, le
 propos, la ou premierement i'auray dit
 quelque chose touchant mon entreprin
 se, & iugement. Or combien que nous li
 ures ayent esmeuz plusieurs non seule
 ment au desir de lire, mais aussi d'escri
 re, si esse que ie creins quelquefois que le
 nom de Philosophie ne soit odieux a au
 cuns gēs de bien, & qu'ilz ne s'emērueil
 lent

lent en ce que i'employe tant de trauail,
 & temps en elle. Au regard de moy ie
 mettoy toutes mes sollicitudes, & pen-
 sées pour la Repub. pendant quelle estoit
 regie par ceux, sous le gouuernement
 desquels elle s'estoit mise. Mais lors que
 tout a esté reduit sous la puissance d'un,
 & que le conseil, & autorité n'ont plus eu
 de lieu, & que finalement i'eu perdu
 de si excellens compaignons au gouuer-
 nement de la Repub. ie ne me suys point
 addonné a tristesses, qui m'eussent fait
 mourir si ie ne leur eusse résisté: ny aussi
 aux voluptés mal seantes a vn homme
 sauant. Que pleut a dieu que la Repub.
 fut demourée en l'estat qu'elle auoit com-
 mencé: & qu'elle ne fut tombée entre les
 hommes non pas tant conuoiteuz de mu-
 tacion que de ruine. Car premierement
 nous emploierions comme nous solions
 faire estant la Repub. en son entier plus
 de trauail a faire, qu'a escrire: subsequem-
 ment nous reduirions par escrit, non pas
 ce que maintenant, mais nous oraysons,
 cōme souuētes fois nous auons fait. Mais
 comme la Repub. a la quelle soloit estre
 i ii employée

employée toute ma cure, ma pensée, & labeur fut du tout ruinée, ces escritures iudiciaires & senatoires se sōt teuës. Cōme donques mon esperit ne peut rien faire, i'ay pensé q̄ mes facheries se pourroient honnestement vuyder en ces estudes, esquels i'auoy passé ma ieunesse, si ie me retyroy a la philosophie. A la quelle cōme i'eusse en mon adolescence employé beaucoup de temps de desir d'apprendre: autant a elle eu de lieu après que i'ay commencé a seruy auz estats, & que ie me suys donné du tout a la Repub. qu'il m'en restoit du temps de mes amys, & d'elle. De vrey il estoit tout employé en lecture, il n'y auoit point de loysir d'escrire. Entre des aduersités donques suppremes, ie pense auoir acquis ce bien, de reduire par escrit les choses, qui n'estoient guieres bien cognues auz nostres, & qui estoient merueilleusement dignes de l'estre. Mais quelle chose mon dieu est plus desirable que la sapience? quelle plus excellente? quelle meilleur a l'homme? ny pl⁹ digne de luy? Ceux dōques qui la desirerent sont dits philosophes: ny n'est philosophie

lophilosophie autre chose si tu la veux interpréter, qu'un amour de sapience. La sapience donques est (comme les anciens philosophes l'ont définie) la science des choses diuines, & humaines, & des causes auxquelles ces choses sont cōtenues. L'estude de la quelle quiconque blasme, ie ne sçay bonnement que cest qu'il pense deuoir estre loué. Car soit qu'on cherche vne recreacion d'esperit, & vn repos de sollicitudes, que pourra l'on parragoner auęq les estudes de ceux, qui tousiours acquierent quelque chose qui attouche & vault a bien viure, & heureusemēt? Soit donques qu'on quiere le moyen de constance, & vertu, ce sera par cest art, ou il n'en n'est point par le quel no⁹ les acquierōs. Au regard de dire qu'il ne soit point d'art des pl⁹ grandes choses, veu que nulle des moindres n'est point sans art, cest fait en hommes parlās auęq bien peu de consideracion, & faillans es plus grandes choses. Si aussi il est quelque discipline de vertu, ou la trouueras tu, la ou tu auras habandonné ceste façon d'apprendre? Il est vrey que ces choses lors que nous en-

i iii hortons

hortons a la philosophie, ont de coustume d'estre disputées de plus grande diligence: ce que nous auons fait en vn autre liure. Mais pour ceste heure il nous a tant seulement esté besoing de declarer, pourquoy estans priuez des charges de la Republ. nous nous soions sur toutes choses retiré a cest estude. Or est il que gens doctes, & sauans me mettent en auât en demandant, si ie pense faire en hōme assez constant, veu que disant q̄ rien ne se peut apperceuoir, no⁹ ayōs toutesfois de coustume de disputer des autres choses, & que mēme en ce tēps no⁹ poursuiuōs les regles du deuoir. Ausquels ie voudroy ma deliberacion estre bien cognue: car ie ne suys point de ceux desquels l'esperit vague d'erreur, & q̄ n'ayt iamēis riē, qu'il doyue suyure. Mais que seroit ce de cēt entendemēt, ou plustost de ceste vie, estāt la rayson ostée, non seulement de disputer, mais aussi de viure? Au regard de no⁹ en discordant de ceux qui dyent les choses estre, les vnes certaines, & les autres incertaines, nous disons aussi les vnes probables, & au cōtrēre les autres non.

Qui

Qui me gardera donques de suyure celle qui me sembleront louables, & de blâmer celles qui au contrêre: d'euiter aussi l'arrogâce de rien affermer, fuyr la temerité, qui est merueilleusement diuerse de la sapiënce? Or est il que les nostres disputent contre toutes choses, d'autant que le probable mēme ne pourroit apparoiſtre clêremēt, si le debat dēs causes n'estoit fait d'une part & d'autre. Cēs choses toutesfois sont assez diligēment declairées (comme ie pense) en noz Academiques. Et combien, Marc mon fils, que tu estudies en la fort ancienne & noble philosophie sous Cratippe fort semblable a ceux qui ont forgé celles cy tant excellentes, ie n'ay pas toutesfois voulu que cēs présentes miennes fort prochaines dēs vōstres te fussent incognues. Mais pour suyurons nostre entreprinſe.

Estans cinq rayſons donques proposées pour chërcher le deuoir, dēsquelles lēs deux touchent la grace, & l'honesteté: lēs deux autres lēs commodités de la vie, l'abôdâce, lēs richesses & l'aisance: & la cinquiesme le iugement du choiſi, si quel-

i iiii que-

quefois les choses que nous auons dites sembloient entre elles contraires: la partie de l'honesteté est parfaite, la quelle ie desire t'estre cognue. Or ce que maintenant nous poursuiuons est ce mesme qu'on appelle utile. Au quel mot la coustume abusant s'est fouruoyée, & a esté peu a peu menée a ce, qu'elle ayt separé l'utile de l'honeste, & ordonné vn certain honeste, qui ne fut point utile, & vn utile qui ne fut point honeste: dont il ne pouuoit aduenir a la vie des hommes plus grande peste. Les philosophes de vrey distinguent par contemplacion d'une grande autorité veritablement, sagement, & honestement, ces troys especes confuses ensemble. Car ilz estiment utile tout ce qui est iuste: aussi font ilz iuste, ce qui est honeste: dont il aduient que tout ce qui est honeste soit utile. Ce que peu consideras ceux qui souuentefois ont en admiration les hommes trompeurs, & fins, iugent leur malice sapience. Ausquels il faut oster l'erreur, & tourner toute leur fantasie a vne esperance telle, qu'ilz entendent que par honestes aduis, & euures iustes,

iustes, & nō par fraude & malice ilz peu-
 uent aquerir ce qu'ilz desirent. Les cho-
 ses donques qui sont propres a la'conser-
 uacion de la vie dēs hōmes, sont les vnes
 inanimées, comme l'or, l'argent, celles
 aussi que la terre engendre, & autres tel-
 les choses: les autres sōt animauz qui ont
 leur mouuement, & appetit dēs choses.
 Dēsquels les vns sont priuez de la ray-
 son, les autres en vsent. Les cheuauz, les
 beufs & autres bestes, les auailles aussi,
 par le trauail dēsquels il se fait quelque
 chose pour l'usage & vie dēs hommes,
 sont priuez de rayson. Au regard de ceux
 qui ont l'usage de rayson, il en est deux
 genres, l'un dēs dieux, & l'autre dēs hom-
 mes. La reuerence & sainteté appaisera
 les dieux. Après lesquels prouchainemēt
 les hommes peuuent le mieux estre vri-
 les auz hommes. De rechief aussi la diui-
 sion dēs choses, qui nuyent & offensent,
 est de mēsmes. Mais pour autant qu'on
 n'estime pas les dieuz nuyre, eux exce-
 ptez on a opinion que les hommes nuy-
 sent, ou proufiteēt, merueilleusement auz
 hommes. Quant a celles que nous auons
 dites

dittes inanimées, la plusgrand part sont
 faictes par le trauail des hommes:& les-
 quelles nous n'aurions si la main, & l'art
 ny fut suruenue, ny n'en vseriōs sās l'ad-
 ministracion des hōmes. Sans point de
 doubte, la cure des maladies, ne la navi-
 gacion, ne l'agriculture, ne la cuyllēte des
 blez, & des autres fruyts, ne la conserua-
 cion d'eux n'eut peu estre aucune, sans le
 trauail de l'homme. Le transport dauan-
 tage des choses que nous auōs en asuen-
 ce, ny l'abbord de celles qui nous defail-
 lent ne seroit point fait, si les hōmes ne
 faisoient telles charges. Par mesme ray-
 son aussi on ne tyreroit point les pierres
 de la carriere necessaires a nostre vsage:
 ny ne seroient sans la main & trauail des
 hommes, le fer, l'or, le cuyure, ny l'argent
 fouillez, qui toutallement estoiet cachez.
 Au regard des maisons par lesquelles la
 force du froid est chassée, & les oultrages
 des chaleurs appeisez, d'ou eussent elles
 peu au cōmencement, ou par après sub-
 uenir au genre humain, si elles fussent
 tumbées par la violence de la tempeste,
 ou par tremblement de terre, ou de vieil-
 lesse,

leſſe, ſi la commune vie n'eut aprins de
 demander aux hommes le ſecours de tēl-
 les choſes? adiouſtons lēs aqueductz, lēs
 departemens dēs riuieres, arrouſemens
 dēs tēres, lēs digres faittes contre lēs
 vagues, lēs ports faits a main d'hom-
 me, que nous ne pourrions auoir ſans le
 labour de l'homme. Par toutes leſquel-
 les choſes, & meintes autres, il eſt cui-
 dent que lēs fruyts, & vtilités qui ſe ty-
 rent dēs choſes inanimées, n'ont peu au-
 cunement eſtre par nous receuēs ſans la
 main, & le trauail de l'homme. Quels
 fruyts finablement ou vtilité ſe pour-
 roient tyrer dēs beſtes, ſi lēs hommes
 ny aydoient? Ceux indubitablement
 qui ont premierement inuēté quel vſa-
 ge nous pourrions auoir d'une chacu-
 ne beſte, ont eſté hommes: ny ne pour-
 rions aujourd'hui ſans le trauail de l'hō-
 me nourrir cheuaux, ou lēs dompter,
 ou conſeruer, ou en tyrer en ſaiſon du
 fruyt: & ſont par les hommes tuées cēl-
 les qui offēſent, & cēlles priſes qui
 peuuent eſtre de ſeruiſe. Qu'eſt il beſoing
 que ie recite la multitude dēs arts, ſans
 lēſquels,

lesquels, la vie n'eut peu se conseruer aucunement? Qui secoureroit les malades? quel plaisir auroient les sains, q̄ls seroiēt les viures, les accoustremens, si vn si grād nombre de mestiers ne les administroit? Par lesquelles choses la vie des hommes dressée, a de tant delaisié la façon de viure des bestes. Au regard des villés elles n'eussent peu estre edifiées, ny frequētées sans l'assēblement des hommes: d'ou sont ordonnées les loix, & les meurs: aussi est l'egalle description du droit, & la certeine discipline de viure, par lesq̄lles on vit bien, & en grand aise: dont par après s'en est ensuiuy vne priuauté, & vergoigne: & est aduenu que la vie a esté plus asseurée: & qu'en baillant & receuant, & en permutant les biens & commodités, nous n'ayons eu aucune nécessité. Nous sommes plus longs en ce passage qu'il n'est de besoing. Mais qui est celuy, a qui ne soient manifestes les choses, que Panęce recite fort au long, que nul, ne chef en guęrre, ne prince en la ville n'eut peu faire grādes choses ne salutaires sans l'amour des hommes? Il
ramene

ramene en memoyre Themistocle, Pericle, Cyrus, Agefila, Alexandre, lesquels il nye auoir peu vuyder de si grans affaires sans l'ayde des hommes. Il vse en vne chose sans doubte de tesmoingtz nõ necessaires. Mais tout ainsi que nous tyrons de grandes vtilités par vn commun accord, & cõsentement de s hommes, aussi n'est il point de peste tant detestable qui ne se dresse de l'hõme a l'hõme. Il y a vn liure touchant la mort des hommes de Diccarche grãd Peripatetique & copieux: le quel en r'assemblant les autres causes, comme d'inondaciõs, pestilence, degast, & d'une soudaine multitude de bestes par la violence desquelles il monstre quelques nations d'hommes auoir esté consommées: il fait comparaison, comme vn beaucoup plus grand nombre d'hõmes a esté defait par la violence des hommes, & ce tant par guerres, que sedicions, que par toute autre calamité. Comme doncques il ny ayt point de doubte en ce passage, que les hõmes ne proufissent, & nuyssent beaucoup auz hommes, ie tiens que le propre de la vertu est de gagner leur
 amour,

amour, & en faire son proufit. Au surpl⁹ toutes les choses qui se font en celles qui sont inanimées, & celles qui sont faites en l'usage, & maniement des bestes au proufit de la vie des hommes, elles sont attribuées auz arts qui sont de trauail. Au regard des pourfuytes des hōmes a l'augmentacion de no⁹biēs, elles se dressēt par la prōpte, & preste sapiēce, & verty des hōmes excellēts. Toute verty de vrey cōsiste en troys choses: dēsq̄lles l'une gist en la cōsidracion de ce q̄ est vrey & pur en chacune chose, de ce aussi q̄ est cōuenāt a chacune ou cōsequēt, de quoy se fait chacune generaciō, q̄lle est de chacune la cause: la seconde est, de refrener les violēts mouuemēts du cuer, q̄ les Grecs appellēt *πάθος*, & de rēdre les appetiz qu'ilz appellēt *ὀρμῆς*, obeissāts a la rayson. La tierce est de s'ayder moderemēt, & sagemēt de ceux auēq̄ lesq̄ls no⁹ nous assēblōs, par l'entreprinse dēsq̄uels nous auōs les choses pērfēctes, & accomplies, que la nature desirē: par lesq̄uels finablement, nous repoulsīōs l'abbord de quelque dōmage, & que nous prenīōs vengeance de ceux qui se
font

sont efforcez nous offenser, & que no⁹ les chastios de tant, que l'equité, & humanité le souffrira. Or quant auz moyens par lesquels nous pourrós aquerir la puissâce de gaigner l'affection des hommes, & le garder, no⁹ en parlerós, & bien toust a^{ps}: mais il nous faut preallablement tenir quelque peu de parolles. Qui est celuy q ne sache que la fortune a grãde puissâce tant a vne partie qu'a l'autre soit auz choses prosperes, ou malheureuses? Car quãd nous l'auós en pope no⁹ p^{er}uenós a noz fins desirez, si en prore, nous sómes tormétez. Ceste fortune dóques n'est pas si frequente es autres caz: elle fait premiere ment des choses inanimées les tormentes, t^{er}pestes, naufrages, ruines, feuz: puis des bestes le coup, la dent, & violence. Ces choses donques sont (côme i'ay dit) plus rares. Mais combien que les desertes des armées, côme dernièrement de troys, & souuentesfois de plus: les morts des capiteines côme de naguiers d'un grãd, & excellét hôme: les enuyes dauātage de la commune: & pour elles souuentesfois les bannissemens, calamités, & fuytes des bourgeois

bourgeoiz aĩs lēs bōs sēruices: & cōbien
 aussi q̃ lēs choses p̃speres, hōneurs, char-
 ges d'armées, victoyres soient fortuites,
 elles ne peuuēt toutesfois estre menées a
 bōne au mauuaise fin s'ĩs la main & indn-
 stric dēs hōmes. Estāt dōques cecy mani-
 fēste, il faut dire le moyen par le quel no⁹
 puissions attirer & esnouuoir a nōstre
 proufit lēs affēctiōs dēs hommes. Et si le
 p̃pos se treuue lōg, qu'on le cōpare auēq
 la grādeur du proufit, parauātūre sēmblera
 il aprēs troupp court. Toutes lēs choses
 donques que lēs hommes font pour l'hō-
 me, soit pour le faire grand, ou honnora-
 ble, ilz lēs font ou d'une bienueuillēce,
 lors que pour quelque cause ilz portēt af-
 fēction a quelqu'un, ou bien pour l'hon-
 neur, s'ilz voyent la vertu de quelque hō-
 me: ou bien s'ilz estiment quelqu'un di-
 gne d'une bien grande fortune: ou bien
 s'ilz ont fiance en luy, & qu'ilz l'esperēt
 donner bon ordre a leurs affaires: ou bien
 s'ilz creignent sēs forces, ou bien au con-
 trēre, a ceux dont ilz esperent quelque
 chose: comme quād lēs Roys, ou gouuer-
 neurs de peuples proposent quelques lar-
 gesses:

gesses:ou bien finablement qu'ilz s'ot attraitz du loyer, & payement : qui est vn moyen fort pouure, & merueilleusement infame, tant a ceux qui y sont obligez, qu'a ceux qui s'efforcet y auoir leur refuge. C'est vn mauuais cas quand on essaye faire par argent ce que par vertu se doit mener a fin. Mais pour autant que quelquefois ce secours est necessere, nous dirons comment on s'en doit ayder, la ou premierement nous aurôs parle des choses, qui sont les plus proucheines de la vertu. Les hommes dôques se soumettent au commandement & puissâce d'un autre pour plusieurs causes : car ilz sont menez ou d'une bienueillance, ou d'une grandeur de bienfaictz, ou de l'excellence de la dignité, ou d'un espoir d'un profit a l'aduenir par la, ou d'une peur que par force ilz ne soient cōtreints a l'obeissance, ou attraitz d'esperance de largesses, ou promesses , ou bien finablement pour la soulde comme souuêtesfois nous le voyons en nostre Repub. De toutes les choses toutesfois il n'est rien plus commode pour la conseruacion des biens,

k que

que d'estre aymé: ny rien plus estrange,
que d'estre redoubté. Pourtant dit tres-
bien Ennius:

Quand on creint fort quelqu'un, quant
& quant on le hayt,
Que cil qu'il creint fut mort chacun a le
souhayt.

Or que nulles puissances puissent resister
a la hayne de plusieurs, s'il a esté au par-
auant incoguu, il a esté de naguieres ma-
nifeste. Ny ne declare seulemēt le meur-
tre de ce tyrant que la cité a soufferte for-
cée d'armes, combien la hayne des hom-
mes sert a vne peste: mais aussi les fins
semblables des autres tyrans, desquels
pas vn presque n'a fuy la mesme mort.
De vrey la peur est vne mauuaise garde
de lógue durée: au cōtrēre, la bienueuillā-
ce est fidelle pour la perpetuité. Mais il
faut que ceux qui s'assubieētissent les for-
cez par armes, s'accoustrent de cruauté
cōme les maistres font enuers leurs escla-
ues, si autrement ilz ne les peuuent arre-
ster. Au regard de ceux q en vne cité li-
bre treuuent moyen d'estre creints, il ne
leur peut rien aduenir de plus grāde for-
cenerie.

cenerie. Car combien que les loix soient supprimées par les puissances de quelqu'un, & la liberté esperdue, elles resuscitent toutesfois finablement par iugemens tacites, ou par secrètes menées pour l'honneur: aussi est la morsure d'une liberté interrompue, beaucoup plus aspre que d'une estât en son entier. Vne grande liberté sert beaucoup non seulement a la cōservation, mais aussi auz biens, & puissance. Pourchassons d'ōques, que la peur soit hors, & que l'amour demeure: par ce moyen nous p̄ruiendrons a ce que nous voulōs, tant en noz priuez affaires, qu'en la Repub. Car il est nécessaire que ceux craignent ces autres desquels ilz veulent estre creints. Mais de quel torment de peur pensons nous auoir esté constumièrement trauaillé Denys le pl⁹ ancien, que craignāt les rasoirs des barbiers brusloit son poil d'un charbon. En q̄l repos d'esprit cuydons nous auoir vescu Alexandre Pherée, le quel cōme (ainsi que nous trouuons par escrit) il aymast merueilleusement sa femme Thebe, venāt toutesfois après souper a sa chambre faisoit mar-

cher dauant vn barbare marqué des marques de Thrace (comme il est escrit) auçq l'espée au poing: il enuoyoit aussi dauant aucuns de sa garde pour chercher les cofres a femmes, & visiter les vestemens, que quelques armes ne fussent cachées dedans. O le miserable, pensant qu'un barbare, auçq ses marques estoit plus fidele que sa femme: il ne fut toutesfois deceu en son opinion: car il fut tué par elle d'un subson de cōcubinage. Croyez qu'il n'est point de si grād force d'ẽmpire, qui la ou la peur presse puisse ẽstre de grād durée, dõt Phalaris ẽst tesmoingt: la cruauté du quel ẽst par sur tous autres renõmée: ny ne mourut par vne embuche cõme cest Alexandre, du quel i'ay maintenāt parlé, ny par quelque peu d'hommes, cõme cest autre nostre: mais au quel toute la comune d'Agragas feit ses efforts. Qu'ont fait les Macedoniens? n'habandonnerent ilz pas Demetrie, & se retyrerent tous a Pyrrhus? Que dirõs no⁹ des Lacedemoniens seigneurians iniustement? n'ont ilz pas ẽsté delaissez de prẽsque tous leurs alliez, regardans en repos la calamité des Leuẽtres?

Etres? le ramene plus volontiers en me-
 moyre en tel cas, les estrangiers q̃ les no-
 stres. Si esse que tāt q̃ l'empire du peuple
 Romain se conseruoit par bienfaictz, les
 guerres ne se menoient pas pour oultra-
 ges, ou pour les alliez, ou pour l'empire:
 les fins des guerres estoient ou gracieuses,
 ou amiables: le Senat estoit le port, & re-
 fuge des Roys, peuples, & naciōs. Au de-
 mourāt noz magistrats & gouuerneurs
 s'efforcoient d'aq̃rir louāge grande, en ce
 seulement qu'ilz cōseruaissent les puinces,
 & alliez auēq la foy, & eq̃té. Cela dōques
 se pouuoit mieux appeller protection du
 rond de la terre, qu'empire. Il est vrey q̃
 ia au parauāt no⁹ diminuiōs peu a peu ce-
 ste coustume, & discipline, la q̃lle après la
 victoyre de Sylla no⁹ auōs toutallement
 perdue: car on a delaisié a rien trouuer
 inique enuers les alliez, veu que cōtre les
 bourgeois la cruauté fut si grande. En luy
 donques vne victoire deshoneste a suyui
 vne cause honeste: car il a bien osé dire en
 subhastant en la place les biens des gens
 de bien, & riches, & veritablement citoi-
 • ens, qu'il vendoit son butin. Il en est venu
 k iii depuis

depuis qui non seulement en vne cause
cruelle, mais aussi en vne victoyre plus
execrable, ne confisquoit pas seulement
les biens d'un chacun citoien, mais aussi
a comprins sous vn mesme droit de ca-
lamité toutes les prouinces, & regions:
tellement que nous auons veu après la
ruine, & perdicion des nations estranges,
porter en triomphe Marselles, en exem-
ple d'empire perdu, & triópher de ceste
ville la, sans la quelle no^r capitaines n'ot
iamés triomphé des guerres transalpi-
nes. Le reciteroye dauantage plusieurs mes-
chacetés enuers les alliez, si le soleil en a-
uoit decouuert qlque autre plus infame.
A bone rayson dóques en sómes no^r pu-
niz: car si nous n'eussions soufferts impu-
niz les crimes de plusieurs, iamés vn seul
n'eut prins vne si grande audace: au bien
du quel, peu d'hommes s'ot succedez, & a
ses conuoitises infiniz meschans. Croyez
que la semence, & cause des guerres ciui-
les ne faudra iamés, tant que les hómes
perduz auront en memoire, & espererónt
ceste tant mortelle haste, la quelle com-
me P. Sylla eut lancée, estant son paréne
dictateur,

dictateur, il ne delaiſſa pas de trente ſix
 ans après. Au regard de l'autre qui auoit
 eſté Chancelier en ceſte autre dictature, il
 fut en ceſte cy Queſteur de la ville. Dont
 on doit bié cognoiſtre, qu'a tels guér-
 dons propoſés iamés les guerres ciuiles
 ne defaudent. Et pourtant les parois
 des maiſons de la ville ſont auioürdhuy
 ſans apuis, & attendēt en creinte leur ex-
 treme ruine. Nous auons toutallēment
 perdu noſtre Repub. & ſōmes cheuz en
 ces miſeres(il nous faut reuenir a noſtre
 propos) pendant que nous auons mieux
 aymé eſtre creints, qu'eſtre chiers & bien
 aymez. Leſquelles choſes ſi elles ont peu
 aduenir au peuple Romain regnāt iniu-
 ſtement, que doit penſer vn particulier?
 Et comme il ſoit manifeſte que la force
 de bienueillance ſoit grande, & celle de
 la creinte foyble, il cēſuyt que nous diſ-
 putiōs par quels moyens nous puiſſions
 facilement aquerir auēq honneur & foy,
 ceſte charité que nous deſirons. Il eſt vrey
 qu'elle ne nous eſt pas a tous egallēment
 neceſſere: car pour bien dreſſer la vie d'un
 chacū, il faut auifer pour le mieux s'il eſt
 k iiii beſoing,

besoing, d'estre aymé de plusieurs, ou bié assez, de l'estre de peu. Tenós donq pour certein, & pour principal, & mesmemét. necessere d'auoir des familiarités loyales de nous amys, qui nous aiment, & qui ont le regard sur le nostre. Or est elle entieremét tout vne, de sorte qu'elle n'est de guieres autre entre les grands, qu'entre les moiens: comme qui doit estre pourchassée des vns tout ainsi presque q des autres. Peut estre que tous n'ont pas egallement besoing de l'honneur, de la gloire, & beniuolence des bourgeois. Si toutesfois quelqu'un les a, elles donnent quelque ayde tant auz autres choses, qu'a aqrir des amytiés. Au regard de l'amyrie il en a esté parlé au liure intitulé Lelius. Parlons maintenāt de la gloire, cōbien que d'elle ia auons nous fait deux liures: mais touchons en, d'autant qu'elle sert beaucoup a l'administracion des grands affaires.

La supreme donques, & pefctte gloire gist en ces troys choses: si la commune ayme, si elle a foy, si auęq vne grande admiration elle nous estime dignes d'honneur,

neur. Lesquelles choses s'il faut parler simplement, & brièvement, s'acquierent de la commune, par les mêmes moyens presque qu'on les acquiert d'un chacun: mais il y a aussi vne certaine autre entrée a gagner la commune, pour nous pou- uoir quasi comme esprendre dedans les cueurs de tous. Voyons d'ôques premièrement de ces troys, qu'au parauant i'ay dit estre les regles de la beniuolence: la quelle s'acquier principalement par bien-faictz: puis en second lieu la bienueuillance s'emeut d'une volonté liberalle, encor que le moyen parauature defaille. Or est il que l'amour de la commune s'esmeut merueilleusement d'un renom, & opinion de liberalité, beneficence, iustice, foy, & de toutes ces vertuz, qui concernent vne gracieuse façon de vie, & ciuile. De vrey nous sommes cōtreintz par nature d'aymer ceux, esquels nous pensons estre les vertuz que nous auons recitées, pour autant que ce que nous auons dit cōuenant & honeste, nous est de soy-mêmes agreable, & que de sa nature & grace il esmeut tous les cueurs, & est mesmemēt quasi

quasi manifeste par elles. Vela donques les plus certaines causes de l'amyctie: il en peut bien estre d'autres plus legieres. Quant a la bonne reputacion, elle se peut aquerir de deux choses: l'une, si no⁹ sommes estimez auoir vne prudence accompagnée de iustice. Car nous nous fyons de ceux que nous pensons auoir pl⁹ d'intelligence que nous, & que nous croyons auoir esgard a l'aduenir, & qui, la ou l'affaire le requiert, & le peril, le peuuent vuyder, & prendre aduis sur le champ. A la verité aussi tout le monde estime ceste prudence vtile, & vraye. Au regard des iustes hommes, & de foy, c'est a dire bons, on s'y fye de tant qu'il n'y a point de suspicion en eux de fraude, ny oultrage. Et pourtant pensons nous qu'a tres-bonne rayson nous laissons en charge a ceux la nostre salut, nous biens, & nous enfans. Pour auoir donques la reputacion bonne, la iustice est la plus auantageuse des deux, veu que sans la prudence elle a assez d'autorité, & que la prudence sans iustice ne se peut aquerir bonne reputacion. Car comme plus vn homme est fin, & cault,

cault, de tant plus est il hay, & suspect, estant hors l'opinion de prudhommie. Parquoy la iustice accôpaignée d'un bon entendement aura tât qu'elle voudra de forces pour la bône estime: elle aura aussi sans prudêce beaucoup de pouuoir: la ou la prudêce sans iustice ne fera rien. Or affin que quelqu'un ne s'emêrucille, pour quoy, veu q'il est receu entre tous les philosophes, & que mêmies i'ay souuêt debattu, que qui auroit vne vertu les auroit routes, ie les separe maintenant, de sorte presques, que quelqu'un puisse estre iuste, sans quant & quant estre prudent: il faut entêdre que la subtilité est autre lors que la verité se recherche en vne disputacion: & autre quant tout le propos s'accômode a la comune opinion. Parquoy nous parlons icy ainsi que le commun, de sorte que nous disons les courageux autres, les bons autres, & les prudens autres: car il faut vser d'un langage populêre, & vsité, veu que nous parlons de l'opinion populêre: ce que de mêmies a fait Panèce. Mais reuenôns a nostre propos. Le troysiesme dôques de troys qui attouchent la gloyre,

gloyre, & est qu'auçq vne admiration des hommes, nous fussions par eux estimez dignes d'honneur. Ilz s'emerveillent doncques cōmunemēt de toutes choses qu'ilz ont veuēs grandes, & qui passent leur entendement, & particulièrement en chacun, s'ilz voyent des biens, mēsmes inopinez : & pourtant ilz contēplent les hommes, & les louent mēerveilleusemēt, & lesquels ilz pēsent voyr quelques excellentes vertuz, & singulieres, mesprisans au contrēre & dedaignans ceux & lesquels ilz ne pēsent estre riē de vertu, de cueur, ny de force. Or ne cōtēmnēt ilz pas tous ceux dōt ilz ont mauuaise estime: car ilz ne cōtēmnent pas, mais ont en mauuaise reputacion ceux qu'ilz pēsent meschans, trompeurs, & prestz a oultrages. Parquoy (comme i'ay dit au parauant) on ne fait compte de ceux qui (cōme on dit) ne vallent rien pour eux, ne pour les autres, & qui ne sont de trauail, ny n'ont industrie, ny soucy: mais ceux sont en quelque admiration, qui semblent surpasser les autres en vertu: & qui estans exemptz de note d'infamie, le sont aussi des vices,
aufquels

aufquels les autres ne peuuent pas aise-
 ment refister. Car les voluptés maiftref-
 fes tant attrayantes detournent fouuën-
 tesfois de la vertu les plus grandes forces
 du cueur : & la ou les flambes de douleurs
 s'attachent, la pluspart s'estonnent par
 troupe: la vie, la mort, les richesses, la pou-
 ureté troublēt fort tous les hōmes. Mais
 ou sera celuy qui ne s'emēruille de la no-
 blēsse, & beauté de la vertu de ceux, qui
 auront en depris ces choses la d'un cueur
 grand & hautain, soient bonnes ou mau-
 uaises: & lesquels vne chose hōnēste offer-
 re, se gaigne du tout & rauist? Ceste hau-
 tesse donques de cueur cause vne grande
 admiracion: & mēsmement la iustice: de
 la quelle seule vertu les hommes sont ap-
 pellez bons, & qui semble a la commune
 vne chose admirable : & non sans cause.
 Car ame ne peut estre iuste qui creint la
 douleur, le bannissement, la pouureté: ou
 bien qui prefere leurs contrēres a l'equi-
 té. Mais sur toutes choses ilz ont en admi-
 racion celuy que l'argēt n'esmeut point,
 ce que cognoissās en quelqu'un ilz l'esti-
 ment digne d'honneur. La iustice dōques
 fait

fait toutes ces troys choses, qui ont esté proposées pour la gloire: premierement la bienueillance, d'autât q̃lle veut profiter a plusieurs: & a ceste cause la foy, & admiraciō, d'autât qu'elle desprise, & delaisse les choses ausq̃lles plusieurs enflambez de conuoitise sont rauiz. Or quant a mon aduis toute la rayson & disposicion de la vie desirēt l'ayde des hōmes, & que mesmemēt tu ayes auēq q̃ tu puisses parler familieremēt: q̃ est vne chose bien difficile, si tu n'as apparāce d'hōme de bien. A ceste cause aussi l'hōme solitaire & viuāt auz chāps a besoing d'une estime de iuste: & de tāt plus, que s'ilz ne le sont, ilz seront tenuz pour iniustes: & que n'estās soustenuz d'ame ilz endurerōt beaucoup d'offenses. A ceux aussi est elle necessere pour mener leur trafique, q̃ vendēt, achaptent, louent, prennent a pris fait, & s'emboüclent de marchiers: la vertu de la q̃lle est li grāde, que ceux q̃ viuēt de malefice & meschāceté, ne sauroiēt durer sās quelque portion de iustice. Car celuy q̃ robbe quelque chose a l'un de ceux, auēq lesq̃ls il fait briganderie, ou le luy fait esuanoir, n'est

n'est plus receu en la cõpaignie des brigās. Au regard de celuy qui est chief des escumeurs de mer il est mis a mort, ou habādōné des cõpaignons s'il ne depart egallement le butin. Et si dit on dauātage qu'il y a des loix entre les brigās ausquelles ilz obeyssent, & les gardér. Et pourtāt Bargule voleur Esclauon, dōt il est escrit en Theopompe a amassé grādes richesses pour vn egal departement de butin: & Viriate le Portugalois beaucoup pl⁹ grādes: au q̃l no⁹ armées, & chiefz ont callé la voëlle: & le quel ce C. Lelius, q̃ souuēt est appelé sage, a, estāt Preteur tellement rompu & affoybly, qu'il laissa auz autres la guerre bien aisée. Cōme dōques la force de iustice soit si grande, qu'elle assure les forces des brigās, et les augmēte, quāt grāde la deuons nous pēser deuoir estre entre les loix, iugemens, & institutions d'une Repub. Or quāt a moy il me semble qu'anciehnemēt les Roys bien cōditionnez ont esté ordōnez nō seulement en Medie (comme dit Herodote) mais aussi par nous ancestres pour ioyr de la iustice. Car comme au commencement
la

la cômune fut follée par les plus puiffâs, ilz reçoûroient a quelqu'un excellent de vertu, le quel comme il gardast les plus foybles d'estre offenze, en gardât l'equiré, conseruoit les grans auëq les petiz par vn droit egal. La cause aussi d'establir les loix a esté de mësmes q̄ celle des Roys: car on a tousiours cherché vn droit egal: autrement ce ne seroit pas droit. Et s'ilz l'obtenoient d'un homme de bien, & iuste, ilz estoient contens de luy: & la ou il aduenoit autrement les loix ont esté inuentées, qui parlassent auëq tous, auëq vne voix tousiours semblable. Il est donc manifeste, que ceux ont de coustume d'estre esleuz aux gouuernemens de la iustice desquels la commune auoit grand opinion: ioint aussi qu'ilz fussent tenuz pour sages. Il n'estoit rien q̄ par leurs moyens les hômes ne pensassent pouuoir accôfuyuir. En toutes sortes d'ôques on doit auoir la iustice en reuerence, & la garder: tant pour amour d'elle mësmes (autrement elle ne seroit pas iustice) que pour vne amplification d'honneur, & gloire. Mais tout ainsi que le moyen n'est pas
seulement

seulement d'aquerir les biens, mais aussi
 de les mettre en lieu ou ilz puissent souf-
 fire continuellement auz depenses, non
 seulement necesseres, mais aussi libera-
 les, aussi faut il auçq rayson aquerir, &
 cōseruer la gloire. Combien que Socra-
 tes disoit tresbien que la voye la pl⁹ prou-
 cheine & plus courte a la gloire estoit,
 si quelqu'un pourchassoit d'estre tel, quel
 il vouloit estre estimé. Or s'il en est qui
 par vn deguisement, & veine apparâce se
 pēsent pouuoir aquerir gloire stable nō
 seulement par vn langage, mais aussi par
 vne contenance feinte, ilz se trompent
 merueilleusement. La vraye gloire prent
 racines, & se multiplie: toutes choses fein-
 tes tumbent soudain, comme fleuretes:
 ny ne peut vn deguisement auoir longue
 durē. Il y a assez de tesmoignages pour
 vn cousté, & pour l'autre: mais pour la
 briefueté no⁹ nous cōtēterōs d'une ra-
 ce. De vrey T. Gracchus fils de P. sera aus-
 si longuement loué, que la memoire des
 gestes Romaines durera. Au regard de
 ses enfans ilz n'auoient bonne reputa-
 tion entre les gēns de bien durant leur
 I vic,

vie, auęq ce que morts, ilz sont tenuz du nōbre dęs tuez iustement. Quiconques donques voudra aquerir la vraye gloyre de iustice, qu'il ęn fasse lęs deũoirs : de la nature dęsquelz il a estę parlę ęn ce dernier liure. Mais affin que plus aisement nous sęmbliions tęls, quels no^s sommes : combien aussi que le grand effort gise ęn ce que nous soions tęls que no^s voulons estre reputęz : il ęn faut toutesfois donner quelques regles. De vrey si quelqu'un a dęs sa ieunesse quelque oćcasion de gloyre, & renom : ou aduenue du pere, ce que Ciceron, ie pęnse t'estre aduenue, ou bien par cas, ou fortune : tout le monde a l'œil sur luy, & s'ęnquiert on de luy, que cęst qu'il fait, quelle ęst sa vie, tęllement que comme s'il estoit ęn plein iour, nul de sęs dićts, ne de sęs faićts peut ęstre cachę. Au regard de ceux dęsquelz le premier cage ęst incognu auz hommes a cause qu'ilz sont de basse condicion, & incognue, ilz doyuent soudain qu'ilz sont hors la verge, considerer lęs grādes choses, & y ęntendre par bons moiens : ce qu'ilz feront de tant plus grāde assęurāce, que non seulement

lement on ne porte point d'envye a cest
 cage la, mais luy favorize lon. La p̄mie-
 re recōmādacion donques de la icunēsse
 a la gloyre ęst, s'il s'en peut tyrer aucune
 des prouesses de guęrre: la q̄lle plusieurs
 de nous ancęstres ont eue: de vrey ilz
 ęstoyęnt pręsq̄ue tousiours ęn guęrre. Au
 regard de ton cage il ęst rumbę ęn vne
 faęon de guęrre, dont l'une des parties a
 ęstę troupe meschante, & l'autre pecu heu-
 reuse. En la quęlle guęrre toutesfois com-
 me Pompęe t'ęut baillę la charge de l'u-
 ne des aĩsles, tu aqueroys vne grāde louā-
 ge tant de ce grand hōme, q̄ de l'armęe, a
 piquer cheuaux, a lācer le dard, & ęn por-
 tant tous les trauaux de guęrre: mais ce-
 ęst rienne louange ęst peric auęq̄ la Re-
 pub. Or ęst il que ce mien propos n'a pas
 ęstę ęntreprins pour toy, mais ęn gene-
 ral, & pourtant poursuyuōs le demourāt.
 Tout aĩnsi donques qu'ęn toutes autres
 choses les euures de l'ame sont plus grā-
 des que du corps, cęlles aussi que nous
 poursuyuons d'ęntendement & rayson,
 sont plus agreables, q̄ cęlles qui les sont
 par les forces. La premiere recomman-
 dacion

- dacion d'ôques part de la modestie, aussi fait elle de la reuerence enuers les parëns & bienueillance enuers les siens. On a aisément bonne esperance d'une ieunësse qui s'est retyrée auz hommes excellëns, & sages, qui ont la Repub. en recommandacion: & s'ilz les frequëntent souuënt, ilz donnent opinion au peuple d'estre quelquesfois semblables a ceux qu'ilz ont deliberé de suyure. La maison de P. Mutius a donné a la ieunësse de P. Rutilius opiniõ d'innocence, & de la sciënce des loix. Luce Crasse de vrey estât encor bien ieune, ne l'a point autre part empruntée, s'aquerant vne mērucilleuse louange de ceste accusation tant noble & glorieuse: au quel eage ceux qui s'exercent ont de coustume d'estre louez: comme nous l'auons entendu de Demosthenē: Luce Crasse se monstra en cest eage la, faire a la court tresbien au depourueu ce, que lors il pouuoit auëq los ruminer en sa maison. Or cōme il soit deux raysons d'orayson, desquelles l'une consiste en propos, & l'autre en contēcion: il n'y a point de doubte, que la cōtēcion d'orayson n'ayt grand

grand pouuoir, & qu'elle n'ayt plus grād force pour la gloyre: car c'est celle q̄ nous appellons eloquence: mais il n'est pas croyable comme vn langage gracieux & affable gaigne le cueur des hommes. Il se treuue des lettres de Philippe a Alexādre, d'Antipater a Cassandre, & d'Antigone a Philippe, qui sont (cōme i'ay entendu) troys p̄rsonages d'excellente prudence. Par lesquelles ilz leur enchargent d'attrayre par lāgage gracieux l'affection de la multitude en gaignant les gēns de guerre, & les appellās d'une douce parole. Au regard de la harāgue qui se fait a la multitude auēq contencion: elle esmeut souuentefois vne gloyre vniuerselle. Car celuy donne grāde admiracion de foy q̄ est copieux, & sage en parolles: le quel les escoutans pēsent estre mieux entendu & sage que les autres. Et si en la harangue il y ayt vne grauité mēslée auēq modestie, il ne se peut rien faire plus admirable, & de tāt pl^r, si c'est en vn ieune hōme. Mais comme il soit plusieurs gēns de causes, qui desirent l'eloquence: & que plusieurs de la ieunesse de nostre Repub.

I iiii ayent

ayent aquis l'ouange par leurs oraysons tant dauant les iuges, que dauant le Senat, la grande merueille est es iugemens. Le moien desquels est en deux sortes : car il gist en accusation , & defense : entre lesquelles combien que la defense soit plus louable, l'accusation toutesfois a souuent esté trouuée bonne. I'ay de naguieres parlé de Crasse: de mesme du q̃l a fait le ieu-
ne Marc Anthoine : l'accusation aussi de Pu. Sulpice a donné gloire a son eloquence lors qu'il appella en iugement C. Norbain seditieux bourgeois , & inutile. Cela toutesfois ne se doit pas souuent faire, ny iames, sinon pour le bien public, comme les deux Luculles : ou pour la protection, comme nous auons fait pour les Siciliens, & pour les Sardeins, & Iulle Cæsar pour Marc Albuce. L'industrie aussi de Fusius a esté connue en l'accusation de Marc Aquille. Vne fois donques, & non pas souuent : & s'il en est a qui il le faille souuent faire, que ce deuoir soit employé a la Repub. car la vengeance frequente de ses ennemis, n'est pas a blâmer, pourueu qu'il y ayt moien: d'autant que le pourchas
du

du peril de plusieurs ſent ſon homme rude, ou bien qui tient bien peu de l'homme: car cela luy eſt dangereux, & infame pour le renom de ſe faire nommer accuſateur: ce qui eſt aduenu a Marc Brute deſcendu d'une grãde race, & fils de ceſt autre, qui fut ſi ſauant en droit ciuil. Mais encores faut il diligẽmment retenir ce commandement de deuoir: de ne charger l'innocent de crime capital: car cela ne ſe peut aucunement faire ſans meſchãcetẽ. Car qui eſt la choſe tant inhumaine q̃ de tourner l'eloquẽce a la ruine & perdition des bons, que nature a liurẽe pour le ſalut, & la conſeruacion des hommes? Si ne faut il pas routesfois en fuyãt ceſtuy cy, creindre tant ſon contrẽre, qui eſt de deſendre quelquefois vn meſchãt & mauuais. La cõmmune le veult ainſi, la couſtume le ſeuſre, auſſi l'ẽndure l'humanitẽ. Le deuoir du iuge eſt de tousiours ſuyuir la veritẽ es cauſes: & de l'aduocat de quelquefois deſendre le vrey ſẽmblable, encores qu'il ne ſoit veritable, ce que ie n'oſeroye eſcrire, meſmement en eſcrivant de la philoſophie, ſi cela n'eut auſſi.

l iiii plcu

pleu a Pançcel l'un des plus graues entre les Stoiques. Car il s'aquier par les defenſes vne grande gloire, & grace, & de tant plus grãde, ſi quelquefois il aduient, qu'on ſecoure quelqu'un enueloupé & preſſé des forces de quelque hõme puiſſant: comme nous auons fait ſouuent autrefois & en noſtre ieuneſſe pour Sexte Roſcin Amerin cõtre les forces de Luce Sylla ayant l'ẽmpire: dont l'orayſon (cõme tu ſces) eſt en eſtre. Mais aprẽs auoir donnẽ a cognoĩſtre les deuoirs de la ieuneſſe qui ſeruent a aquerir gloire, il faut doreſenauant parler de la beneficẽce, & liberalitẽ: dont il y a deux moiens. Car ou l'on employe ſa peine aux indigens, ou bien l'argẽt: le dernier eſt le plus aĩſẽ meſmement au riche: mais cẽluy autre eſt plus magnifique, & glorieux, & mieux cõuenãt a vn hõme de cuer & excellẽt: combien qu'en l'un & l'autre y ayt vne liberalle volontẽ de bienfaire, l'une toutesfois ſe tyre du cofre, & l'autre de la vertu: la largeſſe auſſi des biens epuyſe la fõreine de benignitẽ, par ce moien vne liberalitẽ ſe pert par liberalitẽ: de la quẽlle
tu

tu peux moins vser enuers plusieurs, cōme plus tu l'auras faitte a plusieurs. Mais ceux qui seront benefiques & liberaux de leur peine, c'est a dire de leur v̄rtu, & industrie, auront premierement tant plus d'aydes a bienfaire, qu'ilz auront proufité a plusieurs : subsequẽmmẽt ilz seront par vne beneficẽce accoustumée plus prests, & comme plus exercez de bienfaire a plusieurs. Certes Philippe blasme tresbien en cẽtaines lẽtres son fils Alexandre, de ce que par largesses il pourchassoit l'amour des Macedoniẽns. Qui t'a mis, dit il, en tẽlle facon d'esperance, de sorte que tu pensasses ceux te deuoir estre fideles que tu auroys corrompuz par argent? pourchasses tu q̄ les Macedoniẽns ne te tiennẽt point pour leur Roy, mais pour leur varlet, & depẽsier? c'est tresbiẽ dit a luy, varlet, & depẽsier, cōme chose infame a vn Roy: mais encores mieux disant la largesse estre vne corruption. Celuy qui prent en deuiẽt pire, & tousiours pl' prest a mẽsme attẽte. Il a escrit cela a son fils, mais tenons le pour commandement. Parquoy il n'y a point de
doubte

doubte que ceste benignité, qui est causée de l'euure, & de l'industrie, ne soit pl⁹ honneste, & qu'elle ne soit ample, & qu'elle ne puisse proufiter a plusieurs. Si faut il quelquefois faire largesses, ny n'est ceste façon de benignité toutallement reictable, & faut souuent departir de ses biens auz hommes idoines, & indigens, mais diligemment, & moderement. Maints homes certes ont dependu leur patrimoine en largesses inconsiderées. Quelle folie pl⁹ grâde se trouuera il que de mettre peine de ne pouuoir faire longuement, ce que tu fais volentiers? ioint que les rapines sont subsequentes de la largesse. Car lors qu'ilz ont commencé auoir disette par leurs largesses, ilz sont contraintz de se ietter sur le bien d'autrui. Par ce moien voulans estre larges pour s'aquérir la beneuolence, ilz ne se procurent point tant d'affection de ceux ausquels ilz ont faits dons, qu'ilz font de hayne de ceux qu'ilz ont spoliez. Parquoy il ne faut point tenir son bien si en serre, que la liberalité n'en puisse faire deserre, ny pareillement l'habandonner tant, qu'il soit commun a tout

tout le mode : il y faut tenir moien, qui se
 doit mesurer selon sa puissance. Nous
 deuons toutallemēt auoir en memoire ce
 que les nostres ont vsurpé, & qui ia est
 receu en coustume de prouerbe, que la lar
 gesse n'a point de fond, mais comment
 peut il auoir moien, la ou ceux qui l'ont
 accoustumée desirent de mēsmes que les
 autres? Or est il deux genres de larges,
 desquels les vns sōt prodigues, & les au
 tres liberaux. Les prodigues sōt ceux qui
 par viādes, & chairs departies au peuple,
 & presens aux gladiateurs, & par aprētz
 de ieux, & combats de bestes dependent
 leurs deniers en choses, dont ilz ont a
 laisser vne memoire brefue, ou nulle. Les
 liberaux sont ceux, qui rachaptēt les pri
 sonniers des brigans, ou q s'obligēt pour
 leur amys, ou leur aydent a marier leurs
 filles, ou les secourent pour aquerir, ou
 augmēter leur bien. Et pourtāt m'emē
 ueille ie a quoy pensoit Theophraste en
 ce liure qu'il a escrit touchant les richēs
 ses: la ou il a dit beaucoup de belles cho
 ses, mais cela est sans rayson, en ce qu'il
 est fort long a louer la magnificence, &
 apparat

apparat des présens populaires, & estime
 la puissance de telles depenses estre le
 fruyt des richesses. Quant a moy ce fruyt
 de liberalité, dont i'ay mis quelques ex-
 emples me semble beaucoup plus grand,
 & certain. De quant plus grande severité
 & au vray nous reprēnt Aristote, en ce
 que nous ne nous emerveillons point de
 ces lourdes depenses, qui se font pour
 amieller la commune, & que toutesfois
 si ceux qui sont assiegez des ennemys
 estoient forcez d'achapter troys demy
 septiers d'eau le pris de dix escuz, cela de
 prime face nous semble incroyable, & de
 grād merueilles: mais que la ou nous co-
 gnoissons la necessité no⁹ luy pardōns:
 que toutesfois en ces demesurées depē-
 ses, & infinies mises, no⁹ ne nous emēr-
 ueillōs pas beaucoup, combien qu'on ne
 donne point ordre a la necessité, ny n'est
 la dignité augmentée: & que cest amiel-
 lement de la cōmune n'aura ny le tēps
 ne la durée lōgue, & auēq bien peu d'af-
 fectiō, auēq laquelle ensemble le cōten-
 tement, la memoyre du plaisir mourra.
 On confesse bien que telles choses sont
 agreables

agréables aux enfans, femmes, serfs, &
 aux libres semblables aux esclaves: mais
 a vn homme de sens, & qui pèse les cho-
 ses d'un iugement certain elles ne peuuent
 estre approuuées. Il est vrey que ie scay
 bien que ia de long temps il est receu que
 la gloire des Edilités se demâde par gens
 de bien. Et pourtant Pub. Crasse riche de
 furnom, & de biens, a esté Edil auęq grâds
 dôs: & peu après luy, Luce Crasse a tenue
 l'Edilité en grâde magnificence auęq Q.
 Muce le plus moderé homme du môde:
 et depuis C. Claude fils d' Appius, & assez
 d'autres après, comme Luculle, Horten-
 se, Sylane. P. Lentule toutesfois a du tēps
 de mô Cōsulat surpassé lessusdicts. Scau-
 re l'a enſuyui. Mais les plus magnifiques
 durant nostre second Consulat ont esté
 les dons de nostre Pompée: dęsquels tous
 tu voyes ma fantasie. Il faut toutesfois fuyr
 la suspicion d'auarice: de vrey l'omission
 de l'Edilité causa le repouſsemēt du Cō-
 sulat a Mamerque homme merueilleuse-
 ment riche. Parquoy si le peuple le de-
 mande, les gens de bien en l'approuuant
 le deuront faire, quoy qu'ilz ne le desirēt,
 selon

selon toutesfois les puissances, cōme no^s
 mēsmes auons fait : & si quelquefois par
 vne largesse au peuple il en vient vn pl^s
 grand bien, ou plus vtile: comme dernie-
 rement les disnēs d'Orestes, qu'il feist es
 ruelles qu'on appelle diziesmes luy furēt
 a grand honneur : ny n'a aussi esté Seius
 blasimē d'auoir durāt la chierté donné au
 peuple le boyffeau de blé pour quatre de-
 niers: car il s'est deliuré d'une grāde hay-
 ne & inueteréc sans pēte infamē ny no-
 table lors qu'il estoit Edil. Mais nostre
 Milon a dernièrement aquis vn grand
 hōneur, d'autāt que par vn achāpt de gla-
 diateurs pour l'amour de la Rep. qui de-
 pendoit de nostre salut, il a rompu tous
 les efforts & fureurs de P. Clodius. La cau-
 se dōques de largesse gist en la necessité,
 ou proufit. Esquelles choses la regle de
 mediocrité est tresbonne. Luce Philippe
 fils de Q. homme de grand esperit, &
 mēsmement bien cognu, souloit se don-
 ner gloire, q̄ sans aucune largesse il auoit
 acconsuyui toutes les choses qu'on esti-
 me les plus grādes. Cotta en disoit autāt
 a Curius. Nous pouons bien aussi en cela
 quelque

quelque peu nous glorifier, d'autant que
 veu la grâdeur des hōneurs que tout d'u-
 ne voix nous auōs eue durant nōstre an-
 née, la depenſe a eſté petite, ce que n'eſt
 aduenū a pas vn de ceux, que maintenāt
 i'ay nommez. De vrey auſſi cēs depenſes
 cōme murailles, Arſenacz, ports, aque-
 ductz, & toutes choſes qui ſōt de ſeruiſe
 a la Repub. ſont beaucoup meilleures. Et
 combien que ce que preſentement eſt li-
 uré comme a la main ſoit plus plaiſant,
 ie blaſme touresfois mal enuis pour l'a-
 mour de Pompée, lēs theatres, porches,
 nouueauz temples plus aggreables par
 cy après, combien que lēs plus ſauans ne
 lēs approuuent: comme mēſme Panēce,
 le q̄l i'ay beaucoup enſuyui en ces liures,
 non pas comme interprete: & auſſi De-
 metrie Phalerée, le quel blaſmoit Pericle
 prince de la Grèce, d'autāt qu'il auoit em-
 ployé tant de deniers en ces tant nobles
 Propylées. Mais nous auōs diligemēt
 diſputé de toute ceſte eſpèce es liures q̄
 nous auons eſcriz de la Repub. Toute la
 rayſon dōques de telles largeſſes eſt de ſa
 nature vicieuſe, & par temps neceſſere: &
 lors

lors elle doit estre rangée selon les puissances, & modérée auęq mediocrité. Au regard de cest autre espèce de largesse, qui part de liberalité, no⁹ ne deuõs pas estre affectionez de mēsmes en causes diuerfes. Autre est la cause de celuy q est pressé de misere, & de celuy qui veut augmenter son bien, n'ayāt point d'infortune. La liberalité deura pl⁹ tendre auz infortunez: sinõ que parauāture ilz soient dignes de calamité. Nous ne deuõs pas toutesfois aucunement nous retreindre a ceux qui demāderōt ayde, non pas de creinte d'estre affligez, mais pour mōter plus haut: ayās bon iugemēt auęq diligēce au choiz des idoynes. De vrey Enni⁹ dit tresbien: Les biens mal employez ie les tiens pour mesfaiēts. Au regard du bien faict a vn homme de bien, & recognoissant, on en tyre du fruyt tant de luy que des autres. Car la liberalité hors la temcrité est merueilleusement agreable: & pourtāt plusieurs la louent de tant plus grande affection, que la bonté de tous puissans, est a tous vn commun refuge. Il faut donques mettre peinc de faire tant de biēs a ceux,

auz

auz enfâs deſquels , & a la poſterité il ſoit
 mis en memoyre, de ſorte qu'il ne puis-
 ſer eſtre ingrats: car tout le mōde hayt vn
 ingrat d'un biēfait, & eſtimēt ceſt oultra-
 ge eſtre vn eſtrāgement de liberalité: &
 celuy qui le fait vn cōmun ennemy deſ
 poures. La liberalité auſſi eſt vtile a la
 Repub. qui rachapte lēs priſonniers de
 ſeruitude, qui enrichiſt lēs poures: ce
 qu'auoir eſté couſtumierement fait par
 ceux de noſtre ordre, nous voyons habō-
 damment eſcrit en l'orayſon de Crasſe.
 Il prefere donques ceſte couſtume de be-
 nignité a la largeſſe deſ dons au ieuz po-
 pulēres. Ceſte cy eſt propre auz ſages, &
 grands hommes, & ceſte autre auz flat-
 teurs de peuple, quaſi chatoillans d'une
 volupté la legiereté de la cōmune. Il eſt
 bien ſeant qu'en donnant on le faſſe de
 bon cueur, & qu'en demādan on ne ſoit
 importun, & en tout marché: en vendāt,
 achaptant, en louant autruy, ou ſe lowāt,
 en voyſinages & cōſins, eſtre iuſte & ma-
 niable, cedant a pluſieurs maintes cho-
 ſes de ſon droit: & au demourant fuyane
 le poſſible procēs: & ſi ne ſçay ſi quel-
 m que

que peu plus que la rayson ne veult. Sans point de doubte quelque peu de perte de son droit n'est pas seulement chose liberale, mais aussi quelquefois fructueuse. Il faut auoir consideration a son bien, car cest meschanceté de le laisser dechoir: de sorte toutesfois qu'il ne s'y treuve point de suspicion de sicheité, & auarice. Car le fruyt des richesses est grand si on peut vser de liberalité sans se despouiller de son patrimoine. A bone rayson est louée par Theophraste la retraicte des amys estrangers. Cela selon mon aduis est bien honorable, que les maisons des grâds soient ouuertes aux estrangers de renom: aussi esse chose d'honneur a la Repub. que les estrangers n'ayent point de faute en nostre ville de telle espèce de liberalité, cela aussi est merueilleusement vtile a ceux qui desirent pouuoir honestement beaucoup de choses, & auoir renom de riches, & gracieux, par leurs hostes enuers les estrangers. Theophraste escrit q Cimon logea a Athenes les Laciades ses curiaux, & ordonna, & commanda a ses closiers, de liurer toutes choses a tous Laciades qui

qui iroient a sa mesterie. Au regard des bienfaicts qui se font par euure, & nō par largesses: ilz sont faits tant a l'uniuerselle Repub. qu'a vn chacun citoien. Car la defense en droit, l'ayde de conseil, proufiter a plusieurs en ceste façō de sauoir est fort propre pour augmenter les richesses, & la grace. Et pourtant cōme maintes choses de nous anciēs ayēt esté tousiours en grand honneur, la cognoissance du droit ciuil bien ordonné l'a aussi esté, a l'interpretation: la quelle les princes auant ce trouble de tēps auoient en leur possession auourd'hui la gloire de ceste science est ruinée, cōme les honneurs, & tous degrez de dignité: & de tant pl⁹ indignement q̄ cela est aduenu lors qu'elle s'est treuuee tēte, qu'elle eut aisemēt surpassé en science toutes les precedentes, auxquelles elle estoit egalle en hōneur. Voyla donques les euures agreables a plusieurs, & propres a obliger les hommes par bienfaicts. Au demourant la faculté de haranguer plus graue, plus agreable, & pl⁹ ornée est fort procheine a cest art. Mais qui a il plus louable, ny plus cōmo-

m ii de

de que l'eloquence, soit pour l'admiraciõ
 des escoutans, ou pour l'esperãce des in-
 digens , ou bien pour la grace de ceux
 qu'on a defendu? A elle donques aussi a
 esté en toute dignité la principaoté dõ-
 née par nous ancêtres. Croyez que les
 bienfaicts, & defenses d'un homme elo-
 quent, & qui facilement en prent la pei-
 ne, & qui cõme est la coustume du pays
 defend plusieurs causes de bon cuer, &
 liberallement sont par tout cognuz. La
 matiere me sollicitoit de plorer aussi en
 ce passage l'interruption de l'eloquence,
 ou plus veritablement la ruine, si ie ne
 creignoy ssembler faire quelque plaincte
 de moy. Nous voyõs toutesfois, qu'estãs
 les orateurs esteints, cõme l'esperãce est
 en peu d'hõmes, & encores en moins le
 pouuoir, & comme l'audace est en plu-
 sieurs. Or comme ne tous ny aussi plu-
 sieurs, ne puissent estre sauans en droit,
 ou eloquens, celuy toutesfois qui pour-
 chasse les biensfaicts peut par son traueil
 faire bien a plusieurs, en recommandant
 auz iuges, & magistrats, en veillant pour
 l'affaire d'autrui, en pryãt aussi ceux qui
 conseillent.

conſeillent, ou deſendent : ce que faiſans ilz ſ'aquierent beaucoup de grace, & ſ'eſpand fort au large leur induſtrie. Au ſurplus il n'eſt ia beſoing de leur remōſtrer, (car c'eſt vne choſe maniſeſte) de ſe dōner garde de n'offenſer aucun en voulant ſecourir lēs autres. De vrey ſouuentefois ilz offēſent ceux, qu'ilz ne doyuent, ou ceux qu'ilz n'eſt ia beſoing d'offēſer: ſi par imprudēce, c'eſt negligēce: ſi ſciēmēt, c'eſt oultrecuydāce. Il faut auſſi vſer enuērs ceux qu'enuis tu offēſes, d'excuse tēlle que tu pourras, comme quoy ce que tu as fait a eſtē neceſſere, & que tu n'as peu autrement faire: il faudra auſſi compenſer ce qu'aura eſtē enfreint, par ſeruiſes, & bienſaiēts. Mais cōme, au ſecours dēs hommes on ayt de couſtume d'auoir egard a la vie, ou a la fortune, qui eſt vn commun dit: & pourtant dyent ilz communement, qu'a faire dēs bienſaiēts ilz ſuyuent lēs façons de viure, & non pas la fortune. Ce ſont propos honeſtes. Mais ou eſt finablement celuy qui ne prefere a faire ſeruiſes, la grace d'un bien fortuné, & puiſſant, a la cauſe d'un pouure le plus

m iii hōme

homme de bien du monde?croyez que nostre volonté s'incline presque plus a a celuy du quel la reccõpense semble plus prompte, & soudeine. Si faut il prendre garde quelle est la nature des choses. Car si ce pouure,est homme de bien, il pourra bien auoir bonne souuenance, cõbien qu'il ne puisse rendre la pareille. Cest tres bien dit a quicõque soit, q̃ celuy n'a rendu l'argent q̃ l'a, & q̃ celuy ne l'a, qui l'a rendu:au regard d'un bienfait celuy le recognoit qui a rendu la pareille:& celuy a rendu la pareille qui le recognoit. Mais ceux qui se pensent riches,honnocez,& heureux,ceux la certes ne veulent point estre obligez par bienfaictz : pensans au contrẽre auoir fait grand grace,sa ou cõbien qu'ilz ayent receu quelque bienfait grãd,ilz suspecõnent qu'on les requiert ou bien qu'on attend d'eux la pareille:au regard de s'estre aydẽ d'une protection ou bien d'auoir le nom de defendu,ilz le reputent vne mort.Mais ce pouure homme,si on luy a fait quelque bien,pensant qu'on a eu egard a luy,& non a sa fortune,il s'efforce de sembler le recognoistre,
non

non seulement enuers celuy au quel il est tenu, mais aussi (d'autant qu'il a beaucoup de necessitez) enuers ceux desquels il en espere: ny ne fait grãd de parolles son seruice, si aucun il en fait, mais au contrẽre petit. Il faudra aussi prendre garde a cela, que si tu as defẽdu vn bien opulent & riche, luy seul, ou bien parauãture ses enfans t'en sauẽt bon grẽ: si cest vn pouure, toutesfois homme de bien, & modẽste, tous cẽs menuz gẽs simples, & sans malice qui sont en grãd nombre en vn peupple, voyent vn reconfort prest pour eux. Parquoy ie pense estre meilleur de bienfaire auz bõs, qu'auz bienfortunez. Il faut aussi toutallemẽt prendre peine, de pouoir contẽter toute maniere de gẽs. Mais si on entre en debat, il se faut ayder du tẽsmoignage de Themistocle: au quel cõme on demanda st'il bailleroit sa fille a vn pouure homme de bien, ou bien a vn riche mal famẽ, il dit: i'ayme mieux vn homme ayant faute d'argent, qu'un argent ayant faute d'homme. Mais les facons de viure sont corumpues, & deprauees d'une admiration des richesses, au

m iiii regard

regard de ces grandes opulences, de quoy nous attouchét elles? parauanture qu'elles secourent celuy qui les a : ce que non pas tousiours, prenons toutesfois le cas que si: il en sera veritablement plus puissant, mais commequoy plus honeste? Si aussi il est homme de bien, que les richesses ne luy donét point d'empeschemét d'estre secouru, pourueu qu'aussi elles ne luy soiét point en ayde, & que tout le iugemét soit selon ce qu'un chacun est, & nō pas selon les richesses. Le dernier commadement d'employer les biēfaiets & le trauail, est que tu ne t'efforces point contre l'equité, que tu ne fasses point d'oultrages. Car la iustice est le fondement d'une perpetuelle grace, & renommée, sans la quelle rien ne peut estre louable. Mais pour autant que nous auōs vuydé cest facon de bienfaiets qui concernent les hōmes en particulier, il faut doreſenauant disputer de ceux q ont egard a to⁹ vniuersellemēt, & qui aussi attouchent a la Repub. Entre lesquels les vns sont en partie tels, qu'ilz touchent tous les citoyens, & en partie, chacun en particulier, & qui aussi sont plus

plus agreables. Or faut il traualier toutallement, pour tous les deux s'il est possible: ny ne faut moins aduifer au particulier, de sorte toutesfois, que cela serue a la Repub. ou bien qu'a tout le moins il ne luy nuyse. La largesse de C. Gracchus enblez fut grande, aussi vuydoit il les finances publiques. Celle de M. Octavius moderee, fut tollerable a la Repub. & necessere a la commune: & pourtant salutaire auz citoiens, & a la Repub. Or faudra il a celuy qui regist vne Repub. se donner garde que chacun ayt le sien, & qu'on ne departe en commun les biens d'une persone priuee. Philippe certes feit vne grand playe en son tribunat, lors qu'il ordonna la loy Agrarie, la qlle toutesfois il a aise-ment souffert s'abolir: en quoy il s'est fort sagement porté: mais come il feit beaucoup de choses pour complaire au peuple: il feit ceste la bie mal: qu'il n'y auoit pas en la cite deux mille homes riches, q est vne orayson toutallement capitale tendant a l'egalllement des biens: mais quelle peste peut estre pire, que ceste la? Car les Repub. & Citez ont esté establies principalement

principalement a ce, qu'un chacun conseruaſt le ſien. Et combien que les hommes guydez par nature ſe ſoient aſſemblez, ilz chërchoient toutesfois des forts de villes ſoubz l'eſperance de la garde de leurs biens. Il ſe faut donner garde auſſi (ce que ſouuent ſe faiſoit par nous anceſtres) qu'il ne ſoit beſoing de leuer tribut pour la pouureté des finances publiques, & pour les cõtinuëles guerres, & faudra l'og tẽps au parauãt prouuoir, q̃ cela n'aduiẽne. Et ſi la neceſſité de cẽſt ottroy aduiẽt a q̃lque Rep. (i'ayme mieux diuiner pluſtoſt d'une autre q̃ de la noſtre: cõbien que ie ne debas pas de la noſtre, mais de toute Repub.) il ſe faudra dõner garde, q̃ tout le mõde eũtẽde qu'il faut obeyr a la neceſſité, s'ilz veulẽt eũtre cõſeruez. Ceux auſſi q̃ aurõẽt l'adminiſtration de la Rep. deurõẽt dõner ordre, qu'il y ayt grãde habõdãce des choſes q̃ ſont neceſſẽres, d'õẽt il n'eũt ia beſoing de debatre quelle eũ doibt eũtre la prouiſion, & quelle eũle a de couſtume eũtre faitte, cela eũt tout maniſeſte: il falloĩt tant ſeulement toucher le paſſage. Le principal eũ toute adminiſtration

stration d'affaire & charge publique est, que la moindre suspicion du mode d'avarice en soit hors. Pleut a dieu dit C. Ponce Samnite que la fortune m'eut gardée iusques au temps, & que i'eusse esté lors né, que les Romains commencerent a prendre presens, ie ne les eusse pas souffers loquement regner, croyez qu'il n'auoit pas grand temps a attendre: car ce mal est aujourdhuy ancré en ceste Rep. & pourtāt endure ie aiseement que ce Ponce ayt plustost lors esté, si ainsi est qu'il eut tant de force. Il n'y a pas encores cent dix ans que Luce Pison feist la loy de repetition de deniers, veu qu'au parauant il n'en auoit point esté. Mais par après il y en a eu tant esté tousiours les dernieres les plus rudes, tant d'hommes accusez, tant de condamnez, vne si grande guerre de l'Italie dressée pour la creinte de iustice: vne si grande pillerie, & ruine des allicz en cassant les loix, & iugemens: tellement que nous sommes sur noz piez de l'imbecillité d'autrui, & non par nostre vertu. Pançe loue l'Afriquein pour s'en estre abstenu: pourquoy ne seroit il louable?

ble: aussi auoit il autres choses plus grandes: car la louange de son abstinence ne luy appartenoit pas seulement, mais aussi a ces temps la. Paoul cōquist toutes les finances des Macedoniens, & mist tant d'argent au tresor, que le butin d'un seul capiteine a mis fin auz tributs: ny n'a rié apporté en sa maison fors qu'une memoire eternelle de sō nom. L'Afriquein suyuant son pere n'est de rien enrichy de la ruine de Carthage. Que dirons nous de sō collegial en la censure, Luce Mummin? fut il de rien pl⁹ riche pour auoir rasé ses pie ses terre vne ville tant opulente? Il a mieux aymé parer l'Italie, que sa maison: combien que le parement de sa maison me semble plus grand, que celui de l'Italie. Il n'est donques point de vice (affin que ie reuienne a mon propos cōmencé) plus execrable que l'auarice, mesmement es princcs, & gouuerneurs de la Repub. Croyez que ce n'est pas seulement chose infame de tourner le bien public a son propre proufit, mais aussi meschant, & execrable. Parquoy en ce que par oracle a dit Apollo Pithius, que Lacedemon n'auoit

n'auoit a perir d'autre occasion que par l'auarice, semble estre predict non seulement aux Lacedemoniens, mais aussi a tous peuples puissans. De vrey ceux qui ont le gouuernemēt d'une Repub. n'ont point de moien plus aisé pour gagner l'affection de la cōmune, que l'abstinence, & cōtinence de presens. Au regard de ceux qui desirēt la faueur du peuple proposans a ceste occasion le departement des terres, affin de chasser les possesseurs de leurs maisons: ou bien qui sont d'aduis de dōner abolition de dēbtes ruinent les fondemens de la Repub. veu que premierement ilz ostent la cōcorde, qui ne peut estre en ostant aux vns, & en dōnant aux autres: aussi font ilz subsequēment l'equité, qu'on oste entièrement s'il n'est loysible a chacun d'auoir le sien: car le propre (comme ia i'ay dit) d'une cité, ou ville est, qu'elle soit libre, & d'un chacun la garde de son bien sans sollicitude. D'auantage ilz n'aquierent en ceste ruine de Repub. ceste faueur qu'ilz pēsent: car celui a qui on oste le bien, est ennemy, celui aussi a q il est liuré dissimule l'auoir voulu

voulu prendre:tenant meſmement cou-
uerſte ſa ioye eſ deniers deuz, affin qu'il
ne ſemble n'auoir eſté ſoluable. Au re-
gard de celuy a qui on a fait tort, il luy en
ſouuient, & ſent ſa douleur, ny ne ſont pl⁹
forts ceux auſquels iniuſtement on a li-
urez leurs biens, quoy qu'ilz ſoient plus
grand nombre, que ceux auſquels on les
a iniuſtement oſtez: car ces choſes ne ſe
meſurent pas au nombre, mais au pois.
Au ſurplus quelle equité y a il qu'un qui
n'a point eu de terres, ayt celles qu'un au-
tre a poſſedé long tēps au parauant, &
que celuy qui les auoit les perde? Pour ce-
ſte façon d'oultrage donques les Lacede-
moniēns chafferēt Lyſandre Ephore: ilz
tuerent le roy Agis: ce qu'au parauant ne
leur eſtoit iamēſ aduenū. Depuis le quel
tēps il s'enſuyuiſt rāt de diſcords que
les tyrans prindrent pie, & furēt les bons
gouuerneurs extēminez: la Repub. tres-
bien eſtablie fut perdue, ny n'a eſté ſeule-
ment ruinée, mais auſſi a elle d'une cō-
tagion de mauz gaſté le reſte de la Grèce
leſquels parrans des Lacedemoniēns ſe
ſont eſpanduz plus au large. Que dirons
nous

nous de noz Gracches enfans de ce si excellent homme, Tibere Gracche, & arriere fils de l'Afriquein? n'ont ilz pas aboly les contencions agraries? En bõne foy Arate Sicyoniẽn ẽst a bon droit louẽ: le quel comme sa citẽ fut detenue par les Tyrans l'espace de cinquante ans, partãt d'Argos a Sicyon print d'emblẽe la ville: & comme il eut par surprinse defait Nicocles le Tyrant, il restitua six cẽs banniz qui auoient estẽ les plus riches de la citẽ, & deliura par sa venue la Repub. Mais comme il consideraĩt la grãde difficultẽ touchant les biens, & possessions, d'autãt qu'il pẽsoit chose tresinique, que ceux qu'il auoit restituez fussent souffreteux, & desquels les autres auoient possẽdez les biens: ny n'estimoit chose fort iuste d'oster les possẽsiõs de cinquãte ans: d'autãt qu'attẽdu si long espace, maintes estoient detenues par heritages, plusieurs par achapts, & beaucoup par doẽres, il iugẽa sans oultrage, qu'il ne failloit depossẽder cẽs autres, ny laisser a satisfai-
re a ceux, ausquels cẽs biens la appartindrent. Cõme dõques il aduĩst qu'il fail-
loit

loit argent pour dōner ordre a cela, il dit qu'il vouloit faire vn voyage a Alexādie commandant qu'on surscast l'affaire iusques a son retour: & se transporta en diligence a son amy Ptolomée, qui pour lors regnoit second Roy en Alexandrie depuis son edification: au quel comme il eut fait entendre son desir pour la deliurance du pays, en luy mōstrāt la cause, ce excellent obtint aisemēt de ce Roy fort riche, d'estre secouru de finances. Lesquelles cōme il eut apporté a Sicyon, il appella a son conseil quinze princes, auēq lesquels il eut la cognoissance des causes tant de ceux qui detenoient l'autruy, que de ceux qui auoient perdu le leur: & ordōna gens pour estimer les possessions, & pour persuader auz vns de plustost les quitter, & prendre argent: & auz autres qu'ilz trouuassent meilleur de prendre en argent la valler, que de recourir le leur. Par ce moien on a fait, que tous se retyrerent en ferme concorde sans querelle. O le grād hōme, & digne d'estre né en nostre Repub. Voyla cōme il est iuste de faire auēq les citoiens: non pas comme deux fois
nōus

nous auons veu faire subhastations en la place, & soubsmettre les biens des citoïens en criée. Sans point de doubte ce Græc la a trouué bon d'auiser a tous, faisant le deuoir d'un sage, & excellent homme. De vrey aussi le supreme moien & sagesse d'un bon citoien est de desfendre le proufit des bourgeois, & non pas le ruiner, & de les cōtenir to^u en vne mēsame eq^uité. Quelle rayson y a il q̄ pour neant ilz habitent sur l'autrui? que comme i'aye achapté, edifié, contregardé, & fait les mises, tu ioysses du mien maugré moy? qu'esse autre chose sinon raurir aux vns le leur, & donner auz autres l'autrui? Au regard de ces patētes nouuēlles, quel argument ont elles autre, sinon que tu achaptes vne possession de mes deniers, pour la faire tienne, & que ie n'aye point mon argēt? Parquoy il se faut donner garde, qu'il ny ayt point de debte qui porte preiudice a la Rep. ce qu'on peut faire par plusieurs moiens, si on ne seufre point, que les riches perdent le leur, & que les debtors ne gagnent l'autrui: car il n'y a rien qui conserue plus vne Repub. que la foy: qui

n ne

ne peut estre aucunement, sinon que la solució des choses acrées soit necessère. Iamès l'abolicion de débtes ne fut tant poursuyvie que durant mon Consulat. Toute façon, & estats d'hommes s'y sont efforcés par armes & armées: ausquels i'ay si bien fait teste que ce si grand mal a esté aboly de la Repub. ny ne fut onques tant de débtes, ny mieux, ny plus aisément vuydées. Car après l'esperance de fraude ostée, la necessité de payer s'en est ensuyvie. Il est vrey q̄ nostre vainqueur aujourdhuy vaincu, a mené a fin la pensée: cōbien que ia il n'y eut pl⁹ d'interçst. Au q̄l le desir de mal faire a esté si grand, qu'il p̄noit plaisir en cela, encor qu'il n'y eut point d'occasion. Ceux dōques q̄ ont le maniement d'une chose publ. s'estran-geront de ceste façon de largesse, la ou on donne auz vns, & spolie lon les autres, se donnans garde sur toutes choses, qu'un chacun ioyssse du sien, suyuant l'equité du droit, & de iustice, & que les poures pour leur foyblesse ne soiēt follez, ny ne nuysse l'enuye auz riches a conseruer le leur, ou a le recouurer: & qu'au surplus ilz augmentent

augmentent la Republ. d'empire, de terres, & de tributs par tous les moyens qui leurs seront possibles, soit en guerre, ou en paix. Ce sont les choses que nous ancêtres ont faictes. Ceux aussi q pourchassent ces manieres de deuoirs, aquerrot vne grâde grace, & gloire, auęq vne merueilleuse vtilité de la Rpub. Or en ces regles des vtilités Antipater de Sur, & Stoique qui de naguieres est mort a Athenes est d'aduis q Panęce en a omis deuz: qui sont, la sollicitude de la santé, & celle des richesses: lesquelles toutesfois ie pense auoir esté omises par ce grand philosophe, d'autât qu'elles sont aisées, elles sont de vrey vtils. Au regard de la santé elle est substantée par la cognoissance du corps, auęq vn esgard des choses qui ont de coustume de proufiter ou nuire: auęq aussi vne sobrieté de tous viures, & de tous vestemens pour la conseruacion, & en delaisant les voluptés. Finablement par l'art des choses, a la science desquelles ces propos seruent. Au regard du bien priué il le faut pourchasser par moyens qui soient sans infamie, & conseruer par diligence

diligence & espargne, & par elles mêmes l'augmenter. Xenophon le Socratique a tresbien poursuyui ces choses en ce liure q̄ est intitulé l'œconomique: le quel nous auons tourné de grec en latin au même cage presque, q̄ tu es aujourd'hui. Il est vrey que la comparaison des vtilités (d'autāt que cest le quart passage omis par Panęce) est souuentefois necessęre. Car on a de coustume de comparer les biens du corps, auęq les exterieurs, & les exterieurs auęq ceux du corps, & ceux encores du corps entre eux, & les exterieurs auęq les exterieurs. Ceux du corps sont ainsi comparez auęq les exterieurs, que tu desires plustost ęstre sain que riche: les exterieurs auęq ceux du corps, d'ęstre plustost riche, qu'auoir grāde force de corps. Ceux du corps sōt ainsi paragonęz ensemble, que la santę soit preferęe a la voluptę, les forces a la vistęsse. Les exterieurs, que la gloyre la soit auz richęsses: les Tributs de la ville a ceux des champs. De la quęlle maniere de comparaison tient ce dit du viel Caton, au quel comme on demandaist qui estoit le plus necessęre

nécessaire en vn mesnage: il respondir,
 bien nourrir: qui est le second, nourrir
 suffisamment bien: qui estoit le tiers, bien
 vestir: & le quart, labourer: & comme ce-
 luy q s'enqueroit, dist: Que dis tu de l'u-
 sure? Alors Caton: Qu'esle que tuer vn
 hōme? Dont, & d'assez d'autres on doit
 entendre que les comparaisons des utili-
 tés ont de coustume estre faictes, & qu'a
 bonne rayson ce quart genre de trouuer
 les deuoirs y est adiousté. Mais quant a
 toute cest autre d'aquerir, faire proufiter,
 & s'ayder de l'argent, il en est plus com-
 modement disputé par gens de bien
 asis au mylieu de l'ane q par nuls
 philosophes en l'escole: il les
 fault toutesfois cognoistre.
 Car ilz touchēt l'utilité de
 là quelle il faut disputer
 en ce liure. Nous
 poursuyurōs do-
 resenauant
 le reste.

Fin du second liure.

n iii LE TIERS

LE TIERS LIVRE DE
devoirs de Marc Tulle Cice-
ron a Marc son fils.



Ato qui fut presque du mes-
me temps de ce Scipion qui
premier fut appelé Afri-
quein, a escrit qu'il soloit di-
re, Qu'il ne fut onqs moins
oyssif, que lors qu'il estoit oyssif: ny moins
seul, que lors qu'il estoit seul. Cest vn dic
magnifique, & bien digne d'hôme grand
& sage: donnant a cognoistre qu'il soloit
pêser des affaires estât de loysir, & parler
a part soy, estât en solitude: de sorte qu'il
ne cessoit iamés, ny n'auoit besoing de
l'entretient d'autruy. Par ce moien deux
choses qui sont l'oyssiueté, & la solitude,
procuras vne lâgueur aux autres l'eguil-
lonnoient. Pleut a dieu qu'il nous fut loy-
sible de veritablement dire le semblable.
Et combien qu'en faisant le semblable
nous ne puissions peruenir a vne si grã-
de excellence d'entendement, nous en
approuchons toutesfois de vouloir. De
vrey nous chërchons le repos estans em-
pêchez

pēchez par armes execrables, & par force, d'entendre auz affaires de la Repub. & de la iustice: & si sommes souuentefois seuls delaisans Rome, & roddans les champs pour la mēme cause. Mais ceste oyſiuere n'est pas a comparer auęq celle de l'Afriquein, ny ma solitude auęq la ſienne. Car l'Afriquein ceſſant des plus nobles affaires de la Repub. ſe repoſoit quelquefois, & ſe retyroit aucuneſois ſeul comme a vn port, de l'aſſemblée, & frequēce des hōmes. Au regard de noſtre oyſiuete elle n'eſt point procurée par faute d'affaires, ou bien d'un deſir de repos. Car eſtant le Senat eſteint, & la iuſtice abolye: qu'eſſe que nous puiſſions faire en la court, ou auz plers, a nous honnorable? Et pourtant auons nous autrefois veſcu en grande aſſemblée, & en la preſence des citoiens: auourd'hui nous nous cachons, de tout noſtre pouuoir, & ſommes ſouuentefois ſeuls, fuyans le regard des meſchans, dont tout eſt plein. Mais pour autant que nous auons entendu de gens ſauans qu'il ne faut pas ſeulement choiſir les moindres des maux, mais
 n iiii auſſi

TIER S LIVRE

aussi en tirer ce qui y seroit de bon: a ceste cause ie ioy de l'oysiuete, non pas de celle, d'oit deuoit ioyr c'est autre, qui procura le repos a la Rep. ny ne seufre aussi languir ceste solitude, a la quelle la necessité me force, & non pas la volonté. Cōbien que l'Afriquein a mon iugement aqueroit beaucoup plus grand los, il n'est toutesfois aucun tesmoignage reduit par escrit, ny aucune euure de repos, ny nul deuoir de sa solitude. D'oit il faut entendre, que par ce trauail d'esprit, & recherche des choses qu'en ruminant il trouoit, il ne fut onques oysif, ny onques seul. Au regard de nous qui n'auons pas tant de vigueur, que par vne tacite pensée nous soyons retyrez de solitude, nous auons tourné tout nostre estude & curé a ce labeur d'escriture. Et pourtant auons nous escrit plus de choses en ce peu de temps de la ruine de la Repub. que nous n'auons pendant que par plusieurs ans elle floriffoit. Mais comme toute la philosophie soit mon fils Ciceron de grand fruyt, & rapport, & que nulle de ses parties soit demourée en friche, & deserte: il n'est
toutesfois

toutesfois aucun passage en elle de plus grand rapport, ny fertilité, que celuy des devoirs: desquels les regles de viure sage-ment, & honnestement, sont descendues. Parquoy combien q̄ ie tiens pour certain qu'incessamment tu l'oyes & entendes de nostre amy Cratippe, priée pour le iourdhuy des philosophes: ie pense toutesfois t'estre proufitable que tels propos resonnent de toutes pars autour de tes oreilles: & q̄ s'il est possible elles n'oyét autre chose: & cōbien q̄ cela doyue estre fait de tous ceux qui veulent mener vne vie honeste: ie ne sçay toutesfois s'il en est qui le doyuent mieux que toy. Car on a grand esperance de toy en l'imitacion de nostre industrie, grāde en celle des hōneurs, & parauanture quelqueune du renom: tu as aussi prins vne grāde charge tant pour les Athènes, que pour Cratippe: ausquels comme tu sois allé quasi cōme à la marchandise & trafique des bonnes arts, le retour sans rien faire en seroit tresinfame en deshōnorant l'autorité de la ville, & du maistre. Parquoy de tant que tu pourras euertuer ton esperit, & t'efforcer par travail

travail (si c'est plustost labour d'apprendre q̄ plaisir) fais tant que tu en viennes a fin:ou bien que tu ne fasses, que comme nous t'ayons fourny toutes choses, tu sembles t'estre defailly a toymesmes. Or passons oultre:nous t'auōs souuentefois escrit beaucoup de choses pour t'admonester, reuenons maintenant a la partie restée de la diuision pposée. Panèce dōques, le quel au dict de tout le monde a tressoigneusement disputé des devoirs: & le quel nous auons auēq̄ quelque correction principalement suyui, a expliqué es troys p̄miers liures les deux genres de troys proposez, esquels les hōmes ont de coustume de doubter, & consulter du deuoir: l'un desquels estoit lors qu'ilz doubtoient, si ce donr estoit q̄stion estoit honēste, ou biē infame: le secōd s'il estoit vtile, ou inutile: le tiers si ce qui a apparence d'honēste, estoit repugnant a ce qui sembleroit vtile, & comme quoy il les faudroit discerner: au regard du tiers il a laissé par escrit, qu'il en parleroit subsequēment: il n'a toutesfois fourny sa promesse. Et m'en emērucille de tant pl⁹ que

Posidoine

Posidoine son disciple a escrit que Panęce a vescu trente ans depuis qu'il eut fait ces autres liures: aussi fais ie de ce que Posidoine a traictę ce passage la briefuement en certains cōmętaires, veu męsmement qu'il escrit qu'il n'est point de lieu en toute la philosophie tant necessęre. Au demourant ie ne suys pas de l'aduis de ceux qui nyent ce passage auoir estę omis par Panęce, mais delaissę tout de grę: ny ne deuoit nullement ęstre escrit d'autant que l'utilitę ne pourroit iamęs combatre auęq l'honętetę. Du quel l'autre peut tumber en doubte, si cęste esęce a deu y ęstre adioustę, qui fait la troysiesme de la diuision de Panęce: ou bien ęstre toutallcment omise: l'autre ne peut ęstre douteux, que Panęce ne l'ayt ęntreprins, & aussi delaissę. Car qui d'une diuision en troys en a vuydę les deux, il ęst necessęre qui luy reste la tierce. Oultre plus au dernier & troysiesme liure il promet parler de cęte partie par cy apręs. A cela sert aussi le tesmoignage grand de Posidoine le quel pareillement escrit en ęlque lettre que Puble Rutille qui auoit estę disciple de

de Pançe soloit dire: que tout ainsi qu'il ne s'estoit point trouué de peintre qui acheua la partie de Venus qu'Apelles auoit laissée imperfekte (de vrey la beaulté de la face ostoit l'esperance de l'ensuyure au reste du corps) en semblable aussi nul n'a poursuyues les choses que Pançe eut omises, ne les menant a fin, a cause de l'excellence de celles qu'il auoit faittes. Parquoy on ne peut pas doubter du iugement de Pançe, mais parauanture pourra lon mettre en doute, si a bonne raison, ou nō, il a adioustée ceste tierce partie pour la recherche du deuoir. Car soit que le seul honeste soit bon, comme est l'aduis des Stoiques: ou que ce qui est honeste soit de sorte le supreme bien, comme il semble a nos Peripatetiques, tellement que toutes choses mises a part ne semblēt presque rien, il ne faut point faire doute, que l'utilité ne pourra iamés debatre auçq l'honesteté. De vrey nous auōs entendu que Socrates auoit de coutume d'auoir en execration ceux q̄ premierement les auoiet par opinion separer, coherens par nature, au quel les Stoiques

ques ont tellement cōsenty, qu'ilz estoient d'aduis, que tout ce qui estoit honeste, estoit vtile, ny n'estoit ce vtile, q n'estoit honeste. Mais si Panēce estoit tēl, qu'il dit la vertu deuoir de tāt estre hōnorée, qu'en faisant ces choses la elle estoit vtile: tout ainsi que ceux qui mesurent les choses desirables selon la volupté, ou indolence, il pourroit dire que l'honesteté combat quelquefois auēq l'utilité, mais puis qu'il est celuy, qui iuge cela seul bon, qui est honeste: & que par la ioyssāce des choses qui luy repugnent soubz espèce de proufit, la vie n'est point rendue meilleure, ne pire par la deffaillance: il sēble qu'il ne deuoit point introduire ceste façon de doubte par la quelle ce qui sēble estre vtile soit comparé auēq ce, qui est honeste. Or ce que les Stoiques dyent supreme bien, de viure conuenēment auēq nature, cela s'entend (cōme ie pense) de tousiours conuenir bien auēq la vertu: & au regard des autres q sont selon nature, les choisir de tāt qu'elles ne seront point repugnantes a la vertu. Et comme il soit ainsi, aucuns cuydent ceste comparaison n'auoir

n'auoir esté deuement introduite, & qu'il ne failloit faire aucune doctrine de ceste espèce. Or est, ce que proprement & véritablement on dit honeste, es seuls sages: ny ne peut iamés estre separé de la vertu: au regard de ceux es quels la sapièce n'est pas parfaite, ce parfait honeste certainement, ny peut aucunement estre: bien y peuuent estre des apparences d'honesteté. Tous ces deuoirs d'oques desquels nous disputos en ces liures sôt par les Stoiques appelez moiens: lesquels sont cōmuns & notoires, & lesquels plusieurs aquierent d'une bōté d'esperit, & d'une persēuerāce d'apprendre. Au regard de celuy qu'ilz appellēt iuste, il est parfait & entier, & a cōme ilz disent toutes ses parties, ny ne peut echoir qu'au sage. Et quand quelque chose a esté faite en la quelle les moiens deuoirs sôt cōparez, cela semble suffisamment parfait: daurāt que le cōmun n'entend pas entieremēt en quoy elle est de faillāte de perfectiō: mais en ce qu'il entend, il pense rien n'auoir esté omis. l'ay fantasie que cōme il aduiēt es poësies & peintures, & en assez d'autres cas, que les
ignorās

ignorās se delēctent, & louent lēs choses qui ne sont louables, que pour la mēme cause il y a en cēs autres choses ie ne sçay quoy de bon qui deçoit lēs ignorās, cōme qui ne peuuēt discēerner ce q̄ de vice est en chacune chose. Et pourtāt quand ilz sont enseignez dēs sauās, ilz delaiſſēt aisēmēt leur opinion. Ilz dyēt dōques cēs deuoirs dēsquels no^r disputōs en cēs liures, estre quasi q̄lques honēsterēs secōdes, nō seulement p̄pres auz sages, mais aussi cōmunes a toutes facons d'hōmes. Et pourtant tous ceux en sont esmeuz, ausquels est vne apparence de vertu. A la verité quād lēs deux Decies, ou lēs deux Scipions sont renommez magnanimes, ou bien quand Fabrice, ou Aristide est nōmé iuste on ne cherche pas vn exemple de ceux la de magnanimité, ou biē de ceux cy vn de iustice, cōc de gēns de sapiēce: car pas vn d'eux n'a eu la sapiēce cōme nous la voulons estre, ny entendue, ny n'ont esté sages Marc Caton, ne C. Lēlius: lēsquels toutesfois on a tenu & nommez tēls: ny mēsmes cēs sēpt: mais par vn vsage dēs moiens deuoirs, ilz auoient vne certaine ſemblance,

ſemblâce, & apparence de ſapience. Par
 quoy il n'eſt pas rayſonnable de compa-
 rer ce que veritablemēt eſt honeſte, auęq
 vne repugnance de l'utile: ny n'eſt iamęs
 a comparer auęq lęs emolumęs, ce que
 cōmunement nous appellons honeſte, &
 que ceux ont en reueręce q̄ veulēt eſtre
 tenus pour gęns de bien: & doit autant
 eſtre conſeruée, & gardée par nous ceſte
 honeſteté qui echet en noſtre intelligen-
 ce, que celle, qui eſt proprement appelée
 honeſteté (& l'eſt veritablement) la doit
 eſtre par lęs ſages: autrement ne peut on
 tenir la voye s'il en eſt aucune a la vertu.
 Il eſt vrey que cęs choſes cōcernent ceux
 lęs quels par la conſeruacion dęs deuoirs
 ſont tenuz pour gęns de bien. Au regard
 de ceux qui meſurent toutes choſes ſelon
 lęs emolumės, & proufitz, ny ne lęs veu-
 lent balācer auęq l'honeſteté, ceux la ont
 de couſtume en leur deliberacions de cō-
 parer l'honeſteté auęq ce qu'ilz pensent
 eſtre vtile: ce que n'ont de couſtume de
 faire lęs gęns de bien. Et pourtāt ie pęnse,
 que quant Panęce a dit que lęs hommes
 ont de couſtume de doubter en ceſte cō-
 paraiſon,

- paraison, qu'il a entendu ce qu'il a dit estre aujourdhuy en coustume, & nō pas loy-
sible: car cest vne chose tresinfamie d'auoir
en plus grande estime non seulement ce
qui est vtile, que ce qui est honeste: mais
encor d'auantaige de les cōparer ense-
mble, & en estre en doute. Qu'esse dōques
qui a de coustume de quelquesfois faire
doubter, & q̄ sēble deuoir estre cōsidéré?
Le croy q̄ s'il y aduiēt quelquefois doute
que cest touchant la qualité de ce qu'on a
a considerer. Car souuentefois le tēps
fait, que ce qui le plus souuent a de cou-
stume estre tenu pour infame se treuve ne
l'estre point. Cōme pour exemple met-
tons quelque cas manifeste. Quelle mes-
chanceté peut estre plus grande que de
tuer non seulement vn liōme, mais aussi
son amy? Sera toutesfois celuy coupable
de crime, qui aura tué vn tyran, combien
qu'il soit son amy? quant au peuple Ro-
main il n'est pas de cest aduis: le quel en-
tre tous grands faicts, estime cestuy la le
pl^r noble. L'utilité dōques a veincu l'ho-
nesteté, mais au contrere l'honesteté a
suyui l'utilité. Et pourtāt a celle fin que
o nous

nous puissions discerner sans faillir, la ou quelquefois ce que nous appellons vtile semblera cōbatre auēq ce qu'on cognoit honēste, il y faut establiſſir quelque regle, la quelle si nous ſuyuons en la comparaïson dēs choses, nous ne sortirons iamēs hors de nostre deuoir. Or sera ceste regle cōuenāt principalement a la rayson, & discipline dēs Stoïques, la quelle a ceste cause, enſuyuons nous en cēs liures, d'autant que combien q̄ lēs choses honēstes soient par lēs anciens Academiques, & noz Peripatetiques, qui anciennement estoient Academiques, preferées a cēlles qui semblent vtiles, elles sont toutesſois plus noblement disputées par ceux ausquels tout ce q̄ est honēste semble vtile, ny rien vtile, qui ne soit honēste: que par ceux ausq̄ls quelque chose est honēste qui n'est point vtile, ou bien vtile qui n'est point honēste. Au regard de nous, nostre Academie nous donne grande licence de pouuoir raysonnablement defendre tout ce qui s'offrira probable. Mais ie reuiens a la regle. C'est donques beaucoup plus contre nature de faire tort a autrui, & q̄ l'hōme augmente

augmente son bien au dōmage de l'hōme, que n'est la mort, la poureté, que la douleur, ne les autres choses qui peuvent aduenir au corps, ou aux biēs exterieurs. Car premierement cela oste vne cōmune vie, & compaignie des hōmes : d'autant que si nous sommes de telle condicion, qu'un chacū pille pour son propre profit, ou qu'il force quelque autre: il faut par necessité que ceste societē du genre humain soit rompue, la quelle est mēsmement selon nature: tout ainsi q̄ si vn chacun membre auoit l'entendement, de sorte qu'il pensast pouuoir estre sain s'il attyroit la santé de son prouchein, il seroit force q̄ tout le corps s'affoyblist & mourut: en semblable aussi si chacun de nous rauit a soy les biēs d'autruy, & qu'il robe a chacū ce qu'il pourra pour son profit, il est force que la compaignie, & communautē des hommes soit ruinée. Il est vrey qu'il est p̄mis a chacun, & sans repugnance de nature, de desirer, & s'acquiescer ce qui luy est necessēre a la vie, plustost qu'a autruy, Mais aussi ne nous peut elle souffrir augmenter nous biens, richesses,

& opulences des depouilles d'autrui. Ny n'est seulement ordonné de nature, c'est à dire du droit commun à toutes nations, qu'il ne soit loysible à homme de nuire à autrui pour son propre proufit, mais aussi par les loix des peuples, par lesquelles en chacune cité la Repub. est conservée. Croyez que les loix tendent à ce, & veulent que la compagnie des hommes demeure entière: punissant de mort, de bannissement, de prisons & amendes, ceux qui la corrompent. Ce qu'encores plus requiert la raison de nature, qui est la loy diuine, & humaine: à la quelle celui qui voudra obeyr (tous de vray y obeyront, qui voudront vivre selon nature) ne fera jamais rien pour desirer l'autrui, & pour faire sien ce qu'il aura prins d'un autre. De vray la hauteur, & magnanimité est beaucoup plus selon nature: aussi est la compagnie, justice, & liberalité, que la volupté, que la vie, que les richesses. Desquelles le depris, & contemnement de celui qui les compare avec l'utilité commune sent sont haut, & grand cœur. Au regard de prendre l'autrui pour son propre proufit,

fit, c'est plus cōtre nature q̄ n'est la mort, la douleur, ne qu'autres telles choses : & si est plus selon nature de prendre grands traux & peines pour la cōseruacion, & ayde (s'il est possible) de toutes naciōs, en ensuyuant c'est Hercules, le quel le renom recors de ses bienfaicts a logé auçq la cōpaignie des celestes, que de viure en solitude, non seulement sans aucunes molesties, mais encores en grâdes voluptés, en abondance de tous biens, & qu'encores tu sois d'une excellente beauré & force. Et pourtant tout homme de bon, & noble esperit prefere de beaucoup ceste vie la a ceste cy. Dont il aduient que l'hōme obeyssant a nature, ne peut nuire a l'hōme. Au surplus celuy qui force autrui, pour se procurer quelque bien, ne pense rien faire contre nature: ou bien il est d'opinion de plustost fuir la mort, la pouureté, la douleur, la perte des enfans, prochains, & amys, que de faire tort a quelqu'un. Si en faisant violence auz hōmes, il ne pense rien estre fait contre nature: que seroys tu debatre auçq celuy, qui rauist l'homme de l'homme? Si aussi il

o iii estime

estime cela deuoir estre fuy:mais que la mort, la poureté & la douleur soient pires:il se trompe en ce qu'il pense qu'aucun defect du corps,ou des biés soit pl⁹ grief,que ceux de l'ame. Tous hōmes dōques doyuent auoir vne intencion,que le proufit particulier soit de mēme que l'universel:le quel si quelqu'un rauist a soy, toute la compaignie des hommes sera rompue. Et si aussi la nature encharge a quelque homme que ce soit de vouloir le bien de l'homme pour autāt qu'il est hōme,il est necessēre que suyuant la mēme nature l'utilité de tous soit commune. Et s'il est ainsi nous sommes tous compriz sousvne mēme loy de nature:ce qu'aussi estant ainsi il nous est defendu par la mēme loy de nature de faire tort a autrui. Or est le premier vrey,aussi est dōques le dernier. Au regard de ce qu'aucū dyent, que pour leur propre proufit ilz ne robberont rien a leur pere,ny frere,& que le regard est autre quant aux autres citoiens,cest vne chose deraysonnable. Car ceux cy ne se proposent aucun droit ny compaignie auēq les citoiens pour la commune

commune vtilité: telle opinion de vrey
 defait toute compaignie de ville. Et quāt
 a ceux qui dyent qu'o'n doit auoir egard
 aux citoiēns, & non aux estrangiers, ilz
 rompent la cōmune cōpaignie du gētre
 humain: la quelle abolie, la beneficēce,
 la liberalité, la bōté, & la iustice sont tou-
 tallement ruinées: & doyuēt ceux qui les
 abolissent estre estimez sās reuerēce ny
 creinte des dieuz immortels. Car ilz de-
 font la compaignie ordōnée par eux en-
 tre les hōmes. De la q̄lle le lien le mieux
 estreignant, est de plustost pēser estre
 cōtre nature que l'homme fasse pour son
 proufit tort a l'hōme, que de souffrir tous
 les maux ou exterieurs, ou du corps, mēs-
 mes aussi de l'ame, qui soient priuez de
 iustice: car cest la vertu qui de toutes les
 vertuz est la maistrēse & royne. Parauā-
 ture dyra quelqu'un: Ne pourra pas don-
 ques vn sage mourant de fain oster les
 viures a vn autre homme inutile? cētes
 non. Car ma vie ne m'est pas tant neces-
 sere, qu'une telle affection de l'ame, que
 pour mon ppre proufit ie ne fasse tort a
 autrui. Que seroit ce, si vn hōme de bien
 o iiii pour

pour ne mourir point de froid peut depouiller Phalaris Tyran cruel, & execrable, ne le fera il pas? Ce sont choses aisées a iuger. Car si tu ostes quelque chose a vn hōme inutile pour ton particulier proufit, tu le feras inhumainement, & contre la loy de nature. Mais si tu es tēl qui en sauuant ta vie peux porter grand proufit a la Repub. & a la compaignie des hommes, si a ceste cause tu prens l'autrui, cela ne sera pas reprehensible: si aussi les choses ne sont telles, chacun doit plustost porter son dommage, que de prendre le bien d'autrui. La maladie donques, ou poureté, ou toute autre telle chose n'est pas plus contre nature, que la prinse, & desir de l'autrui. Or est il que l'omission du proufit commun est contre nature, car elle est iniuste. Et pourtant la loy de nature q. conserue, & contient l'utilité des hommes ordonne certainement que les choses necessēres pour la vie soient transférées d'un hōme inutile au sage, le quel mourant feroit grand playe a la commune vtilité, pourueu qu'il le fasse, de sorte qu'en ayant bonne estime de soy, & en s'aymant

DES OFFIC. DE CIC.

s'aymant il ne prene occasion d'offense. Parquoy qu'il fasse tousiours le deuoir, aduisant au proufit des hommes & a la compaignie des humains, que si souuent ie ramene en memoyre. Or en tant que touche Phalaris le iugement en est tres-facile: de vrey nous n'auons point de compaignie auęq les tyrans, mais au contrę re vn grand estrangement: ny n'est contre nature de despouiller si tu peux celuy qu'on peut honęstement tuer. Et doit toute ceste maniere de peste & execration estre exterminée de la communauté des hommes. Car tout ainsi qu'aucuns membres se coupent s'ilz commencent estre priuez de sang, & de vie, & qu'ilz nuysent aux autres parties du corps: ceste brutalité & cruauté de beste sous figure d'homme doit aussi estre separée quasi cōme d'une cōmune humanité du corps. De ce genre sōt toutes cęs questiōs esęqlles le deuoir est promptement requis. Je pense que Panęce eut poursuyuies telles choses, si q̄lque cas, ou occupacion n'eut preueni son ęntreprinse: pour lesquels aduis il est assez de preceptes ęs autres premiers

218 LE TIERS LIVRE

miers liures , par lesquels on pourra cognoistre, que c'est qu'il faut euitier de peur de l'infamie, & que c'est qui ne faut point fuyr, d'autât qu'il n'est aucunemēt infame. Mais pourtât qu'a nostre euvre commencée, & presque parfaite nous y mettons le comble, je te requiers mon fils que tout ainsi q̄ les Gometriens ont de coustume de ne prouver tout, mais requerir, qu'aucunes leur soient confessées, affin que plus aisément ilz donnent a entendre leur fantasie, qu'aussi tu me concedes si tu peux, que rien n'est desirable de soy que ce qui est honeste : & s'il ne t'est loysible a cause de Cratippe, pour le moins me confesseras tu, que ce qui est honeste, est principalement de soy desirable: l'un ou l'autre me suffist: & la ou l'un semblera probable, l'autre le sera de tât plus: ny n'est rien plus probable. Or nous faut il premierement icy defendre Pançe, en ce qu'il n'a pas dit que les choses vtils puissent quelquefois repugner auq̄ les honestes (aussi ne luy estoit il pas licite) mais tant seulement celles qui sembloient vtils. Devrey il afferme souuēt qu'il n'est point

DES OFFIC. DE CIC. 219

point de chose vtile qui pareillement ne soit honēste, ny aucune honēste q ne soit aussi vtile: & est d'aduis qu'il n'est point ancrē peste plus grande entre les hommes, que l'opinion de ceux qui les ont separées. Et pourtāt a il mis en auant vne repugnance qui n'est point, ayant apparence d'estre: non pas pour no⁹ faire quelquefois preferer les vtiles aux honēstes, mais affin que sans erreur no⁹ les discernissions, si quelquefois elles aduenoient. Nous vuyderons donques ceste partie omise sans ayde, mais de nostre forge cōme lon dit communement: car rien de ceste partie n'a esté expliqué depuis Pance que ie trouuasse bon, pas q me soit tumbé entre les mains. Comme donques quelque façon de proufit s'offre il est necessēre que nous soions esmeuz: mais si lors que tu y auras prins garde tu voys vne infamie adherēte a ce q donne apparence de proufit: alors l'utilité n'est pas requerable: & faut entendre que la ou est l'infamie, la l'utilité ne peut estre. Et si ainsi est que rien ne soit tant contre nature que l'infamie (nature de vrey desirō
 les

les choses de bonne conuenance, & constâce, & a a desdain les contrâres) & qu'il ne soit rien conuenant a nature que l'utilité: sâs point'de doubte l'infamie ne peut estre auçq vne mēsmē chose vtile. Oultre plus si nous sommes nez a l'honēstetē, & qu'elle soit (comme dit Zenon) seule desirable: ou bien que veritablement elle doyue de tous points estre plus estimée que toutes autres choses, comme le veut Aristote, il est necessēre que ce qui est honēste soit le seul bien, ou le supreme: or est ce qui est bon vtile, parquoy tout ce qui est honēste, est vtile. Et pourrant quand l'erreur des meschans hommes a print quelque chose, qui a sēblé proufitable elle l'a separé soudein de l'honēste. De la naissēt les meurtres, les poison, les faux testamēns, les larrecins, robement des finances publiques, pilleries, & rapines sur les alliez, & citoiens: de la ausi les forces insupportables de grandes richesses. Finablement il y a es citēs libres des conuoytises de regner, ny n'est rien excogitable pl⁹ cruel, ny plus execrable: certes ilz voyent les emolumēns des choses par
 faux

DES OFFIC. DE CIC. 221

faux iugemens : au regard de la peine, ie ne dy pas des loix, lesquelles souuentefois ilz enfreignent, mais de l'infamie qui est la plus griefue, ilz ne la voyent point. Parquoy chassons hors ceste maniere de douteux, (car elle est toutallement meschâte, & execrable) lesquels doubtēt s'ilz ensuyuront ce qu'ilz voyent estre honeste: ou bien si sciēmmēt ilz se contamineront de meschancerē. Sans point de doute il y a en telle doute de la faute, encores qu'il ne l'ayent executée. Il ne faut donques point mettre en deliberacion les choses esq̃lles le doute est infame: & si doit dauātage estre ostée en vne deliberacion, l'opiniō & esperāce de le celer, & cacher. Aussi no⁹ doit (si no⁹ auōs aucunement proufité en philosophie) assez estre persuadé que rien ne doit estre fait en auarice, rien iniustement, ny de conuoitise, ne d'incontinence, combien que nous le puissions celer auz dieuz, & auz hommes. Et pourtant Gyges est introduit par Platon, le quel comme la terre se fut entrouuēte par vne grande ruine de pluyes, descēdist dedans la creuasse,

222 LE TIERS LIVRE

uasse, & vit(comme dyent les fables) vn cheual d'érain, auz coustez du q̄l estoient des portes, après lesquelles ouuertes il vit vn homme mort d'une grâdeur inusitée, auęq vn anneau au doigt, le quel il tyra, et le mist au sien: or estoit il pasteur royal, & lors il se retyra a la compaignie des pasteurs, & la quand il tournoit le charton de l'anneau dedans la paome il n'estoit veu d'homme, voyant au côtrere toutes choses: puis de rechief il estoit veu, quand il tournoit l'anneau au iour. Finablement s'aydât de ceste opportunité d'anneau il commist adultere auęq la royne, a l'ayde de la q̄lle il tua le Roy son maistre, & ro⁹ ceux qu'il pensoit luy pouuoir nuire: ny ne le peut onques homme voyr en nulle de ces meschancetés: par ce moien a l'ayde de l'anneau il fut incontinant Roy de Lydie. Si donques vn sage a cest anneau il ne pensera pas luy estre plus licite de pecher, que s'il ne l'auoit point: car les gēns de bien cherchent les choses honestes, & non les cachées. Aucuns philosophes en ce passage sans malice, mais non pas fort fins, dyent que Platon a dicté ceste fable feinte, & inuétée, quasi comme s'il affir-

DES OFFIC. DE CIC. 223

moit qu'elle soit aduenue, ou bien qu'elle
 ayt peu aduenir. Or est la vertu de cest an-
 neau, & de l'exemple: si lors que tu feras
 quelque chose pour les richesses, puissan-
 ce, domination & plaisir, tu le deuras fai-
 re, combien qu'ame ne le puisse sauoir, ne
 subsonner, & que cela soit a iamés inco-
 gnu auz dieuz, & auz hommes: ilz nyent
 que cela puisse aduenir: comme de vrey il
 ne peut: mais ie demande toutesfois si ce
 qu'ilz nyēt pouuoir estre, estoit possible,
 que c'est qu'ilz feroiēt? Leur debat sent sō
 rustau: de vrey ilz nyēt cela estre possible,
 & s'arrestēt la: mais ilz ne voyēt pas que
 importe ce mot. Car quand nous demā-
 dons s'ilz peuuent celer ce qu'ilz ont a
 faire, nous ne demātons pas s'ilz le peu-
 uent celer: mais leur liurōs quasi comme
 vne façon de gehenne, de sorte que si estāt
 l'impunité proposée, ilz respōdent qu'ilz
 feront a leur appetit, ilz se confesseront
 meschantz: s'ilz le nyent, il faudra qu'ilz
 cōfēssent que toutes choses infames doy-
 uent d'elles mēsmes estre fuyes. Mais re-
 uenons a nostre propos. Il suruient sou-
 uētesfois beaucoup de causes qui trou-
 blent les entēdemēns soubs vmbre de

224 LE TIERS LIVRE

proufit:non pas lors qu'on mēt en deliberation, si l'honesteté doit estre delaisfée pour la grandeur d'un proufit: de vrey cela est meschant) mais si on peut sans note d'infamie faire ce qui a apparence d'estre vtile . Lors que Brutus priua de l'empire son collegal Collatin Tarquin, il pouuoit sembler le faire iniustement: car il auoit esté son compaignon a chasser les Roys, & coadiuteur en ses entreprinſes. Comme donques les princes fussent d'aduis de ruiner la race du Superbe, & le nom des Tarquins, & la memoire de la coronne:(qui estoit vn conseil vtile au pays) cela estoit si honeste qu'il deuoit estre agreable au Collatin. Et pourtant l'utilité a valu a cause de l'honesteté:sans la quelle l'utilité n'eut peu estre. Au regard de ce Roy qui edifia Rome, il n'aduint pas ainsi:car l'apparence de l'utilité esmeut son cuer, & tua son frere, ayant fantasie luy estre plus proufitable de regner seul, qu'auoir compaignon. De vrey il oblia la foy, & humanité, affin qu'il peut acconsuyuir ce qui sembloit proufitable, & ne l'estoit, & toutesfois il meit en
auant

DES OFFIC. DE CIC. 225

auāt la cause des murailles auęq apparā-
 ce d'honęsterę non probable, ny assez suf-
 fisante. Il faillit donques, sauf la grace
 de Quirin, ou Romule. Nous ne deuons
 pas toutesfois delaisser noz ppres prou-
 fitz, & lęs laisser auz autres, veu qu'ilz no⁹
 sont necessęres : chacun donques doibt
 entęndre a son proufit, pourueu q̄ ce soit
 sans le dommage d'autrui. Il y a vn dit
 sage de Cratippe, comme assez d'autres:
 Celuy qui court vn stade, dit il, se doibt
 efforcer le possible de veindre, sās toutef-
 fois aucunement arręster, ou bien poulser
 de la main celuy auęq le quel il court. De
 męsme rayson aussi n'ęsse pas chose ini-
 que a tout hōme de chęcher ce qui luy
 ęst necessęre pour la vie: ny n'ęst aussi ray-
 sonnable d'ęmbler l'autrui. Or sōt prin-
 cipallement lęs deuoirs troublez ęs amy-
 ties, ęsquelles, si tu ne satisfais ęn ce que
 tu peux iustement, & si tu liures ce qui
 n'ęst pas raysonnable, cęst fait contre le
 deuoir. Mais ęn toutes cęs faęōs d'amy-
 ties il y a vne regle briefue, & aisęe. Tou-
 tes choses q̄ ont apparāce d'utilitę cōme
 dignitęs, richęsses, voluptęs, & autres
 p tęlles

226 LE TIERS LIVRE

telles choses, elles ne doyuent iamés estre
 preferées a l'amytié. vn homme de bien
 toutesfois ne fera rié pour l'amour de son
 amy contre la Repub. ny contre son ser-
 ment, ne contre sa foy, ne mesmes estant
 iuge de son amy: car en iouant ce person-
 nage, il despouille celuy de l'amy. il fera
 tant seulement pour son amy, de sorte
 qu'il desirera sa cause estre iuste: & qu'il
 luy donnera le tēps de mener a fin son
 proces, de tant qu'il est licite par les loix.
 Mais lors qu'il faudra proferer la senten-
 ce en cōscience, qu'il luy souuienne auoir
 dieu pour tesmoingt, c'est a dire (comme
 ie pense) son entendement, dont dieu n'a
 rien donné a l'homme plus diuin. Et pour-
 rant auons nous de nous ancestres vne
 notable coustume de prier le iuge, si nous
 la gardiōs. Qui sont les choses qu'il peut
 faire sauf son honneur: la quelle requeste
 a regard auz choses, qu'un peu par cy a-
 uant nous auons dittes pouuoir honeste-
 ment estre a l'amy concedées par le iuge.
 De vrey si toutes choses que les amys de-
 sirēt doyuent estre faittes, telles ne doyuent
 pas estre estimées amytiés, mais coniura-
 cions:

DES OFFIC. DE CIC. 227

cions. ie parle des communes amytries: car rien de ces choses ne peut aduenir auz hommes sages, & parfaits. On dit que Damon, & Pythias Pythagoriens, furent entre eux d'une telle amytrie, que comme Denys le Tyran eut a l'un d'eux destiné le iour de sa mort, & que celuy qui y estoit cōdamné eut requis quelque peu de iours pour recōmander les siens: l'autre le pleigea corps pour corps, de sorte que s'il ne reuenoit au iour assigné, il auoit a mourir. Et cōme cest autre fut reuenu au iour, le Tyran s'esmerueillant de leur foy, requist d'estre receu pour le tiers en leur amytrie. Quand donques ce qui semble vtile en vne amytrie est comparé a ce qui est honeste, que l'apparance alors de l'utilité cesse, & que l'honesteté soit en regne. Comme donques les choses qui ne serōt honestes, seront requises en l'amytrie, la creinte de dieu, & la foy soient preferez a l'amytrie: & lors le choix du deuoir q̄ nous cherchons se trouuera. Mais il se fait souvent des fautes en la Repub. sous ombre de l'utilité: comme firent les nostres en la ruine de Corinthe, & encores pire

p ii les

228 LE TIERS LIVRE

les Atheniens qui ordōnerēt qu'on coupast les poulces aux Eginetes bons marins. Cest aduis sembla vtile, d'autant qu'Egine estoit trop dangereuse au Pirée pour son voysinage : nulle chose toutesfois est vtile qui est cruelle : de vrey la cruauté est par trop ennemye de la nature humaine, que nous deuōs ensuyure. Aussi font mal ceux qui defendent les villes aux estrangiers, & les en chassent, comme a fait anciennement Petroine, & Papin de naguieres. Il est vrey qu'il est bien raysonnable, de n'estre loysible a celui qui n'est citoien d'estre receu pour bourgeois, qui fut vne loy establie par Crassus & Scevola Cōsuls tresages : mais aussi esse vne chose inhumaine de defendre la ville aux estrangiers. Ce sont choses louables esquelles l'apparence d'un proufit public est contēpnée au pris de l'honesteté. Nostre Rep. est pleine d'exemples tant autrefois souuent, qu'aussi a la seconde guerre Punique : la quelle après la calamité des Cannes eut les cueurs plus grands, qu'onques elle n'eut durāt sa bōne fortune. Il n'y eut point d'apparence
de

DES OFFIC. DE CIC. 229

de peur, ny inencion de paix : croyez que la force de l'honesteté est si grãde, qu'elle efface l'apparace de l'utilité. Comme les Atheniens ne peussent aucunement resister a la force des Perses : & qu'ilz eussent deliberé qu'en delaisant la ville, & lougeans leurs femmes, & enfans a Troezen, ilz se ietteroient en mer, & y defendroient la liberté de la Grèce, ilz lapiderent vn certain Cyrfile leur remonstrant de demourer en la ville, & d'y recevoir Xerxes: il sembloit toutesfois suyure l'utilité, mais elle estoit nulle estant l'honesteté repugnante. Aprés que Themistocle eut rapporté victoyre de la guerre qui fut auęq les Perses, il dit en l'assemblée qu'il auoit vn bon aduis, le quel toutesfois il n'estoit pas besoing sauoir: & requist que le peuple luy baillast quelqu'un auęq qui il le cõmuniquast. Aristide luy fut liuré. Au quel il dit que l'armée de mer des Lacedemoniens qui s'estoit retyrée au desous de Gythie pourroit secretement estre bruslée: cela fait, les forces des Lacedemoniens necesserement seroient rompues. Ce qu'aprés auoir oy, Aristide vint
p iii a l'af

230 . LE TIERS LIVRE .

a l'assemblée du peuple, l'attendant de grand desir, & dit que le conseil de Themistocle estoit proufitable, & non pas honeste. Et pourrât les Atheniens n'estimerêt point cela estre vtile q n'estoit point honeste, & repudierêt tout l'affaire par le moien d'Aristide, ne l'ayans toutesfois entendu. Ilz font sans point de doubte mieux que nous, qui souffrons les escumeurs de mer en liberté, & raillons noz allies. Tenons donques que ce qui est infame n'est iames vtile, ny mesmes lors que tu acconsuyuras ce que tu penses estre vtile. Car cest vne chose miserable en ce mesmes, qu'on pense vne chose infame estre vtile. Il est vrey que (comme nous auons dit) il aduient souuent des causes lors que l'utilité semblera repugner a l'honesteté: de sorte qu'il faut prendre garde si elle est toutallement repugnante, ou bien si elle peut estre coniointe auq l'honesteté. Du ql genre voycy des questiōs. Comme si par maniere d'exemple, quelque hōme de bien estant party d'Alexandrie ayt amené a Rhodes vne grāde quantité de froment a leur grand disette, & famine,

DES OFFIC. DE CIC. 231

famine, & auęq vne grande chierté de viures: s'il ſcēt qu'afſez d'autres marchans ſoient partiz d'Alexandrie, & qu'il ayt veu flotter lēs nauires chargées de fromēt tenans la rouverte de Rhodes, deura il le dire aux Rhodiens, ou bien en le taiſant, vendre le ſien le pl⁹ qu'il pourra: no⁹ faignons que ce ſoit vn homme de bien, & recherchons la deliberacion, & aduis de celuy qui ne le deura taire auz Rhodiēs s'il penſe cela eſtre infame: mais qui eſt en doubte, ſi cela n'eſt point infame. Quant a cēs façons de questions Diogene le Babilonien grand, & graue Stoique a vn aduis: & Antipatre ſon diſciple, & homme viſ, en a vn autre. Antipatre dit que toutes choſes doyuent eſtre maniſtees, afin que l'achapteur n'ignore rien de ce que le vendeur ſcēt. & Diogene dit, que le vendeur doit declarer lēs vices de tant que le droit ciuil l'ordonne, & faire lēs autres choſes ſans dol auęq vn vouloir de vendre fort, par ce qu'il vend: ie l'ay amené, ie l'ay mis en vente: ie vends le mien, & non point plus que lēs autres, & parauanture moins, quand l'abondāce

p iiii eſt

232 LE TIERS LIVRE

est plus grande a qui fait on tort? la raison d'Antipatres'offre d'autre part. Que fais tu? comme tu doyues entendre au proufit des hommes, & seruir a leur commune assemblée: & que tu soys né sous condition d'auoir tels principes de nature, ausquels tu doyues obeyr, & tousiours les suyure, de sorte que ton proufit soit vn proufit commun, & qu'en semblable la commune vtilité soit la tienne, celeras tu aux hommes quelle commodité, & habondance leur vient? Parauanture que Diogene respondra ainsi: C'est autre chose celer, & autre chose se taire: ny ne te cele maintenant si ie ne te dy quelle est la nature des dieuz, quelle est la fin des biens: lesquelles choses cognues te seroient de plus grand proufit, que le bon marché de blé. Ny ne m'est necessaire de dire tout ce qu'oy, te seroit proufitable: tu as fait mencion que la compaignie est par nature conioincte entre les hommes: il est vrey, dit cest autre. Ceste cōpaignie est elle telle, qu'ame n'ayt rien sien? & s'il est ainsi il ne faudra donq rien vendre, mais le donner. Tu voys qu'en
toute

DES OFFIC. DE CIC. 233

route ceste disputaciõ cela ne se dit point: combien que cecy soit villain, ie le feray, puis qu'il est proufitable: mais qu'il est de tant vtile qu'il ne soit point infame: de l'autre part on dit, qu'il ne doibt estre fait d'autant qu'il est infame. Je veuil qu'un homme de bien vendẽ vne maison pour quelques fautes qu'il cognoit que les autres ignorẽt, comme qu'elle est pestilẽcialle, & estimée saine: qu'on ne sache point que par toutes les chambres il s'y treuve des serpens: qu'elle soit de mauuaises estoufes, & caduque: & qu'autre que le propriétaire ne sache cela: ie demande, si le vendeur ne le dit point a l'achapteur, & qu'il vende la maison beaucoup plus qu'il n'esperoit, s'il a bien ou mal fait? Antipater dira qu'il fait mal. Car en quoy sera estrange, ne monstrier le chemyn a vn foruoyé, ce que par execraciõs publiques a esté defendu a Athenes, & q̃ souffrir l'achapteur se ruiner, & par erreur tũber en vne grãde fraude, ne le soit? car encores esse plus q̃ de ne monstrier la voye, d'autant que c'est sciẽmmẽt tromper vn autre. Diogenẽ dira: t'a il cõtreint

234 LE TIERS LIVRE

treint d'achapter, veu qu'il ne t'y a pas appelé? cest autre a mis en vente ce qui ne luy aggreoit pas, & tu as achapté ce qui te plaisoit. Mais si ceux q mettet en vente vne bonne mestairie, (côme ilz dyent) & bien ediffiée ne sont pas tenuz pour trompeurs, combien qu'elle ne soit bonne, ny bien bastie: beaucoup moins le serót ceux, qui n'ont point magnifiée leur maison. Car la ou l'achapter a la veue, qu'elle fraude y peut il estre du vendeur? & si au demourant on n'est pas tenu a tout ce qu'on dit, penses tu qu'on soit tenu a ce qui n'a point esté dit? Quelle folie est plus grande, qu'au vendeur de reciter les vices de la chose qu'il vend? Quelle chose seroit plus sotté, que si la crie par le commandement du propriétaire proclame ainsi: le vends vne maison pestilente? Ainsi donques en aucunes causes douteuses on defend d'une part l'honesteté, d'autre part aussi on debat de l'utilité: de sorte que ce qui semble vtile ne soit pas seulement honeste de le faire, mais encores infame de l'omettre a faire. Voyla donqs la dissension, qui a de coustume

DES OFFIC. DE CIC. 35

coustume d'estre souuent faitte des choses vtilles auçq les honnestes, lesquelles il faut vuyder: car nous ne les auôs pas mises en auant pour nous en enquerir, mais pour les declairer. Ce Rhodien donques marchât de blez, ny ce vendeur de maison ne semblét point auoir deu celer auz achapteurs: il est vrey que tu ne celcs pas tout ce que tu tais: mais alors le sera ce, quand pour ton proufit tu voudras ceux estre ignorans de ce, dont le sauoir leur est de consequence. Mais qui est celuy qui ne voye quelle est ceste façon de celer, & de quelle maniere d'hommes? croyez que ce n'est point fait en homme ouuerr, ny naif, ny noble, ne iuste, ny hōme de bien: mais plustost d'un maling, couuert, astut, trompeur, malicieux, cauteilleux, viel renard, & fin a merueilles. Au demourant n'esse pas chose inurile de se soubsmettre a tant, & autres plusieurs noms de vices? Et si au surplus ceux qui ont teu sōt blasmables, que faudra il estimer de ceux qui vsent de mensonges? C. Canin cheualier Romain hōme de bon rencōtre, & assez sauât, s'estât trāsporté a Sarragoze pour son

236 LE TIER'S LIVRE

son plaisir, & nō point pour affaires (cōme il auoit de coustume de dire) tenoit propos de vouloir aquerir quelques iardins, la ou il peut iuter sēs amys, & auoir son plaisir sans rompement de tēte. Et cōme le bruyt en courut, vn cētein Pythin changeur deit qu'il n'auoit point de iardins en vente, mais que Canin s'en pouuoit ayder comme dēs siens, le semonant quant & quant au souper le iour ensuyuāt. Et cōme Canin eut promis, alors Pythin cōme chāgeur qui estoit a la bōne grace de route facon d'hōmes, appella dēs pescheurs, & lēs prya qu'au l'ēndemain ilz peschassent d'auant sēs iardins, leur ordōnant ce qu'il vouloit qu'ilz feissent. Canin vint d'heure au souper, le bāquet estoit bien aprēsté: vne multitude de pescheurs apportoit a sa veue chacun ce qu'il auoit prins de poisson aux piez du Pythin. Alors le Canin, que veut dire cecy Pythin, as tu si belle pēsche? as tu tāt de pēscheurs? De quoy t'emērueilles tu; dit il? tout le poissō de Sarragouze se prēt icy: cēt icy l'abbreuoir, ilz ne se sauroiēt passer de cēte mestairie. Canin enflam-
bē

DES OFFIC. DE CIC: 237

bé de desir presse le Pythin de vendre: le quel de prime face fit le faché. Somme que Canin le gaigne: & comme homme ardent, & riche il l'achapta au mot du Pythin, aussi fait il les seruiteurs. il s'oblige & passe le contrat. Le iour ensuyuant Canin inuite ses amys, & arriué d'heure il ne voyt pas vn seul coquet, il s'enquiert de son voyfin s'il estoit point quelque feste de pescheurs, d'autât qu'il n'en voyoit point. Nô pas que ie sache, dit l'autre: ny n'a l'on de coustume de pescher icy: & pourtant m'emerveilloy ie bien, q ce pouoit estre hier. le Canin se courrouffoit, mais qui eut il fait. Car Aquilla mon collegal & familier n'auoit pas encores proferé les ordonnances du mauuais dol: esquelles comme ce le requisse que cestoit que mauuais dol, il respôdoit, lors qu'une chose est feinte, & l'autre faitte: ce qu'il disoit bien clairement, comme qui estoit homme expert a donner diffinitions. Ce Pythin dôques & tous autres faisans vne chose, & feignâs l'autre sont trompeurs, meschâs, & malicieux. Nul de leurs faicts donques peut estre vtile, veu qu'il est infect

238 LE TIERS LIVRE

fçst de tât de vices. Et si la diffinició Aquilienne est vraye, il faut que de toute façon de viure on oste feintise, & dissimulació. Par ce moien nul hôme de bien feindra, ou dissimulera pour achapter, ou vendre mieux. Aussi estoit ce mauuais dol puny par les loix, tout ainsi que la tutelle par les douze tables, & la deception des iouuenceaux par la loy Plectoric: & hors la loy par les iugemens esquels on besoigne d'equité. Au regard des autres iugemens ces parolles sont d'excellence touchant l'arbitre en la matiere de mariage, le mieux, & le plus iustement: & es choses de foy, Qu'entre gens de bien on besoigne comme entre gens de bien. Qu'est-ce donques? peut il auoir quelque chose de fraude en ce qui est meilleur ou plus iuste? peut aussi estre quelque chose faitte de dol, & malice, quand on dit qu'entre gens de bien, on besoigne bien? Or est (dit Aquille) le mauuais dol compris en deguisement & dissimulacion. Il faut donques en rous contracts oster toute mensonge. Le vendeur n'aura point pour soy de courratier,

DES OFFIC. DE CIC. 239

tier, ne l'achapteur son contrè: s'ilz viennent a parler ensemble ilz n'auront ensemble qu'un mot. Comme Quintus Sceuola fils de P. eut requis qu'on luy monstra vne fois seulement la terre qu'il achaptoit, & que le vendeur l'eut fait, il dit qu'il estimoit plus, parquoy il haussa le pris de seze cens soixante six liures. Il n'est ame qui nye cela n'auoir esté vn acte d'homme de bien: mais il ne le tiennent pas fait sagement, non plus que s'il eut vendu, le moins qu'il eut peu. Voyla donques la ruine en ce qu'ilz estiment les vns bons, & les autres sages. Dont Ennius dit, que le sage scet pour neant, qui ne peut faire son proufit. cela est veritable si Enni⁹ & moy accordiôs, que cest que proufiter. Le voy Hecaton le Rhodien disciple de Panèce en ces liures qu'il a escriz touchât les deuoirs de bien viure, dire a Q. Tubero, que le deuoir d'un sage est d'auoir egard a son mesnage en ne faisant rien contre les meurs, les loix, & institutions. De vrey nous ne voulons pas seulement estre riches a nous, mais aussi a nous enfans, proucheins,

240 LE TIERS LIVRE

proucheins, & amys, & principalement a la Repub. Car les richesses, & habondance d'un chacun en particulier sōt les opulences d'une cité. A cestuy cy donques ne peut plaire le fait de Sceuola, duquel i'ay de naguieres parlé comme qui recuse faire chose pour son proufit qui ne soit loysible : au quel n'est deuë ne louange grande, ne grace. Finablement si le deguisement, & la dissimulation sont mauuais dol, il est bien peu d'affaires, ausquels il ne se rencontre : & si celuy est hōme de bien, qui proufite a ceux qu'il peut, & ne nuyt a p̄sonne, nous trouuerons tresbien vn homme iuste, & nō pas aisément vn bon homme. Ce n'est donques iamēs chose proufitable de faire faulx, car cest tousiours infamie : mais il est tousiours vtile d'estre hōme bon, d'autant qu'il est tousiours honēste. Au surplus quant au droit des possessions il est ordonné par nostre droit ciuil, qu'en les vendant les vices seroient dits, dont le vendeur auroit cognoissance. Car comme par les douze tables on ent assez dōne ordre, que les choses fussent fornies suyuant la parolle, & que si

DES OFFIC. DE CIC. 241

que si quelqu'un les denyoit il seroit condamné au double, la peine aussi d'ũ cele-
 ment a esté establie par les Iurisconsul-
 tes. Car ilz ont ordonné que le vendeur
 seroit tenu a tout ce de vice de la possessiõ
 qu'il sauroit, s'il ne l'auoit dit. Comme
 quant les Augures eussent à faire l'augure
 en la forteresse, & qu'ilz eussent ordonné
 que T. Claude Centimale qui auoit des
 maisons aut mont Celin demoliroit cel-
 les desquelles l'exaucement nuysoit aux
 auspices, il les mist en vente: & vendit son
 quarrefour, que P. Calphurnin Lanaire
 achapra. Au ql fut faicte la mesme denõ-
 ciaciõ par les augures. Parquoy cõme Cal-
 phurnin les eut demolies, & eut entendu
 comme Claude les auoit mises en vente
 depuis le commandement a luy fait, de
 les demolir par les Augures, il le mist en
 iustice. Marc Caton pere de cestuy cy, car
 tout ainsi q̃ tous les autres doyuēt pren-
 dre le nom de leur pere, cestuy cy aussi
 qui a engendré vne telle lumiere le doit
 prendre de son filz. Il a dõques iugé tout
 ce que selon l'equite il falloir faire en cela.
 Et a prononcé ainsi: que comme en ven-
 dant

242 LE TIERS LIVRE

dant il sceut cela, & ne l'eut dit, il falloit reparer le dommage a l'achapteur. Parquoy il a esté d'aduis que c'estoit equité, que le vice cognu au vendeur, le fut aussi a l'achapteur. Et s'il a bien iugé, ce blattier n'a pas bien fait de se taire, ny aussi le vendeur taisant la pestilence de la maisón. Or ne peuvent tous ces recelemens estre cõpris au droit ciuil : ceux sont gardez diligemment, qui le peuvent estre. Marc Marin Gratidian nostre parent vendit a C. Sergius Orate des maisóns, que peu d'ans au parauant il auoit achaptées de luy: elles deuoient seruitude a Sergius, touchant laquelle Marin n'auoit dit mot : le differrent vint en iustice. Crassus playdoit pour Orate, & Anthoine pour Gratidiã, Crassus mettoit en auant le droit, que le vendeur estoit tenu au vice qu'il auoit teu a son effien. Et Anthoine l'equité: & que d'autant que ce vice n'estoit point incognu a Sergius, qui auoit autrefois vendu les mesmes maisons, il n'estoit point besoing de le dire: ny n'estoit celuy deceu, qui sauoit quelle estoit la chose qu'il auoit achaptée. A quel propos tout cecy ? affin que

DES OFFIC. DE CIC. 243

que tu entēdes que l'astuce a depleu a
 noz ancēstres. Il ēst vrey que lēs loix con
 dānent lēs astuces autrement que lēs phi
 losophes : d'autant que lēs loix le font, de
 tāt que lēs choses rūbent entre les mains,
 & les philosophes en tant que touche la
 rayson & intelligence. La rayson dōques
 requiert que rien ne soit fait par dol de
 guisement, ny tromperie. Sont ce dōques
 dols de tēdre dēs retz, combiē que tu ne
 fasses bruyt ne chasse? De vrey lēs bē
 stes sauuages souuētesfois donnent de
 dans sans estre poursuiuies : en semblable
 aussi quāt tu mēts vnē maison en vente,
 & q̄ tu y mēts l'escritcau comme vn rēts,
 & que tu la vēdes pour sēs vices, quel
 qu'un donnera dedās sans y pēser. Et cō
 bien q̄ ie voye cecy par vne coustume de
 prauēe n'estre infame suyuant la façō de vi
 ure, nē defēdu par la loy, ou par le droit
 ciuil, il ēst toutefois deffēdu par la loy de
 nature. Cēst la societē (& combiē que sou
 uētesfois il ayt esté dit, il le faut toutes
 fois encor plus souuēnt dire) affin qu'el
 le soit plus ample entre lēs hommes : dōc
 celle d'une mēme nacion ēst plus en af
 q ii fection,

244 LE TIERS LIVRE

fection, & celle plus proucheine qui est de ceux d'une mesme cité. Et pourtāt les anciens ont voulu le droit des naciōs estre autre, q̄ le ciuil. Celuy de vrey q̄ est ciuil, n'est pas pourtāt soudeĩ droit des naciōs: mais celuy des naciōs doibt aussi estre ciuil. Mais a la verité nous n'auons point de solide & expresse forme du vray droit, & nayue iustice: nous n'usons que d'ōbres, & images: que pleut a dieu que nous les ensuyuissions. On les tient de principes tresbons de nature, & d'exemple de verité. Mais comme grandes sont ces paroles? Que par toy, ne par ta foy, ie ne soy deceu ne trompé. Et comme sont ces autres riches? Qu'entre les gens de bien il faut bien besoigner, & sans fraude. Mais la question est grande de sauoir qui sont les gens de bien, & que cest que besoigner de bonne foy. Quintus Scæuola grand Pontife disoit qu'en tous ces iugemens il y auoit grāde force esquels on besoignoit de bōne foy: & disoit que le nom de bonne foy s'estendoit fort au large, & qu'il gisoit es tutēles, bourses communes, fidei-commissiōs, mandemens, achapts, ventes, &

DES OFFIC. DE CIC. 245

tes, & louages, par lesquelles choses la commune compaignie est conseruée: & que c'est fait en grand iuge d'ordonner en elles, (attendu qu'en la pluspart les iugemens se trouuent contrères) ce que chacun est tenu de faire a chascun. Parquoy il faut oster les fineses, aussi faut il la malice q veut sembler estre prudence: la quelle toutefois en est fort cloignée, & distante. La prudence de vrey gist au choix du bien, & du mal: au regard de la malice, si toutes choses qui sont infames sont mauuaises, elle pferre les mauuaises aux bones. Or ne punit pas le droit ciuil deriué de nature seulement la malice, & fraude es possessions: mais aussi est toute tromperie des vendeurs excluse en la vente des serfs. De vrey celuy qui a deu sauoir la santé, la fuyte, les larrecins, il en est tenu par l'ediect des Ediles. au regard des heritiers c'est autre chose. Dõt on entend bien, que d'autant que nature est la force du droit, que c'est biés selon elle, qu'hõme ne pourchasse de faire butin sur l'ignorance d'un autre: Ny ne se peut trouuer plus grande ruine de la vie, qu'un deguiscement d'intelligence

q iii

246 LE TIER S LIVRE

telligence en la malice. Dont sourdēt ces choses innumerables, de sorte que les vti-
 les semblent combattre avec les honēstes.
 Mais ou se trouuera il homme qui estant
 l'impunitē, & ignorāce proposēe, se puis-
 se garder d'offenser? Experimentons (s'il
 nous plaist) es exemples esquelz le com-
 mun peuple ne pense parauanture pas fai-
 re faute. Nous n'auons pas icy a disputer
 des meurtriers, empoisonneurs, fauseres
 de testamēns, ny larrōs, ne des embleurs
 des finances publiques : lesquels il ne faut
 pas chastier de parolles, & des disputa-
 tions des philosophes, mais par enferre-
 mēns & prisons. Considerons donques
 celles que font ceux qu'on estime gēns de
 bien. Quelques vns apporterent de Grē-
 ce a Romme vn faux testamēt de Luce
 Minuce Basille, homme opulent, auquel
 pour plus facilement obtenir, ilz escriue-
 rent Marc Crasse, & Q. Hortense heri-
 tiers avec eux, qui estoient en la mēme
 Citē les plus puissans hommes. Et com-
 bien qu'ilz le supeçonnassent faux, en ne
 se sentans toutefois en rien coupables,
 ilz ne refuserent point vn petit present de
 la

DES OFFIC. DE CIC. 247

la meschâceté d'autrui. Que dirōs nous? esse assez pour ne sembler point auoir fait faute? ie ne suis pas de cest aduis: combien que i'en ay aimé l'un de son viuant, ny n'ay porté hayne a l'autre après sa mort. Mais comme Basille eut ordonné que M. Satirin filz de sa seur portast son nom, & qu'il l'eut fait son heritier: ie dy ce Satirin qui fut protecteur des contrées de la marche d'Ancone & de Norcie. (O l'infame note pour ce temps là!) il n'estoit pas raysonnable que les princes de la cité eussent le bien, & Satirin le nom. Car si celuy qui ne defend pas, ny ne garde les siens d'oultrage s'il le peut faire, fait iniustement, (cōme ie l'ay debattu au premier liure:) en quelle reputacion doibt estre celuy, qui non seulement ne les garde pas, mais donne confort a les oultrager? Encores ne me semblent pas les vrayes institutions d'heritier honnestes: si elles sont pourchassées par malicieux amiellēmēs de seruices, & non pas veritables, mais feints: au demourāt en tēlz caz vne chose quelquefois senable estre vtile, & l'autre honeste faulserment car la regle de l'utilité est de mes-

q iiii me

248 LE TIERS LIVRE

me que celle d'honnesteté. Quiconque ne
 preuerra cela, ne sera point sans dol, ne
 sans meschanceté. car en pensant ainsi: ce-
 cy est veritablement honeste, mais c'est
 autre est expedient, il osera bié par erreur
 demembrer les choses cōiointes par na-
 ture: lequel erreur est la source de trompe-
 rie, de malefices, & de toutes meschance-
 rés. Et pourtant si vn homme de bien a le
 pouuoir tel, qu'en hurtant des doigts, son
 nom se puisse coller dedans les testamens
 des riches, il n'en vsera point, encor qu'il
 tienne pour certain, que iamés homme
 ne s'en doubtera. Croy que si tu donnois
 a Marc Crasse vn tel pouuoir qu'en hur-
 tant des doigts, il peust estre institué he-
 ritier, ne l'estant a la verité, il danseroit
 au parquet. Or l'homme iuste, & celuy
 que nous sçentons homme de bien, n'o-
 stera rien a ame pour le faire sien: que ce-
 luy qui s'emerveille de cela, confesse ne sa-
 uoir que c'est qu'un homme de bien. Et si
 au demourât quelqu'un veut deployer la
 cognoissance de son entendement, qu'il
 aprenne de soy mesmes celuy estre hom-
 me de bien, qui fait bien a ceux auxquels
 il

DES OFFIC. DE CIC. : 249

il peut le faire, qui ne nuýt a ame, sinon prouqué d'oultrage. Que sera ce donques? celuy ne nuýt point qui quasi par vn certain venin fait tant, qu'il chasse les vreys heritiers, & qui succede en leur lieu? Il ne fera donq pas, dira quelqu'un, ce qui luy est proufitable & expedient? mais au contrere qu'il fasse son compte, que rien qui soit iniuste n'est expedient, ne vtiles ny ne peut celuy estre homme de biẽ, qui n'a aprins cela. I'ay autrefois des mō enfance, oy dire a mon pere que Fimbrie, homme consulaire fut iuge de Marc Luce Lutace, chevalier Romain, bien honeste, qui s'estoit obligé a quelque peine s'il n'estoit hōme de bien: auquel il dit qu'il n'en donneroit iamẽs son iugement, de peur que iugeant au contrere il ne despoilla vn prudhomme de sa bonne fame: ou bien, qu'il ne sēmbra auoir asseuré qu'il en fut quelqu'un, veu que c'est vne chose qui consiste en deuoirs & louāges innumerables. A cest homme de bien donques que non seulement Fimbrie, mais aussi Socrates ne cogneut onques rien, ne peut aucunement sēmbler vtile, qui ne soit honeste.

Et

250 LE TIERS LIVRE

Et pourtant vn t  l homme n'osera non
 seulement faire, ny   cores penser chose
 qu'il n'ose bien dire. N'esse donq pas cho
 se infame aux philosophes de m   tre   n
 doubte c  s choses,   squelles les villageois
 n'  n font point? desquels est n   ce prouer
 be ia tout t  mun de tout t  mps. De vrey
 quant ilz louent la foy, & bont   de quel
 qu'un, ilz le disent digne au  q le quel tu
 ioues a la morre   n tenebres. Que signi
 fie cela sinon, que rien n'  st expediant,
 qui ne soit conuenant,   cores que tu le
 puisses obtenir sans repugnance d'ame?
 Voys tu donques pas bien par ce prouer
 be, qu'on ne peut p  rdonner a ce Giges,
 ne a cest autre, qu'un peu au parauant ie
 faignoy. pouuoir par vn hurtement d  
 doigts s'aquerir toutes successions? Tout
 ainsi de vrey que ce qui   st   fame, ne peut
 combi   que cach     tre aucunement fait
 hon   te:   n semblable aussi ce qui n'  st
 point hon   te, ne peut nullement   tre
 rendu vtile, a quoy   cores   st la nature
 contr  re, & repugnante. Il est vrey que
 quant les pres  ns sont grans, il y a occa
 sion de pecher. C  me C. Marin fust loing
 de

DES OFFIC. DE C. I. C. 251

de l'esperance du Consulat, & qu'il ne son-
 nast mot l'espace de sept ans après la Pre-
 ture, ny ne semblaist le deuoir iames de-
 mander, il chargea enuers le peuple Ro-
 main Quinte Merel d'une prolongacion
 de guerre lors qu'il fut enuoyé par son ca-
 piteine a Rome du ql il estoit Lieutenât,
 & qui estoit vn grand homme, & citoien:
 disant, que si on le faisoit Consul il ren-
 droit en peu de temps entre les mains du
 peuple Romain Iugurtha mort, ou vif.
 Par ce moien il a esté fait Consul, mais il
 habandonna sa foy, & iustice, mettant en
 hayne par vne faulse accusation vn tres-
 bon, & honorable citoiẽ, duquel il estoit
 Lieutenât, & enuoyé a Rome. Aussi n'a no-
 stre Gracidian fait le deuoir d'un homme
 de bien, lors qu'il estoit Preteur, & que les
 Tribuns de la commune eussẽt appellé le
 college pretoriẽ, affin que d'un commun
 aduis on ordonnast de la monnoye: car
 pour lors on la forgeoit telle, qu'ame ne
 sauoit qu'il auoit. Ilz feirent ensemble vn
 commun edict auẽq peine, & condemna-
 tion: & ordonnerent que tous ensemble
 se trouuassent après mydi a la place aux
 prores,

252 LE TIERS LIVRE

prores, & tous a part lès vns dës autres: Marin tyre de son siege droit a la chiere des prores, & prononça seul l'ediët qui auoit esté fait en commun: qui fut vn cas (si tu le veux sauoir) qui luy fut a grand hõneur: on luy feit par toutes lès rues des statues ausquelles on portoit encens, & cierges, que diray ie plus? iamës homme ne fut si aggreable a la commune. Voyla lès choses qui troublët lès hommes quelquefois en leurs aduiz, lors que ce en quoy l'equité ẽst violée ne sëmble pas fort grand, & que ce qui s'en ensuyt sëmble merueilleusement grãd. cõme a Marin de desrobber a sès cõpaignons, & Tribuns de la commune la grace du peuple, ne sëmble pas chose fort infame, & luy sëmbloit chose fort vtile d'ẽstre par la fait Consul, cõme lors il auoit proposé. Mais en tout y a vne regle que ie desire t'ẽstre manifeste, c'ẽst que ce qui sëmble vtile ne soit infame: ou biẽ s'il l'ẽst, qu'il ne sëmble vtile. Que dirons nous donques? pouons nous estimer ce Marin homme de bien, ou cest autre? deploye & esueille ton ẽntendement, afin que tu voyes quelle apparence,

DES OFFIC. DE CIC. 253

rance, forme, & cognoiffance d'homme de bien, est en luy. Vn homme de bien doncques peut il mentir pour son proufit, accuser, surprendre, & tromper? il n'est sans point de doubte rien plus faux. Est il chose si precieuse, ou proufit quelconque si desirable, que tu en doyues perdre le los, & renom d'hōme de bien? quel bien peut faire si grand ce proufit qu'on dit, comme il l'oste, s'il oste le nom d'hōme de biē auēq la foy, & la iustice? Quelle difference y a il que quelqu'un se trāsforme d'homme en bēste, ou biē qu'il porte soubs la figure d'homme vne cruauté de bēste? Que dirons nous de ceux qui ont toutes choses raysonnables, & honētes en nonchalance, pourueu qu'ilz deuiennent grans: ne font ilz pas de mēsmes, que celuy qui voulut auoir vn beau pere tēl, que par son audace il fut puissant? il luy sembloit chose vtile auoir grand pouuoir au peril d'autrui. Il ne voyoit pas cōbiē cela estoit iniuste enuērs le pays, & cōbiē iutile, & infame. Au regard du beau pere, il auoit tousiours en la bouche des vers grēcz d'Euripides touchant les Phenissiens: lesquels
ic

254 LE TIERS LIVRE

ie diray comme ie pourray , parauanture
de peu de grace, mais en sorte que la ma-
iestic se puisse entendre,

S'il faut violer les droits , pour regner
le feras :

Mais en tous autres caz ton deuoir gar-
deras.

En quoy Eteocle ou bien plustost Euripi-
de est damnable de mort, qui a seulement
excepté celuy qui estoit le pire de tous. A
cause de quoy donques assemblons nous
les menues choses, comme les successions,
marchandises , & venditions fraudulen-
tes? tu as deuant tes yeux celuy qui a desi-
ré estre roy du peuple Romain , & estre
seigneur de toutes les naciones , ce qu'il a
mené a fin . La quelle conuoitise si quel-
qu'un veut dire honeste, il est hors du sens,
car il approuue la ruine des loix , & de la
liberté : & estime glorieuse, leur oppressio
cruelle, & detestable. De quelle reprehen-
sion ou plustost iure m'efforceraie de di-
uertir celuy de son grand erreur, qui con-
fessera n'estre pas chose honeste de re-
gner en vne cité qui a esté libre , & qui la
doibt estre, mais bien vtile a celuy qui le
pourra

DES OFFIC. DE CIC. 255

pourra faire. Peut estre ô mon dieu a quel qu'un chose proufitable, vn cruel, & execrable meurtre du pays : quoy que celuy qui s'en est empatoillé soit par les citoïens opprimez appellé pere ? Le proufit doncques se doit regler selô l'honesteté, & de sorte q̄ ces deux mots semblent entre eux differens, sonnans toutesfois vne mēme chose. Or maintenāt ie viés a l'opiniô de la cōmune: quelle vtilité peut il estre plus grāde que de regner ? au contraire aussi ne treuve ie rien plus inutile a ccluy qui y est p̄rvenu iniustement, la ou i'ay cōmencé faire le discours a la verité. Peuvent bien estre vtiles a qlqu'un les angoisses, solitudes, les peurs autāt iour, q̄ nuyt, ny aussi vne vie pleine d'embuches & perils ? Il est assés d'hommes iniques, & deloyaux a la coronne, & bien peu de bons, dit Accius, mais a quelle coronne ? a celle qui venue de Tātale, & Pelops estoit a bō droit possedée. Mais combien plus a ton aduis s'en trouueroit il cōtre ce roy, lequel auēq l'armée Romaine auroit ruiné le peuple mēme Romain, & forcé a seruir vne cité, nō seulement libre, mais aussi seigneuriant

256 LE TIERS . LIVRE

riant les nations? Quelles taches de conscience le penses tu auoir eu en son cueur? quelles playes? a qui peut estre sa propre vie vtile, veu que d'elle la condicion soit telle, q̄ q la luy osterà sera en vne supreme grace, & gloire? Si donques les choses ne sont pas vtiles qui en ont l'apparâce, d'autant qu'elles sont pleines de honte & infamie, on doit estre suffisamment persuadé rien n'estre vtile, qui ne soit honeste. Combiē que cela a esté souuent autrefois iugé, & mesmement par C. Fabrice en sō second Consulat, & par nostre Senat durant la guerre de Pyrrhus. Car cōme sans occasion ce roy Pyrrhus eut mené la guerre au peuple Romain: & comme le différent de l'empire fut auēq vn roy noble, & puissant, vn trahyste vint au camp de Fabrice, luy promettant q̄ s'il luy vouloit offrir qlque recompense, il retourneroit secrettement au cāp de Pyrrh⁹ tout ainsi qu'il en estoit venu: & qu'il le feroit mourir de poison. Fabrice donna ordre de le faire ramener a Pyrrh⁹: qui fut vn fait que le Senat loua. Si esse que si nous chērchōs l'apparâce, & opiniō de l'utilité, ce fuytif
euc

DES OFFIC. DE CIC. 257

eut mis fin a ceste grãde guerre, & a vn si dāgereux ennemy de l'ẽmpire: mais aussi la hõte, & meschāceté eut esté grãde d'auoir veincu meschāment, & nõ par vertu celuy auẽq le quel estoit le combat de la gloire. Le quel donques estoit le plus proufitable, ou a Fabrice qui fut tẽl en ceste ville, que fut Aristide a Athenes, ou biẽ a nostre Senat qui iamẽs n'a separé l'utilité de l'hõneur, de combattre l'ennemy auẽq les armes, ou biẽ auẽq les poisons? Si l'ẽmpire doit estre poursuyuy pour la gloire, la meschāceté en soit hors: en la quelle ne peut estre aucune gloire. si aussi on cherche les richesses comme que ce soit, ẽlles ne pourront iamẽs estre vtils auẽq l'infamie. C'est aduis dõques du filz de Luce Philippe. Q. ne fut vtile: que les cités que L. Sylla auoit affranchy par le decret du Senat aumoien de deniers, fussent de rechief tributeres, & que nous ne leur rendissios l'argent qu'elles auoiẽt baillé pour la liberré. Le Senat y consentist, q fut vnẽ infamie a l'ẽmpire: de vrey la foy dẽs escumeurs de mer ẽst meilleure, que celle du Senat. Mais aussi les tributs en sont augmentez:

258 LE TIERS LIVRE

gmentez: il est donc utile. iusques a quant
 oseront ilz dire quelque chose utile, qui
 n'est point honeste. Peut vne hayne, & in-
 famie estre utile a aucun empire, qui doit
 estre remparé de gloire, & de la bienveil-
 lance des alliez? i'ay souuentefois aussi esté
 d'opinion contraire de mon amy Caton:
 car il sembloit de par trop grande violen-
 ce defendre les finances publiques, & tri-
 buts: & denier toutes choses aux rece-
 ueurs, & beaucoup aux alliez, ausquelz
 nous deussions bien faire, comme qui a-
 uons de coustume de faire auçq eux com-
 me auçq nous fermiers: & de tât plus que
 ceste cōiunction d'ordre cōcernoit la cō-
 seruation de la Repub. Aussi faisoit mal
 Curio en disant la cause des Traspadeins
 estre iuste: de vrey il disoit tousiours, que
 l'utilité fut la maistresse. il diroit plustost
 quelle n'estoit iuste, d'autât qu'elle n'estoit
 utile a la Repub. qu'il ne la confesserait es-
 tre utile, en la disant iuste. Le siziesme li-
 ure d'Hecaton est plein de telles questiōs:
 comme si c'est le deuoir d'un homme de
 bié de ne nourrir sa famille en vne chiere
 année: dont il dispute le pro & contra. fi-
 nablement

DES OFFIC. DE CIC. 259

nablement toutesfoys il cuyde, que le deuoir eſt plus dreſſé par l'utilité q̃ par l'humanité. Il demande auffi, ſ'il faut faire prede ieſt en mer, il deura pluſtoſt ieſter vn cheual de grand pris que quelque eſclau de petite valeur? le propre proufit en cecy conſeille vne choſe, & l'humanité l'autre. Si vn fol a faiſy l'eſ d'un bris, le ſage le luy raura il de forces ſ'il peut? il dit que non: car ce ſeroit oultrage. Mais quāt au maistre du nauire? prendra il pas le ſien? non: non plus que ſ'il vouloit ieſter vn nauigant de ſon nauire en la mer: d'autāt qu'il n'eſt pas a luy. de vrey le nauire n'eſt poit au maistre, mais aux nauigateurs iuſques a ce qu'il ſoit de retour au lieu du quel il eſt party. Et ſ'il ſe treuve deux hommes ſages a vn meſme eſ au peril de la mer, deurōt ilz tyrer l'un cōtre l'autre, ou biē l'ũ le quicter a l'autre? il le deura, meſmes a celuy, auquel pour ſon proufit, ou pour celuy de la Repub. la vie eſt de conſequence. Et ſi en cela l'un eſt egal a l'autre? il ny aura point de combat: tellement que l'un cedera a l'autre, quaſi comme veincu par ſort, ou a la mourre. Mais ſi vn pere robbe

r ii les

260 LE TIERS LIVRE

les temples, & qu'il fasse des mines pour aller au tresor, deura le filz en aduertir les magistrats? cela seroit execrable: au contrere il deura defendre son pere, s'il est apprehendé. Le pays donques n'est pas preferé a tous deuoirs? si est: mais il est bien feant au pays d'auoir des citoiens portans reuerence a leur pere. Que sera ce si le pere s'efforce d'usurper la coronne, de trahir le pays: le taira le filz? au contrere il priera aucc protestaciōs son pere de ne le faire: & s'il pect son temps il accusera, & vsera de menasses. finablement si l'affaire cōcerne la ruine du pays, il l'en preferera le salut a celuy du pere. Il demāde aussi si vn homme de bien a par inaduertence receu faulse monoye pour bōne, en deura il, s'il doibt a quelqu'un, faire payement comme de bonne, apres en estre aduertty? Diogenes dit que si, Antipater le nyc: auquel ie consens plustost. Celuy qui vent vn vin passé sciẽmmẽt, le deura il dire? Diogenes ne pense point cela estre necessere, Antipater est d'aduis, que c'est le deuoir d'un hōme de biẽ. Les Stoiques aussi font en leur doctrine ceste façō de doubtes: en
vendant

DES OFFIC. DE CIC. 261

vendant vn esclauve doit on dire les vices? ie ne dy pas ceux dont par le droit civil, il est redhibitoire, si tu les tais : mais ces autres, qu'il est menteur, ioueur de dais, larron, yuroigne, semblent deuoir estre dits auz vns, & non auz autres. Si quelqu'un vendant l'or pense vendre du cuyure, luy deura vn homme de bien dire que c'est or, ou bien achapter dix ce qui vaut mille? il est donq manifeste quel est mon aduis, & quel est le debat entre ces philosophes que i'ay nommez. Ne sont pas tousiours a garder les conuentions, & promesses, qui ne sont (comme dyent les Preteurs) faictes par force ne de mauvais dol? Si quelqu'un a baillé a vn autre vn médicament pour l'hydropisie, conuenant auçq luy, que par apres il ne s'en ayderoit iamés pl⁹: si par ce médicament il reuient a santé, & que quelques ans après il retombe en la mesme maladie, & qu'il ne puisse tant faire enuers cest autre qu'il luy soit loysible d'en vser, que faudra il faire, veu que celuy qui ne le veut permettre soit inhumain, ny ne luy soit fait aucun tort? il faut donner ordre a la

r iii vic,

vie, & santé. Et si vn hōme sage soit pryé
 par celuy qui le fait son heritier, que com-
 me il luy laisse par testamēt deux miliōs
 cinq cēns mil escuz, qu'auant qu'il pren-
 ne la succēssion, il danse publiquemēt &
 en plain iour au consistoire: & qu'il ayt
 ainsi promis de faire, d'autant qu'autre-
 mēt il ne l'eut pas institué son heritier,
 deura il faire ou non ce qu'il a promis? ie
 ne voudroy point auoir fait la promesse,
 ce qu'a mon aduis eut esté fait en hōme
 graue: mais pour autant qu'il a promis, la
 mēterie sera plus honēste, s'il estime vne
 danse au consistoire estre infame, pour-
 ueu qu'il ne prenne rien de la succēssion: si
 non que parauanture il liure cest argent a
 la Repub. pour vn long tēps, tellement
 que la danse ne luy est pas infame en se-
 courant la Repub. Or ne sont certeine-
 mēt les promesses a tenir qui ne sont
 point vtils a ceux auxquels tu les as fai-
 ctes. Le Soleil promit a Phaeton son filz
 (affin que nous retournions auz fables) de
 faire tout ce qu'il desireroit: il requist d'es-
 tre porté dedans le chariot de son pere. il
 fut enleué ainsi fol, & fut la ou il arresta
 bruslé

• DES OFFIC. DE CIC. 263

brûlé d'un coup de foudre. Combien eût esté beaucoup meilleur si en cela la promesse du pere n'eust point esté gardée? Mais quelle fut la promesse que Thesée tyra de Neptune, au quel comme il eut octroyé troys requestes, il demanda la mort de son filz Hippolyte: d'autant qu'il estoit suspect a son pere pour sa marastre: après la quelle demande obtenue Thesée tumba en grans regretz. Que fit Agamemnon? quant après avoir voué a Diane la plus belle naissance de son royaume qui seroit ceste année la, il sacrifia Iphigenie, dont il n'estoit rien né plus beau ceste année la. Plustost ne falloit il point faire de promesse, que de commettre vn si execrable crime. les promesses d'oques ne doyuent pas tousiours estre tenues. Aussi ne doyuent tousiours estre rendues les choses baillées en garde, si quelqu'un de bon sens t'a baillé en depos vne espée, laquelle, estant trāsporté d'entendement il repete, ce seroit mal fait de la rendre: & bien faire de ne la rendre point. Et si quelqu'un qui t'a baillé en garde de l'argent, mène la guerre au pays, le luy rendras tu? non,

r iiii comme

264. LE TIERS LIVRE .

comme ie croy : car tu offenseroy la Repub. qui sur toutes choses te doibt estre la plus chiere. Par ce moien meintes choses qui de nature sont honnestes, sont faictes par temps deshonestes: car faire des promesses, tenir les conuentions, rendre les choses deposees, sont faictes deshonestes par vne cōmutacion de l'utilité. Or penseie auoir assez dit touchāt les choses qui semblent estre de proufit cōtre iustice par vn deguisement de prudence. Mais pour autant que nous auons tyré au premier liure les deuoirs de quatre sources d'honesteté: nous nous y amuserons, quant nous enseignerons combien sont ennemies de vertu les choses qui semblent vtils, & ne les sōt pas. Au surplus j'ay disputé de la prudence que la malice veut imiter, aussi auons nous de la iustice qui est tousiours vtile, il reste deux autres parties de l'honesteté, l'une desq̃lles se voye en la grandeur, & force d'un cueur excellent: l'autre en vne conformité, & moderation de continence, & attrempance. Vlysses estimoit chose vtile (cōme quelques poëtes Tragiques ont escrit: car dedans

Homere

DES OFFIC. DE CIC. 265

Homere tresbon autheur ny a point tel
 sublté de luy: mais les Tragedies l'accusét
 que par feintise de folye, il a voulu fuyr la
 guerre, ce n'estoit pas vn aduis honeste.
 Parauanture que quelqu'un dira qu'il estoit
 vtile de regner, & viure en repos auçq ses
 parçens, sa femme, & s^{on} filz en Ithace. Pen
 ses tu qu'il y ayt aucun h^{on}neur en perilz,
 & trauails continuelz equiparable auçq
 ceste tranquillité? de vrey ie la pense de
 uoir estre conténée, & reictée: par ce que
 ie ne cuyde point vne tranquillité vtile
 qui n'est point honeste. Quelles parolles
 cuides tu qu'Vlysses eut esté cōtreint d'en
 durer, s'il eut persëueré en ceste dissimu
 lacion? le quel encores qu'il ayt fait de
 grâdes prouesses a la guerre, a enduré ces
 propos d'Aiax:

De ce saint serement qu'il a p^{re}mier p^{ro}mis
 La foy, cōme sauez, a seul en depris mis:
 Refusant de marcher d'une folye feinte
 Et si Palamedes de subtile prudence,
 N'eut de luy decouuert la fine oultre
 cuydance,
 Il frauderoit tousiours le droit de la foy
 sainte.

Or

266 LE TIERS LIVRE

Or est il que le combat qu'il a fait nō seulement auęq les ennemys, mais aussi auęq les vagues luy a esté beaucoup meilleur, que d'abandoner la Grèce: entēdāt d'un commun accord a la guerre contre les barbares. Or laissons cēs fables, & les faictz estrangiers: venons a la matiere, & auz faictz. Comme Marc Atille Regule Consul pour la seconde fois, eut esté surprins en Afrique sous la cōduite de Xārippe Lacedemonien, estant pour lors Amilcar pere d'Annibal chief de l'armée, il fut enuoyé au Senat sur la foy, que si quelques gētilshommes prisonniers n'estoiēt renduz auz Carthaginoiz, il reuiendroit a Carthage. Comme donques il fut arriué a Rome, il voyoit bien l'apparance de l'utilité, mais comme l'hystoire porte il estima faulx: qui estoit comme de demourer au pays, estre en sa maisō auęq sa femme, & enfans: quelle misere il auoit souffert en la guerre, la iugeant commune a la fortune du cōbat, tenir aussi l'ordre de la dignité consulaire. qui nyera ces choses n'estre vriles? que t'en semble? vn cueur grand, & magnanime le nyc. Cherches

tu

DES OFFIC. DE CIC. 267

tu tesmoignages plus grans? croy que le propre de ces vertuz est, de ne craindre rien, de depriser toutes choses humaines, & de ne penser rien qui puisse aduenir a l'homme, estre intollerable. Et pourtant que fit il; il vint au Senat, au quel il fait entendre sa charge, & ne voulut donner son aduis, & que pendant qu'il auroit la foy obligée aux ennemys, il n'estoit point Senateur, adioustant d'auantage cela (O le fol diroit quelqu'un, & repugnant a son proufit) qu'il n'estoit pas bon de rendre les prisonniers, car ilz estoient ieunes, & bons capitaines, & luy ia cassé de vieillesse. Duquel comme l'autorité fut grande, les prisonniers ont esté retenuz, & Regule est retourné a Carthage, ny ne l'a arresté l'amour du pays, ne des siens. combié qu'il n'ignoroit pas qu'il alloit a vn ennemy cruel, & a des tormentz exquis: mais il estimoit que la foy se deuoit garder. Et pourtant comme il mouroit par veilleries, sa condicion estoit plus honorable, que s'il fut demouré en sa maison, vieil, captif, periure, & consulaire. Mais il a fait en fol, nō seulement en n'estant

268 LE TIERS LIVRE

stant d'aduis de renvoyer les prisonniers, mais aussi en la dissuadant: pourquoy en fol? mesmement s'il proufitoit a la Repu-
 pl. Peut estre quelque chose vtile a nul ci-
 toien, qui ne l'est point a la Republi. Les
 hommes sans point de doubte ruinēt les
 fondemens de nature, en separant l'utili-
 té de l'honesteté. de vrey nous cherchons
 tous nostre proufit, & y sommes rauiz: ny
 ne pouōs autrement faire. Mais ou est ce-
 luy qui fuye son proufit? ou bien qui plus-
 tost ne le pourchasse de grand ardeur? Or
 est il que pour autant que nous ne pouōs
 nulle part trouuer les choses vtiles sinon
 en louage, hōneur, & honesteté: a ceste cau-
 se nous les tenons pour les premiers & su-
 premes, ny n'estimons le nom de l'utili-
 té, si noble que necessere. Quoy donques
 dira quelqu'un, ne creignons nous pas en
 vn serement la fureur de Iupiter? Or est il
 commun entre tous les philosophes, non
 seulement entre ceux qui disent que dieu
 n'a point de soucy, ny ne liure rien a vn
 autre: mais aussi entre ceux qui le disent
 faire tousiours, & entreprendre quelque
 chose, & qu'il ne se courrouce iamēs, ny
 n'offense.

DES OFFIC. DE CIC. 269

n'offense. Quelle nuysance plus grande eut pea iupiter faire a Regule, qu'il s'est procuré a soy mesmes? il ny a eu donques point de puissance de la religion qui eut defait vne si grande vtilité : eut il fait infamement? veu que des mauz on doit faire les moindres. aura dōques ceste infamie tant de mal, comme cest autre torment? Et combien que ce que dit Accius; As tu rôpu la foy, ie ne l'ay d'onné ny donne a nul desloyal, soit vn dit d'un roy execrable: il est toutesfois dit excellemment. Ilz adioustent dauantage, que tout ainsi que nous disons aucunes choses apparostre vtiles, qui ne les sont pas: aussi dyent ilz qu'aucunes semblent honnestes qui ne les sont pas: comme retour au torment semble honeste, a cause de cōseruer la foy: mais il deuiet deshonest: car ce que par la force des ennemys auoit esté fait, ne deuoit pas estre ratifié. Ilz dyent dauantage que tout ce qui est fort utile deuiet honeste, combien qu' auparauant il ne le semblast. voy la presque les choses qui sont contre Regule: voyons donques les premieres. Commē qu'il ne failloit point
creindre

270 LE TIER S LIVRE

treindre Iupiter, que de courroux il ne nuyfist, d'autant qu'il n'a de coustume de se courroucer, ne de nuire. Ceste rayson ne fait pas plus contre Regule que contre tout serement: mais au serement la force, & nō pas la creinte doit estre entendue. Car le serement est vne affirmation reuerente: or doit estre gardé ce que tu as affirmé, & promis, quasi a la presēce de dieu. Ainsi donques cela ne touche point l'ire des dieux qui n'est point: mais la iustice, & la foy. Et pourrant dit Ennius tresbien:

O foy saincte & celeste, ô serment icuiel
 Celuy donques qui faulse son serement,
 faulse aussi sa foy: la quelle nous ancēstres
 ont voulu estre auprès de Iupiter au Capito-
 le, comme il est contenu en la harangue de Caton. Oultre plus Iupiter n'eut pas fait en son courroux plus de mal, que s'est fait a foy mēme Regule. il est vrey: s'il n'estoit point d'autre mal que le do-
 loir. or est il qu'aucuns philosophes de biē grande estime afferment, que non seulement ce n'est pas grād mal, mais que davantage ce n'est pas mal: desquels ie vous
 prie

DES OFFIC. DE CIC. 217

prie ne vouloir blasmer le tesmoignage de Regule qui n'est pas des moiens, ie ne scay s'il en est de si graue. Quel autre cherchons nous plus ample que le prince de la Republique: le quel pour garder son deuoir s'est offert a vn torment volontaire? Mais en ce qu'ilz veulent le choix du moindre des mauz, c'est a dire, plustost l'infamie que la misere: est il quelque mal plus grand que l'infamie? & si elle seuffre quelque façon d'offense en la deformité du corps, quant grande deura sembler la deprauacion, & execracion d'un cuer rendu difforme? Et pourtant ceux qui debattent ces choses plus visuellement, n'osent rien dire mal, que ce qui est infame: ceux qui moins, ne font point de difficulté de le dire mal supreme. au regard de ce que dit le poete,

Ie n'ay donné ny donné au desloyal ma foy,
il l'a tresbien dit: d'autant que comme on
parloit d'Atrée il fallut seruir au person-
nage. Mais s'ilz font ceste consequence,
que la foy est nulle, q est baillée a vn des-
loyal: qu'ilz se donnent garde que ce ne soit
chercher vne retraite de periure. De vrey.
le

172 LE TIERS LIVRE

Le droit de la guerre, & la foy du serement
doibt estre louuënt gardée a l'ennemy.

Au regard de ce qui a esté iuré, de sorte
que la fantasie de celuy qui le fait l'a con-
ceu deuoir estre fait, il se doit garder: si
autrement, en ne le faisant il n'y a point
de përiure. Comme si tu n'apportes la
rançon de ta vie, conuenue auëq des
detrouffeurs, ce n'est point fraude, encor
que tu layes ainsi iuré: car les escumeurs
de mer ne sont pas tenuz du nombre des
ennemys defiez, mais commun ennemy
de tout le monde, auëq le quel ne doibt es-
tre aucune foy, ny serement commun:
car vn serement a faux, n'est pas përiure.
mais si tu ne fais ce que d'affection tu au-
ras iuré, ainsi que par parolles nous auôs
de coustume de faire, c'est përiure: com-
me trèsbien dit Euripide:

Ma langue en a iuré, mais ma pensëe
est libre.

Au regard de Regule, il n'a deu troubler
par son përiure les condicions, & pa-
rtions de la guerre. car elle estoit auëq vn
ennemy iuste, & legitime: auëq le quel
tout le droit fecial, & plusieurs autres
sont

DÈS OFFIC. DE CIC. 273

sont communs : & s'il n'eut esté ainsi, iamés le Senat n'eut liuré auz ennemys maintz excellens hommes prisonniers. Au surplus Tite Veturin, & Sp. Posthumus estans pour la seconde fois Consuls, furēt liurez auz Samnites : d'autant qu'ilz auoyent fait paix auęq eux après auoir mal combatu au Caudin, & que noz legions furent passées soubz le iou: comme qui l'auoient fait sans l'auēu du peuple, ne du Senat. Au mesme tēps aussi T. Numice, & Q. Emille, qui pōir lors estoient Tribuns de la commune furēt liurez auz Samnites : d'autant qu'ilz auoient autorisée la paix faicte auęq eux, a celle fin que lē fut reiettee. de la quelle deliurance Posthumus qu'ō liuroit fut persuadeur, & auteur. Ce que long tēps après C. Mancinus feit : le quel pour estre liuré auz Numantins auęq lēsq̄lz il auoit traicté la paix sans l'autorité du Senat, persuada la loy, que Luce Furin, & Sexte Atille établirent : après la quelle receue, il fut liuré auz ennemys. Cestuy cy feit beaucoup plus honēstement que Q. Pōpée le quel estant en mesme coulpe, & requerant au
f contrēre

274 LE TIERS LIVRE

contrère la loy n'eut point de lieu. la val-
 lut plus ce qui sembloit vtile, que l'hon-
 eteté: mais du temps des ançestres la fau-
 se apparence de proufit a esté veincue par
 l'autorité de l'honèsteté. Toutefois ce qui
 auoit esté fait par force ne deuoit pas estre
 ratifié. vous verrez qu'õ pourra forcer vn
 hõme magnanime. Pourquoy dõques al-
 loit il au Senat, veu mèmement q'c'estoit
 pour les dissuader de la deliurâce des pri-
 sõiñiers? vous reprenes ce q' est le pl⁹ loua-
 ble en luy. De vrey il ne s'est pas amusé a
 son iugement, mais il print la charge de
 faire que ce fut celuy du Senat: du quel s'il
 n'eut esté moié, les captifs sãs doubte eus-
 sent esté renduz auz Carthaginoiz. par ce
 moien Regule fut demouré en son pays
 sain, & sauue. Ce que ne pensant estre v-
 tile au pays, il a creu luy estre honèste d'es-
 tre de cest aduis: & de souffrir. Quant a ce
 qu'ilz dyét q' ce q' est de fort grãd proufit,
 deuiét honèste: au cõtrère l'est, & ne le de-
 uiét pas. car il n'est rié vtile q' ne soit aussi
 honèste: n'y n'est honèste d'autãt qu'il est
 vtile, mais est vtile d'autãt qu'il est hon-
 èste. Parquoy de to⁹ les exemples admira-
 bles,

DES OFFIC. DE CIC. 275

bles, a peine en sauroit on dire vn pl⁹ louable, ny excellent q̄ cestuy cy. Mais de toute ceste louange de Regule cela meſmement eſt digne d'admiracion, en ce qu'il a eſté d'aduis de retenir les prisonniers. son retour de vrey ne nous ſemble pas fort admirable : car en ce tēps la il n'eut peu faire autrement. Et pourtant ce los n'eſt pas de l'homme mais des tēps : veu qu'il n'eſt point de lien, que les anceſtres ayent ordonné plus eſtraignant pour garder la foy, que le ſerement. Ce que les loix enſeignent aux douze tables, auſſi font les ſolennités diuines, & les confederacions, par leſquelles la foy ſe lye auēq les ennemis : cela auſſi enſeignent les chaſtiments, & punicions des Cenſeurs, qui ne iugeoiēt riē en ſi grāde diligence que le ſerement. M. Pomponius adiourna a cōparoir en perſonne L. Manlius fils de A. après ſa dictature : d'autant qu'il auoit prolongée de quelques iours. il accuſoit auſſi d'auoir banny ſon fils Tire qui depuis fut appellé Torquat, de la compagnie des hommes : & luy auoit commandé d'habiter auz champs. Ce que comme

f ii ce

276 LE TIER S LIVRE

ce filz ieune eut entendu , & qu'o' vouloit
 facher son pere , il s'en courut a Rome: &
 dit on qu'il s'en vint au point du iour a la
 maison de Pomponius . au quel comme
 on l'eut dit , il se leua du liēt , pensant que
 de courroux il apporta quelque chose con-
 tre son pere: & faisant sortir tout le mon-
 de, il fait venir ce iouuēceau . le quel sou-
 dein qu'il fut entré tyra lespée , en iurant
 de le tuer soudein, s'il ne luy iuroit qu'il
 relacheroit son pere . Pomponius con-
 treint de ceste frayeur luy iura . il le fait
 entendre au peuple, en leur disant la ray-
 son pourquoy il luy estoit necessēre de se
 desister de la cause: & deliura Manlius. tāt
 estoit pour lors le serement en reuerence.
 C'est ce Manlius qui appellé au combat
 par vn Gaulois le desit au près de la ri-
 uiere d'Anion: au quel ostant vne cheyne
 il en fut surnommé . durant le troysiesme
 consulat du quel les Latins furēt a Vesere
 defaits , & miz en fuyte . c'estoit vn bien
 excellent homme: & qui de nagueres estāt
 fort gracieux a son pere, fut rude, & seue-
 re enuers son filz. Mais tout ainsi que Re-
 gule fut louable en la conseruacion de
 son

DES OFFIC. DE CIC. 277

son serement: ces dix aussi qu'Annibal après la defaïcte auz Cannes renuoya sur leur foy au Senat, iurans de retourner au camp que les Carthaginoiz auoient gagné, s'ilz n'impetroiēt la rançon des prisonniers, sont blasmables s'ilz ne retournerent: desquelz tous n'escriuent pas de mesme. Car Polybe mesmement bon auteur, escrit que des dix gentilshommes qui furent enuoyez, les neufs retournerent nayans rien impetré du Senat, & que l'un des dix qui quelque peu après estre party du camp, y estoit retourné quasi comme ayant oblyé quelque chose, demoura a Rome. Or est il qu'il entendoit par son retour au camp estre deliuré de son serement: & sans rayson, d'autant que la fraude oblige, & n'absoulz pas le periure. Ce fut donques vne folle ruze, feignant bien mal la prudence: & poustant le Senat ordonna que ce trompeur, & cauteleux seroit mené a Annibal piez, & poings liez. Mais cest autre cas est merueilleux, Annibal tenoit prisonniers huyt mille hommes: non pas qu'il les eut priz a la bataille, ou que pour

f iii le

Annab 1278

LE TIER S LIVRE

Beni
Corfoi

le dangier de la mort ilz fussent fuiz, mais ilz auoient esté laissez au camp par les Consuls Paul. & Varron. le Senat toutefois ne fut pas d'aduis de les rachapter, combien que cela se pouuoit faire a peu de coust: affin que nous gens de guerre fussent resoluz de veindre, ou mourir.

Ces choses oyés comme il escrit abbaissèrent bien l'orgueil d'Annibal, d'autant que le Senat, & le peuple Romain estoit en son aduersité de si grand cuer. Par ce moien les choses qui semblent vtils sont veincues, comparées a l'honesteté. A cille qui a escrit l'hystoire en grec, dit qu'ilz furent plusieurs qui retournerēt au camp sous fraude d'estre deliurez de leur serement, & qu'ilz furent tous notez par les Censeurs de toute maniere d'ignominie. Faisons fin a ce passage. Il est tout notoire que les choses qui se font d'un cuer timide, pouure, lasche, & rompu: comme eut esté le fait de Regule s'il eut esté d'aduis touchant les prisonniers, en ce qu'il eut sentu luy estre necessere, & non a la Republique, ou qu'il eut voulu demourer en sa maison, ne sont pas vtils, mais

DES OFFIC. DE CIC. 279

mais meschantes, hordes, & infames. Reste la quarte partie qui est contenue en l'honneur, moderacion, modestie, continence, & attrempance. Peut donques quelque chose estre vtile qui soit contraire a ceste assemblée de telles vertuz? Toutesfois les philosophes Cyrenaiques, & Annicerins nommez par Aristippe, ont assis tout le bien en la volupté: & ont estimé la vertu de tant estre louable, quelle causoit la volupté. desquelles villenies Epicure florist, consort & autheur presque d'une mesme sentence. Si donques on delibere de defendre, & garder l'honesteté, il faut (comme on dit communement) combattre ceux cy par mer & par terre. Car si non seulement l'utilité, mais aussi toute la vie bienheuree est contenue en vne bonne disposition de corps, auq vne certaine esperance d'elle, (comme l'escrit Metrodore) croyez que ceste vtilité, qui est supreme (car ilz le pensent ainsi) combatra auq l'honesteté. Quel lieu premierement aura la prudence? sera ce a chercher plaisirs de toutes pars? O que miserable est le seruice de la vertu, seruāt

f iiii a la

à la volupté: mais quel sera le deuoir de la prudence? sera ce en la lecture, & intelligence des voluptés? prenons le cas qu'il ne soit rien plus plaisant: quelle chose peut on penser plus infame? Au regard de celuy qui dira la douleur estre le supreme mal, quel lieu ordonnera il a la magnanimité qui est vn depris de douleurs, & trauaux? Et combien qu'Epicure parle en plusieurs passages (comme cest autre dit) assés magnanimement de la douleur: il ne faut pas toutesfois prendre garde a ce qu'il dit, mais a ce qui est conuenant de dire a celuy qui termine les biens par la volupté, & les mauz par la douleur: comme si ie l'oyois parlant de la continence, & attrēmpance. Il dit assez & en plusieurs lieuz, mais c'est en laer, comme l'on dit: car comme peut celuy louer l'attrēmpance qui met le supreme bien en volupté? De vrey l'attrēmpance est ennemye des couuoitises, & les couuoitises suyuent la volupté. Or est il qu'en ces troys genres ilz vsent finement, (comme ilz peuuent), de subterfuges, metrans en auant la prudence estre vne science

ce

DES OFFIC. DE CIC. 281

ce fournissant les voluptez ; & chassant les douleurs : ilz expedient aussi aucunement la magnanimité, quant ilz mettent en avant le moien de contemner la mort, & de porter les douleurs : mais aussi font ilz l'attrempance, non pas aisement, mais ainsi qu'ilz peuvent. De vrey ilz dyent que la grandeur de la volupté se cause de la priuacion de douleur. Au regard de la iustice, elle branfle, ou plus veritablement, elle est assoupie, aussi sont toutes ces vertuz qu'on voyt en la communauté, & compagnie des hommes. Car la bonté, ne la liberalité, ne la gracieuseté ne peuvent estre, non plus que l'amitié, si elles ne sont d'elles mesmes desirées, & qu'elles soient referées a la volupté, & vtilité. Concluons donques en peu de parolles : de vrey nous disons toute volupté estre contraire a l'honesteté, tout ainsi que nous auons monstre l'utilité estre nulle qui seroit contraire a l'honesteté. Et pourtant estimons nous Caliphon, & Dinomache de rant plus dignes de reprehension, qu'ilz ont pensé

282 LE TIERS LIVRE

se pouuoir vuyder le differant , en assemblant la volupté auęq l'honesteté, tout ainsi que s'ilz couploient l'homme auęq la beste: l'honesteté n'admet point ceste coniunction, elle la contemne, & reiette. Au demourant la fin des biens, & des mauz, qui doit estre simple, ne peut estre mixtionnée, ny assaisonnée de choses dissémblables. Passons toutesfois oultre, c'est vne grande matiere qui a esté autrepert disputée plus au long, reuenons a nostre propos. Or a il esté cy dessus assez disputé, comme quoy doit estre discerné vn fait, si quelquefois vn apparant proufit repugnoit a l'honesteté: & si la volupté est dite n'auoir aucune apparence d'utilité, elle ne peut auoir aucune affinité auęq l'honesteté. Et affin que nous donnions quelque chose a la volupté, elle aura parauanture quelque peu de saueur, mais rien d'utilité. Or as tu Marc mon filz vn present de ton pere bien grand a mon aduis, de tant toutesfois le sera il que tu le prendras: combien que tu deuras receuoir ces troys liures entre les

DES OFFIC. DE CIC. 283

les commentaires de Cratippe, comme
 hostes par amytié. Mais tout ainsi que
 si ie fusse allé a Athenes, (ce que i'eusse
 fait, si le pays ne m'eut a haute voix rery-
 rê de my chemyn,) tu m'eusses finable-
 ment oy: de mesmes aussi emploieras tu
 le tēps autant que tu pourras a ces li-
 ures, par lesquelz ma voix t'a esté tranf-
 portée: ce que tu pourras tant que tu vou-
 dras. Et la ou ie seray aduertty que tu te
 ciouyras en ceste façon de sciēce, ie deu-
 feray (cōme i'espere) auęq toy en person-
 ne, aussi feray ie absent, en ton absence.

A dieu donq mon filz Ciceron, & te
 persuade, que ie t'ay en grande affe-
 ction, mais de tant plus grande
 encorcs, que tu prendras
 plaisir en ceste manie-
 re de doctrine,
 & regles.

F I N.

A vn seul Dieu honneur & gloire.

